

République du Bénin

KOUTAMMAKOU

Le pays des BATAMMARIBA

Proposition d'extension

Identification

Description

Justification

Conservation

Protection

Suivi

Documentation

Coordonnées

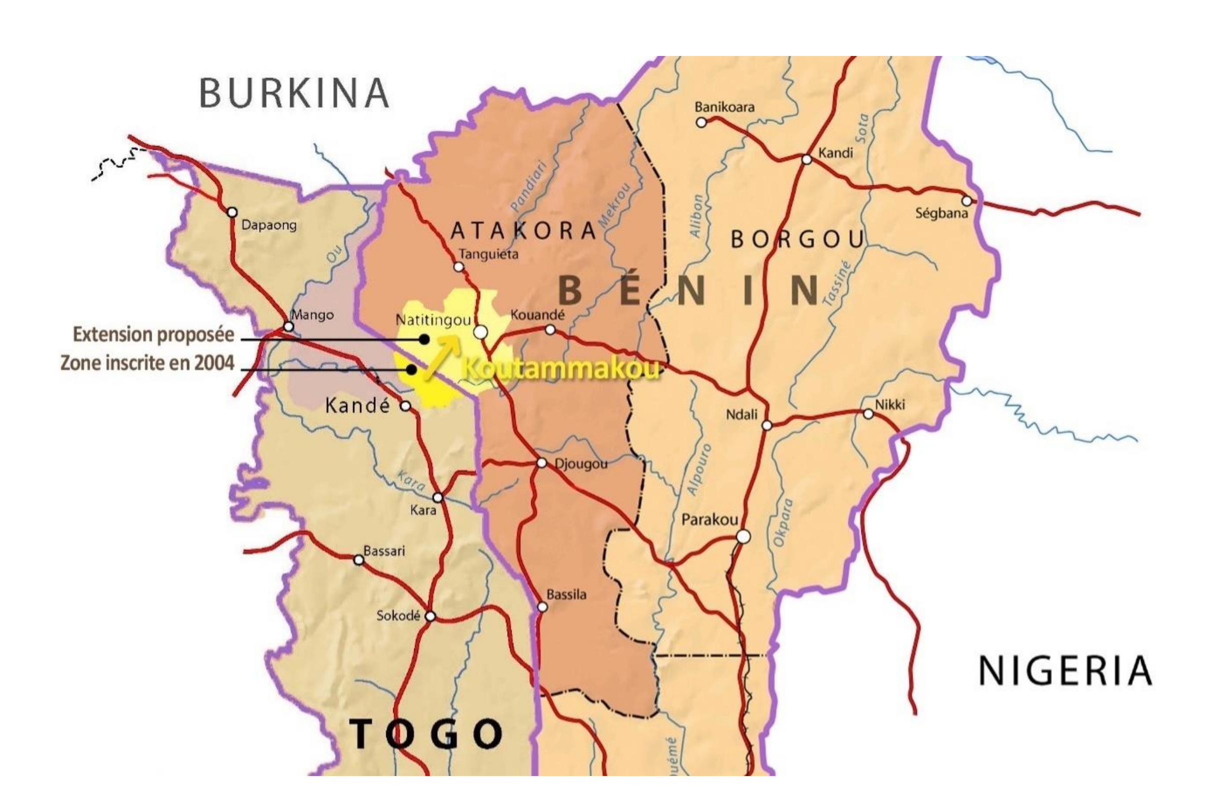
Signature

PATRIMOINE MONDIAL • WORLD HERITAGE • PATRIMONIO MUNDIAL

Janvier 2021

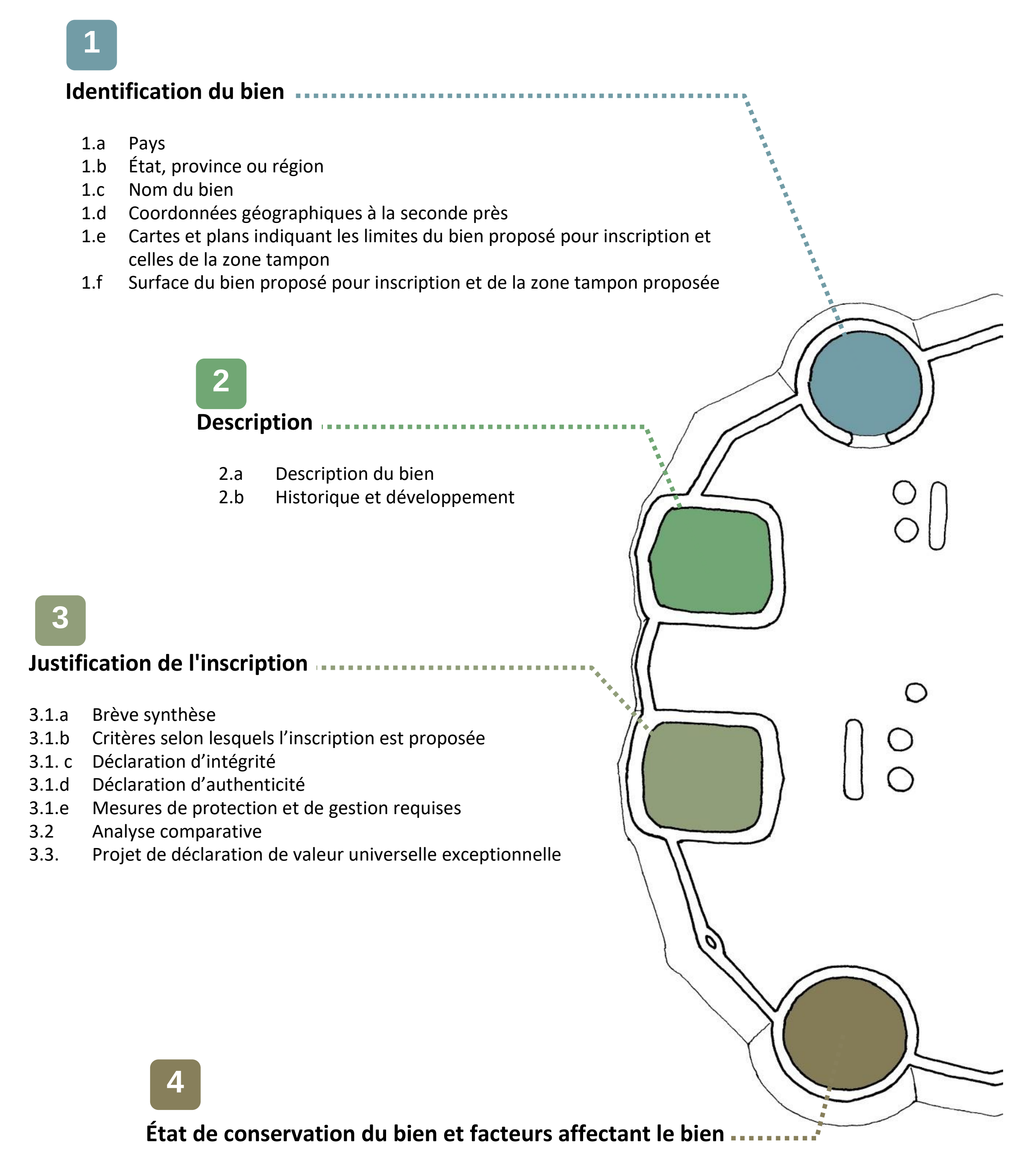


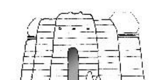
Proposition d'extension



Le bien proposé par le Bénin
dans ce dossier correspond à l'extension du
site du patrimoine mondial N° 1140
situé au Togo et inscrit en 2004

Table des matières





9

Signature au nom de l'État partie

8

Coordonnées des autorités responsables

8.a Responsable de la préparation de la proposition
8.b Institution / agence officielle locale
8.c Autres institutions locales
8.d Adresse Internet officielle

7

Documentation

7.a Inventaire des images photographiques / audiovisuelles et formulaire d'autorisation de reproduction
7.b Textes relatifs au classement à des fins de protection, exemplaires des plans de gestion du bien ou des systèmes de gestion documentés et extraits d'autres plans concernant le bien
7.c Forme et date des dossiers ou des inventaires les plus récents concernant le bien
7.d Adresses où sont conservés l'inventaire, les dossiers et les archives
7.e Bibliographie

6

Suivi

6.a Indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation
6.b Dispositions administratives pour le suivi du bien

5

Protection et gestion du bien

5.a Droit de propriété
5.b Classement de protection
5.c Moyens d'application des mesures de protection
5.d Plans actuels concernant la municipalité et la région où est situé le bien proposé
5.e Plan de gestion du bien ou système de gestion documenté et exposé des objectifs de gestion
5.f Sources et niveaux de financement
5.g Sources de compétences spécialisées et de formation en techniques de conservation et gestion
5.h Aménagements et infrastructures pour les visiteurs
5.i Politique et programmes concernant la mise en valeur et la promotion du bien
5.j Niveau de qualification des employés (secteur professionnel, technique, d'entretien)

Remerciements

L'équipe d'élaboration de cette proposition d'inscription tient à remercier toutes les personnes et les institutions qui ont contribué à ce travail, et qui œuvrent à la sauvegarde du patrimoine du Bénin, en particulier :

- **M. Babalola Jean-Michel Hervé ABIMBOLA,** Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts du Bénin
- **L'UNESCO** pour sa contribution financière grâce au Fonds du patrimoine mondial
- **Dodé HOUEHOUNHA**, Responsable adjoint de programme, Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO
- **Alyssa BARRY**, Unité Afrique, Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO
- **La République Populaire de Chine** à travers le Fonds du gouvernement chinois en faveur de la sauvegarde du patrimoine mondial en Afrique
- **Le Corps des volontaires béninois pour la protection du patrimoine**
- **Le Fonds pour le patrimoine mondial africain (FPMA)** pour les formations sur la rédaction des propositions d'inscription
- **ECO-Bénin**
- **L'Ecole du Patrimoine Africain (EPA)**
- **Les Autorités togolaises** en charge de la gestion du Koutammakou, le pays des Batammariba
- **Le World Monument Fund**

Rédaction

Cette proposition d'inscription a été élaborée sous la direction de :

- **Paul AKOGNI**, Directeur du Patrimoine Culturel du Bénin et Point Focal National de la Convention du Patrimoine Mondial,
  avec l'assistance de :
- **Sébastien MORISET**, CRAterre-ENSAG, France

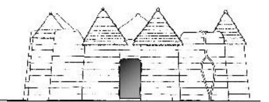
Et les contributions écrites de :

- **Didier N'DAH**, Maître de Conférences en Archéologie et Préhistoire (CAMES), Département d'Histoire et d'Archéologie, Institut National des Métiers d'Art, d'Archéologie et de la Culture (INMAAC), Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Paul AKOGNI**, Directeur du Patrimoine Culturel du Bénin et Point Focal National de la Convention du Patrimoine Mondial
- **Evelyne ALITONOU**, gestionnaire de patrimoine culturel en service à la DPC, Bénin
- **Rodrigue KESSOU**, architecte du patrimoine, Bénin
- **Benoît DAGNON**, administrateur d'action culturelle en service à la DPC, Bénin
- **Franck OGOU**, Directeur de l'Ecole du Patrimoine Africain, Bénin
- **Djafarou ABDOULAYE**, cartographe, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **André SAHGUI**, géographe spécialiste des Eaux et Forêts en service à la DPC, Bénin
- **Saliou ODOUBOU**, Juriste en service au Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts, Bénin

Personnes ressources

De nombreuses personnes ont été sollicitées pour la préparation de cette proposition d'inscription, lors de consultations individuelles ou de réunions de parties prenantes :

- Gauthier AMOUSSOU, Coordonnateur de l'ONG ECO BENIN
- Gaston BEHITI, Administrateur et ancien président de la Commission Nationale Linguistique Ditammari (CNLD)
- Yacinthe N'Koutibi Kambia, propriétaire de tata à Koubentiégou
- Ludovic KOUAGOU, Sociologue
- Rigobert Kpanipa KOUAGOU, Sociologue
- Noël KOUSSEY, natif du *Koutammakou*
- Kouantipo M'BETOA, paysan (Kouaba)
- Norbert NAMBI, responsable alphabétisation à la Mairie de Boukombé
- Cyprien NATTA, gestionnaire du *Koutammakou*/Togo (Nadoba)
- Justin NATTA, Président de la Commission linguistique ditammari
- Aldo N'DAH KOUAGOU, maire de Boukombé (Boukombé)
- Guy N'DAH, Médiateur culturel du projet "Route des Tatas"
- Patron N'TCHA NATTA, propriétaire de tata
- Franck Takpara N'PO, Historien
- Emmanuel N'TCHA N'KOUE, retraité des douanes (Kouandata)
- N'Tcha K. PONGOU, propriétaire de tata
- Otchari SINWEKA, alphabétiseur, agriculteur et propriétaire de tata à Koubentiégou
- Batala TAWE, chef de culte à Koubentiégou
- Monta TCHAPOOH, paysan (Kouandata)
- Baba TOUMOUDAGOU, chef du village à Koubentiégou
- Kiansi YANTIBOSSI, Directeur départemental en charge de la culture dans l'Atacora-Donga (Natitingou)



Relectures

Nous remercions pour leurs relectures et commentaires :

- Alessandro BALSAMO - Chef d'Unité des propositions d'inscriptions, Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO
- Evelyne ALITONOU, gestionnaire de patrimoine culturel en service à la DPC, Bénin
- Djafarou ABDOULAYE, cartographe, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- Dodé HOUEHOUNHA - Responsable adjoint de programme, Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO
- Alyssa BARRY - Responsable adjointe de projet, Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO

Sources

Ce travail a été facilité par les travaux de nombreux chercheurs que nous souhaitons remercier. Les références des sources étudiées sont données dans la bibliographie. Nous souhaitons en particulier remercier pour leurs travaux éclairants :

- Les livrets et expositions de CRAterre (Thierry JOFFROY, Wilfredo CARAZAS AEDO et Arnaud MISSE)
- L'association Koutamarikou, présidée par Philippe HUET
- L'IGN Bénin pour les cartes
- L'ONG Eco-Bénin
- Le projet HTC-Atacora

Illustrations

PHOTOS : Les photographies illustrant cette proposition d'inscription sont de Sébastien MORISET, Didier N'DAH, André SAHGUI, Appolinaire N'TIA, Thierry JOFFROY, Wilfredo CARAZAS AEDO, Dodé HOUEHOUNHA mais aussi des fonds iconographiques de l'ONG ECO-Bénin et de la Direction du patrimoine Culturel du Bénin.
Les images aériennes prises au drone sont de Daniel ABOKI, journaliste et reporter d'Images.
DESSINS : Les dessins illustrant cette proposition d'inscription sont de Wilfredo CARAZAS AEDO et Arnaud MISSE.
CARTES & GRAPHIQUES : Les cartes ont été produites par : Abdoulaye DJAFAROU, André SAHGUI, Didier N'DAH, Sébastien MORISET et Arnaud MISSE. Les fonds de carte utilisés sont ceux de l'IGN Bénin.



Informations complémentaires

Paul Akogni, Directeur du Patrimoine Culturel du Bénin et Point Focal National de la Convention du Patrimoine Mondial
Direction du Patrimoine Culturel
Ministère du tourisme, de la culture et des arts (MTCA).
01 BP 2037 Cotonou
pakogni@yahoo.fr
+229 95 41 59 46

Illustrations 1-3. **Recueil de données par l'équipe de rédaction**

Glossaire

Voici quelques termes que vous retrouverez à de nombreuses reprises dans le document :

Batammariba	Habitants du *Koutammakou*, parfois aussi appelés *Somba* ou *Tamberma.*
Ditammari	ou *Tammari*, langue des *Batammariba.*
Katenkaya	Prêtre de la terre*.*
Otammari	Singulier de *Batammariba*, habitant du *Koutammakou*.
Sikien	ou *Sikyien*, pluriel de *Takienta*, unités familiales d'habitation fortifiées.
Somba	Terme très péjoratif désignant les *Batammariba*. Bien que couramment utilisé par les journalistes et la littérature touristique (*Tata Somba*), il est à éviter.
Takienta	ou *Takyiènta*, Unité d'habitation fortifiée.
Tamberma	Parfois utilisé comme nom pour qualifier les *Batammariba* (les *tambermas*) ou comme adjectif qualifiant ce qui appartient au *Koutammakou*, "Pays *tamberma*", "Architecture *tamberma*".
Tammari	Adjectif qualifiant ce qui est propre à la culture *otammari*. *Tammari* remplace parfois le terme *Ditammari* pour indiquer la langue des *Batammariba.*
Tata	Ou "*Tata somba*" : Appellation couramment utilisée, notamment par l'industrie touristique pour définir la *Takienta*.
Tètcheinkotè	*Takienta* "ancienne", "mère" ou "reliquaire" de la famille.

1

Identification du bien

"Les oisillons se rassemblent pour faire ployer la tige jusqu'à la surface de l'eau et se désaltérer"

Proverbe *Ditammari* qui nous dit que l'union fait la force



1.a

Pays

République du Bénin

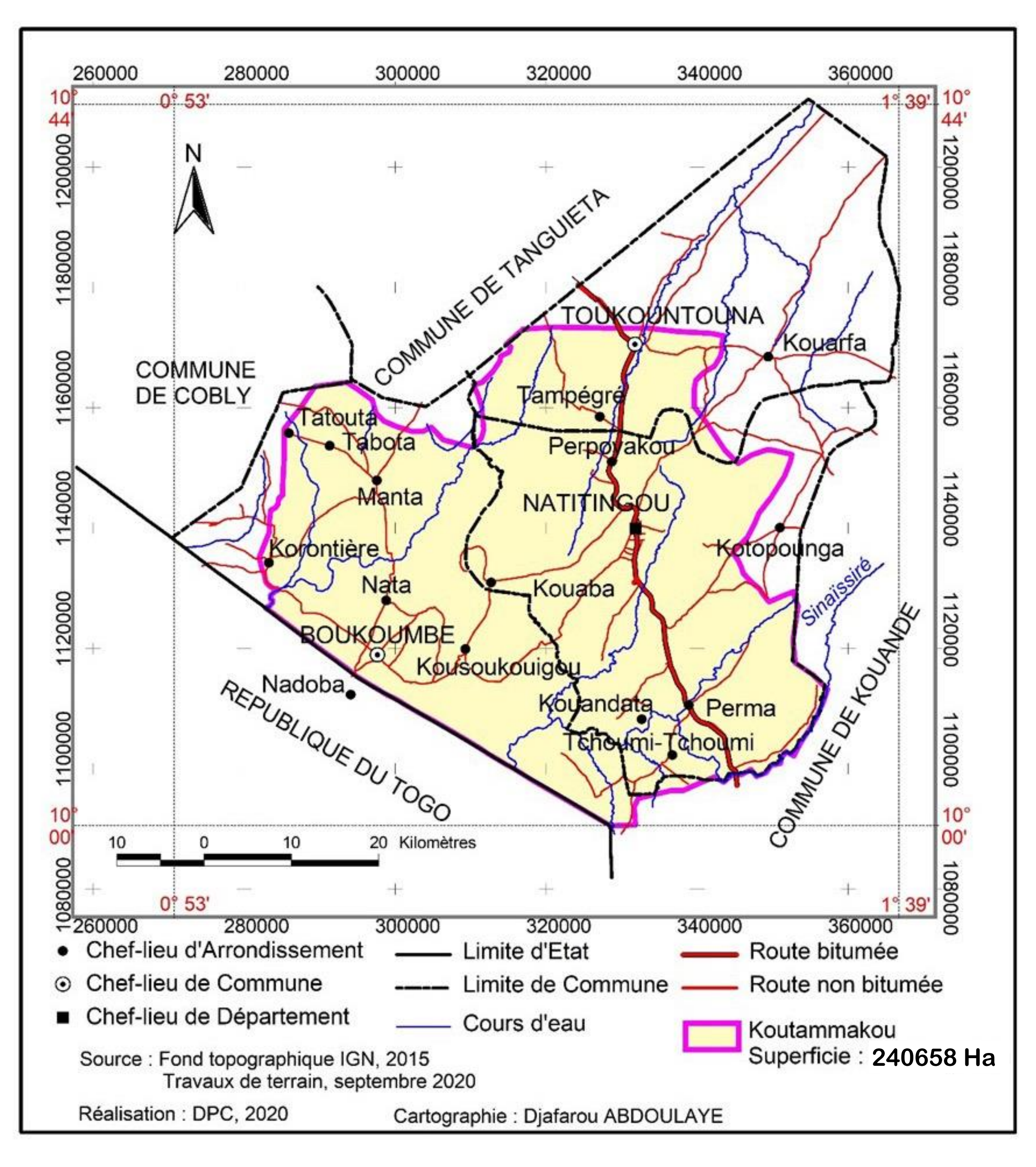
Le *Koutammakou* est un vaste paysage culturel partagé par la République du Togo et la République du Bénin. L'extension proposée correspond à la partie béninoise du *Koutammakou*.



Carte 1. **Situation du *Koutammakou* à cheval sur la frontière Nord Togo-Bénin**

1.b
État, province ou région

La partie béninoise du *Koutammakou* est située au Nord-Ouest du Bénin, dans le département de l'Atacora (figure 1). Il est à cheval sur trois communes, précisément les communes de Boukombé, de Natitingou et de Toucountouna. Le *Koutammakou* est limité au Nord par la commune de Tanguiéta (arrondissement de Cotiakou, la commune de Cobly (arrondissement central de Cobly), et par une partie de la commune de Toucountouna (localité de Tchakalakou). Au Sud-Est il est limité par le cours d'eau Sinaïssiré, et au Sud-Ouest par la République Togolaise. À l'Ouest il est limité par les localités de Dikoumini et Dipoli, dans l'arrondissement de Korontière. Il est enfin limité à l'Est par les localités de Wabou dans l'arrondissement de Kouarfa et Tchantangou dans l'arrondissement de Kotopounga.



Carte 2. **Territoires administratifs béninois sur lesquels s'inscrit l'extension du *Koutammakou***



Nom du bien

Koutammakou, le pays des *Batammariba*



Coordonnées géographiques à la seconde près

La partie béninoise du *Koutammakou* est localisée entre 10°00’ et 10°31’ de latitude Nord et entre 0°59’ et 1°35’ de longitude Est.
La plus ancienne *Takienta* du village historique de Koubentiégou est située au point 10°23’29.27"N/1°03’32.09"E.



Cartes et plans indiquant les limites du bien proposé pour inscription et celles de la zone tampon

Pas de zone tampon
Le bien proposé, paysage culturel vivant en constante évolution ne comprend pas de zone tampon du fait de l’immensité du territoire. C’est également le cas de la partie togolaise déjà inscrite qui ne comprend pas non plus de zone tampon. Aucune menace sur la périphérie du bien proposé ne justifie à ce jour d’en définir une. Il n’existe pas de centre urbain à la périphérie qui pourrait impacter négativement le paysage par son développement ou de projet d’envergure type autoroute ou exploitation minière, pétrolière ou gazière qui là aussi pourrait affecter la Valeur Universelle Exceptionnelle.

Explication des limites géographiques proposées
Les limites du bien proposé correspondent aux limites du territoire actuellement occupé par les *Batammariba*. L’occupation de l’espace couvre ce vaste territoire compris entre Porga au Nord, Birni au Sud, Kouandé à l’Est et Boukombé à l’Ouest. Leur répartition spatiale dans l’Atacora est bien déterminée (Voir cartes 3, 4, 5 et 6). Dans sa partie orientale, l’Atacora a été occupé par les *Waaba* (entre Natitingou Kouandé et Toukountouna) et les *Tangamba* (à l’Est de la ligne Kouandé-Toukountouna). Ces deux territoires sont appelés Kouwanrigou. Au cœur du massif, se sont établis les *Natemba* répartis en deux groupes : l’un autour de Toukountouna et l’autre au Sud-Ouest de Kouandé (à Ouorou-Kayo et environs). A l’Ouest, le territoire compris entre Toukountouna au Nord, Sinaïciré au Sud, Natitingou à l’Est et Boukombé à l’Ouest, a été occupé par les *Tammariba* (*Koutammakou*) ; leur territoire s’étend même au-delà de la frontière entre le Bénin et le Togo jusqu’à la rivière *Kéran*. Sur la bordure occidentale de l’Atakora, sont installés les *Tayaba*, un sous-groupe natemba, demeuré au pied de la falaise autour de Tayakou (Kouyoubongou), les *Berba*, entre Dassari, Matéri et Gouandé (Koubergou), et les *Mbelbe* (Niendé), entre Kobli et Korontière (Koukonkou).

Chaque peuple est installé sur un territoire et y mène ses activités de façon autonome. Les frontières de chaque territoire sont définies selon des villages connus. C’est sur la base de ces villages reconnus comme étant *tammari* que les frontières et les limites ont été définies. Modifier ces limites pour choisir des limites physiques plus évidentes (routes, rivières, falaises…) reviendrait à ignorer des villages *tammari* ou à étendre le *Koutammakou* à d’autres territoires comme chez les Waaba ou chez les Mbelibè, ce qui pourrait entraîner des conflits après le classement.

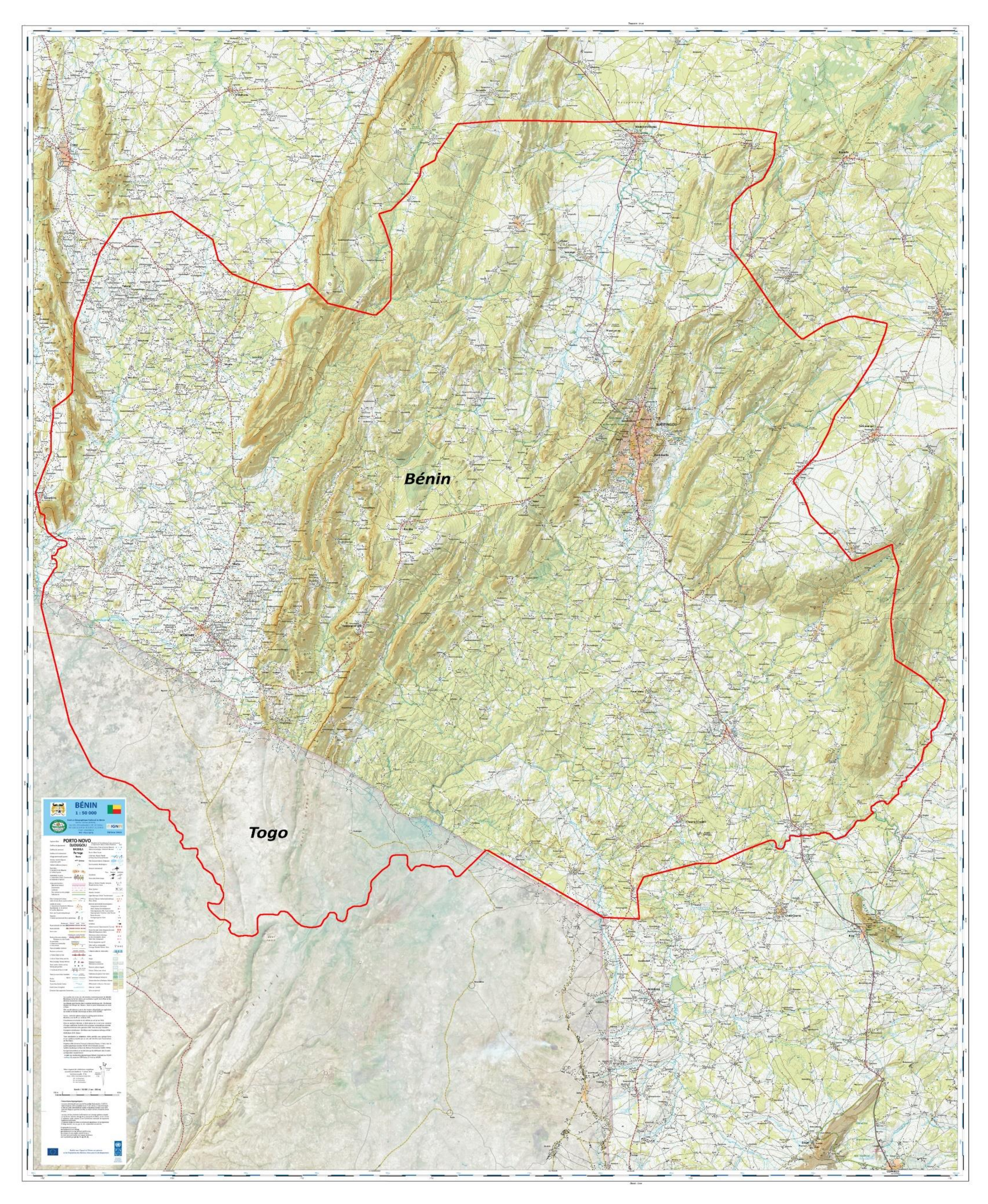


Carte 3. **Limites du bien proposé en Afrique de l'Ouest** (Fond de carte Google Earth)

Carte 4. **Limites (ligne rouge) et géolocalisation du bien proposé** (Fond de carte Google Earth)



Carte 5. **Limites (ligne rouge) et géolocalisation du bien proposé**
(Base de carte routière de l'IGN Bénin)



Carte 6. **Limites (ligne rouge) et géolocalisation du bien proposé**
(Base de carte de l'IGN Bénin au 1/50000ème)

Liste des cartes et plans intégrés au document

1.f

Surface du bien proposé pour inscription et de la zone tampon proposée

	Zone principale	Zone tampon
Koutammakou Togo Inscrit en 2004 / N°1140	31 168 Ha *	0 Ha
Koutammakou Bénin (extension)	240 658 Ha	0 Ha
TOTAL *Koutammakou*	**271 826 Ha**	**0 Ha**

* L'équipe de préparation de ce dossier d'extension a relevé une erreur dans le calcul de la surface du *Koutammakou* au Togo qui était annoncée de 50 000 Ha dans le dossier déposé en 2003 alors qu'il n'en fait en réalité que 31 168 Ha. Cette différence a été signalé au Centre du patrimoine mondial par CRAterre le 14 septembre 2020.



2 Description

"Le natif d’un village ne demande pas ce qui est ensemencé dans le champ"

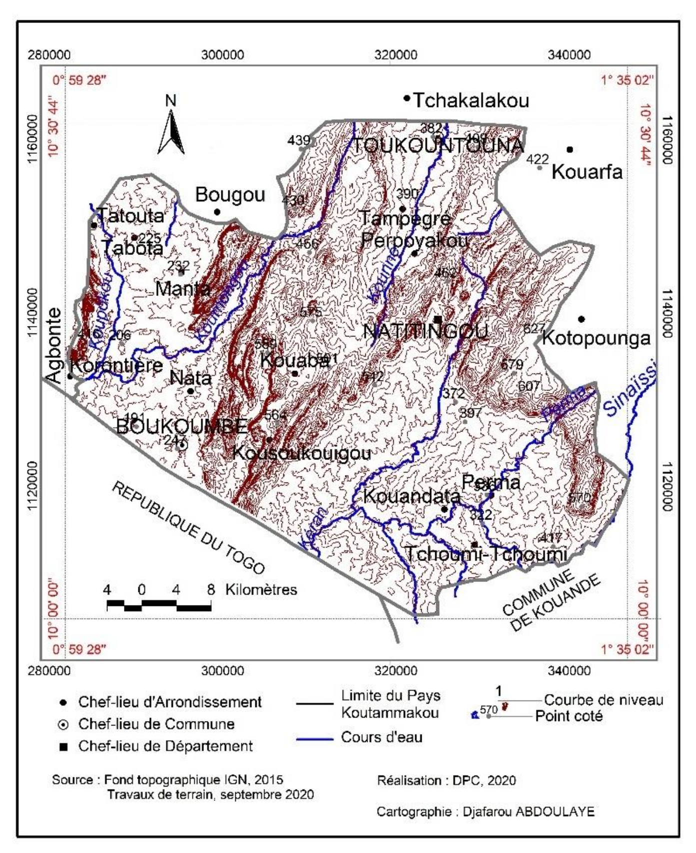
Proverbe *Ditammari* qui nous dit que la patience fait vivre

2.a

Description du bien

S'intéresser au milieu naturel du *Koutammakou* est indispensable pour comprendre cette vie en symbiose que les *Batammariba* ont façonné avec leur environnement physique qui s'articule autour du massif de l'Atacora. Avant de décrire l'architecture, qui est la signature culturelle la plus connue des *Batammariba*, nous allons nous pencher sur le relief, le climat mais aussi la faune, la flore et les autres ressources qu'offre ce territoire au fil des saisons. Un calendrier récapitulant les principales activités de l'année, calées naturellement sur les cycles climatiques vous est proposé en pages 22-23. Il permet de comprendre comment la vie est rythmée par la nature, et plus précisément par l'alternance saison pluvieuse-saison sèche. Nous allons détailler ensuite l'occupation de l'espace, le mode d'habitation ainsi que les nombreuses activités courantes et les croyances des *Batammariba*.

Relief



Carte 7. **Relief du *Koutammakou* au Nord-Ouest du Bénin**

Le *Koutammakou* est fortement marqué et influencé par l'omniprésence d'un bouclier naturel de formation ancienne : la chaine de l'Atakora qui est orientée Nord-Nord-Est / Sud-Sud-Ouest. Cette chaîne prend naissance à la confluence des frontières entre le Burkina Faso, le Niger et le Bénin, traverse le Nord-Ouest du Bénin en écharpe, se prolonge au Togo où elle prend le nom de "*Monts Togo*" et s'abaisse vers la côte de l'Océan Atlantique au Sud-Est du Ghana où elle est connue sous le nom de "*Akwapim Range*".

Les contreforts de la chaîne de l'Atakora constituent non seulement un puissant dispositif naturel de sécurité avec leurs grottes – refuges, mais abritent également sanctuaires et temples privilégiés de certaines divinités du pays *tammari* comme Sawètè, Botanri ou Monnèkpankou.

En dehors du massif de l'Atakora, on rencontre dans le *Koutammakou* des plateaux et des plaines mais deux grands ensembles méritent d'être signalés. Il s'agit du plateau de Kouaba et de la plaine de Boukombé (voir carte 7).

Le plateau de Kouaba d'une altitude supérieure à 400 m se prolonge jusqu'à la commune de Tanguiéta et est entaillé de vallées étroites et profondes en forme de "V" propices à l'agriculture. Il se rattache en pente douce à la plaine de Perma. Quant à la plaine de Boukombé, elle est une vaste et basse pénéplaine (200m) très ondulée et coupée de dépressions ou bas-fonds hydromorphes favorables à la culture du riz. La terre sablo-argileuse dans les régions de Manta et de Korontière est propice à une culture vivrière.

Enfin, il faut signaler que les variations topographiques du *Koutammakou* créent des paysages et panoramas pittoresques recherchés par les touristes et les chasseurs d'images. Parmi les nombreux sites touristiques du *Koutammakou*, le plus impressionnant tant par sa beauté que par son relief accidenté, est celui de Koussoucoingou situé sur la route Natitingou-Boukombé, comme l'illustrent les photos 4 et 5.







Illustrations 4-6. **Chaine de l'Atakora vue depuis le plateau de Koussoucoingou et la plaine de Boukombé**

Climat

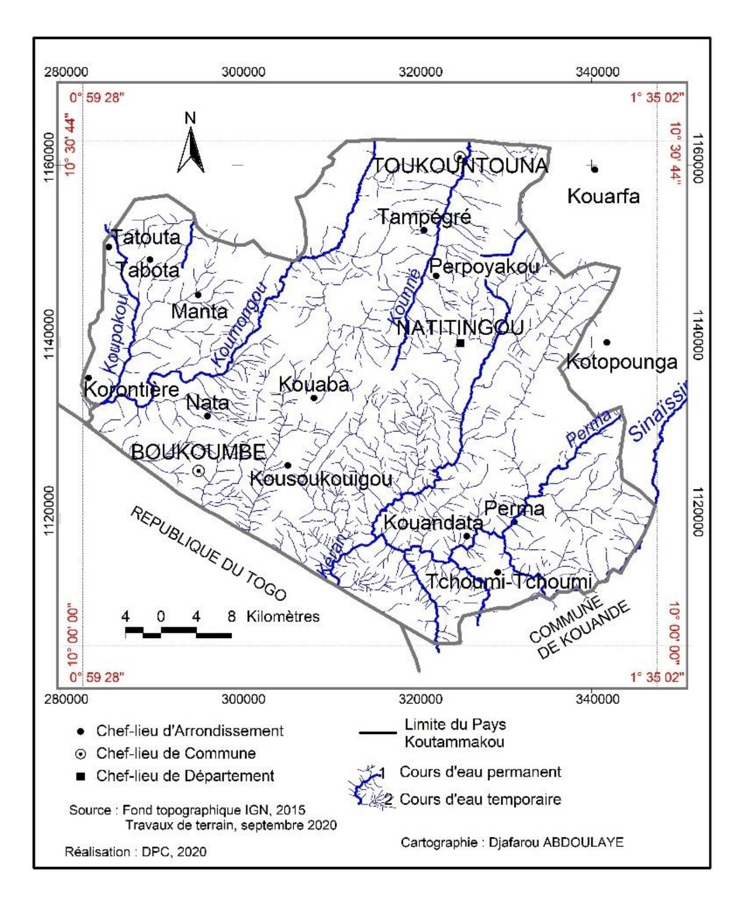
Dans le *Koutammakou*, le climat présente les caractéristiques d'un climat de type soudano-guinéen caractérisé par une saison sèche qui s'étale de fin octobre à fin avril, soit six mois, et une saison humide généralement bien arrosée (1000 à 1300 mm de pluie étalés sur 94 à 117 jours). Chacune de ces deux saisons favorise la conduite d'activités spécifiques au plan de la production.

Ainsi, la saison sèche est propice à l'élevage et à l'aviculture notamment, en même temps elle est favorable à la cueillette, au ramassage, à la collecte ou encore à la chasse. De même, en dehors de l'igname précoce et du fonio hâtif, la quasi-totalité des autres récoltes se fait pendant la saison sèche. Elle est caractérisée au plan climatique par les manifestations – de novembre à janvier inclus – d'un vent venu du Nord-Est connu sous le nom d'harmattan. Pendant cet épisode d'harmattan, les végétaux renouvellent leurs feuilles, à la satisfaction des éleveurs et des troupeaux. Mais c'est également dans cette période que se multiplient les incendies de brousse, détruisant parfois plantations et vivres ou récoltes stockées dans les champs. Telles sont, brièvement décrites, quelques caractéristiques de la saison sèche.

La saison des pluies, quant à elle, permet surtout la mise en place des cultures. C'est aussi le moment de prédilection des tornades et de la foudre, manifestations extérieures par excellence de certains êtres-forces, dont la spécialité et la fonction sont de sanctionner sévèrement les méchants et les malfaiteurs de toute nature. Ainsi, pendant que le tonnerre règle leurs comptes aux voleurs, la tornade décoiffe les maisons des avares et des mesquins. Autant de phénomènes que nous détaillons en profondeur plus loin.

Les températures mensuelles moyennes présentent deux pics : le premier en mars-avril (36°C) et le second en novembre (35°C). Ils sont dus à la forte radiation directe et à la faible nébulosité. Les plus faibles températures diurnes sont enregistrées en juillet-août.

Hydrographie



Carte 8: **Hydrographie du *Koutammakou***

Le *Koutammakou* est irrigué par une série de cours d'eau qui sont : *Pendjari*, *Koumongou*, *Perma*, *Yerpao*, *Sinaïssiré* (voir carte 8). *Pendjari*, *Koumongou* et *Perma* sont des affluents de la rivière *Oti* (au Togo) et du fleuve *Volta* (au Ghana). La *Pendjari*, le plus long des fleuves de l'Atakora (380 km), prend sa source à Tagayé au Sud-Ouest de Natitingou en pays *tammari* et pénètre après un long parcours dans tout le département de l'Atakora et en territoire togolais où il prend le nom de Oti. *Koumongou* prend sa source près du village de Koukouantonkou dans la région de Kouaba. Son cours s'oriente vers le Sud-Ouest et conflue avec l'Oti. Le *Yerpao* prend sa source au Sud de Pèpèrku dans la combe anticlinale de l'Atakora. Il reçoit la *Perma* grossie de la *Sinaïssiré*. Le régime des cours d'eau varie : dans l'ensemble, ils sont encaissés et torrentiels depuis les crêtes jusqu'aux couloirs d'écoulement. A partir des points fixes, ils se répandent avec leurs charges sur de vastes espaces de pédiplaines. L'intérêt porté à cette kyrielle de rivières, marigots et mares par les *Batammariba* réside dans le fait qu'ils comportent de petits lacs sanctuaires où résident des divinités qui favorisent ou handicapent la réalisation de leur bien-être.

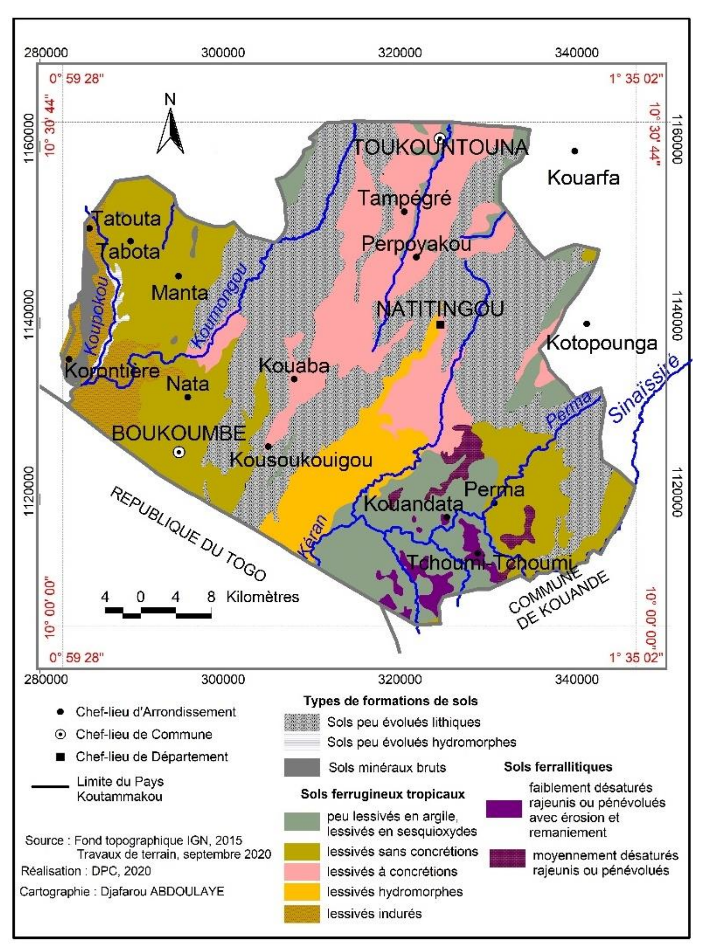
Sols, faune et flore

Le *Koutammakou* dans son ensemble, présente des sols ferralitiques hautement lessivés. C'est la présence du fer qui explique l'apparition d'une cuirasse latéritique. Ce sont des sols surexploités et appauvris par une longue occupation et ce, malgré des techniques empiriques mises en œuvre par les *Batammariba* pour la conservation des éléments fertilisants : assolements, association de cultures, jachères, fumure des sols (engrais verts et engrais organique) sur lesquels *l'Imperata cylindrica* règne en maitre.

Quant à la faune, elle se compose en majeure partie de grands herbivores, de rongeurs, de gros reptiles et de maraudeurs tels que les primates ou les singes. S'agissant des herbivores, la haute brousse abrite quelques biches, gazelles, antilopes, buffles, phacochères. On y rencontre également le lièvre roux, acteur principal dans la plupart des contes, où la ruse détermine le dénouement de la problématique. Les éléphants ont migré vers les aires de conservation comme le complexe W-Arly-Pendjari plus à l'Est.

Quant aux carnivores, ils se rencontraient autrefois dans les forêts-galeries au bord des cours d'eau où les herbivores viennent s'abreuver et dans les antres des collines d'où ils émigraient la nuit vers les plaines et les vallons à la recherche de leurs proies. Ces carnivores ont tout comme l'éléphant disparu du *Koutammakou*, mais le lion et éventuellement la panthère se retrouvent dans le Complexe WAP. Des trophées de chasse prouvent cependant qu'ils étaient bien présents dans la zone autrefois.

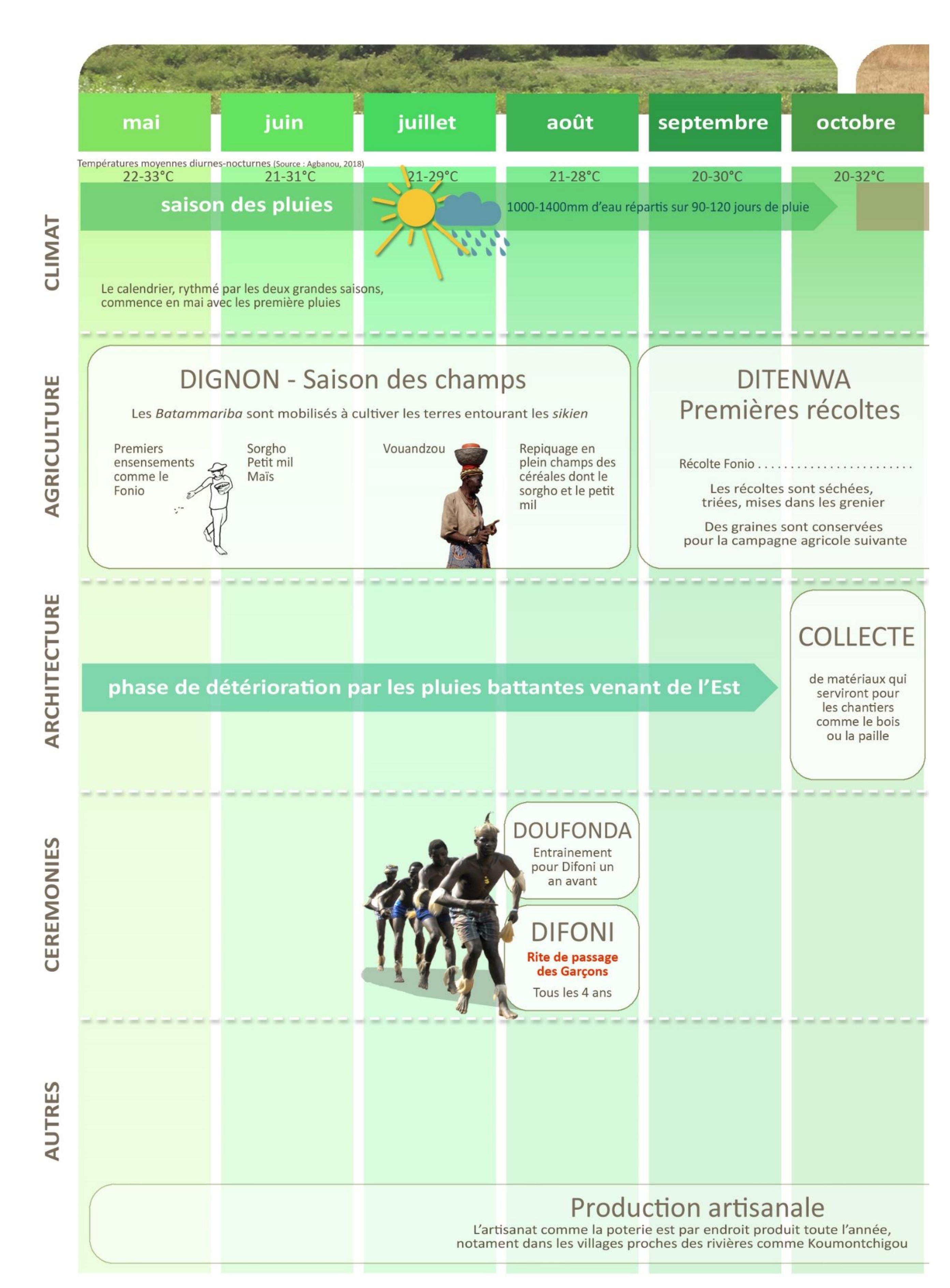
Pédologie



Carte 9: **Pédologie du *Koutammakou***

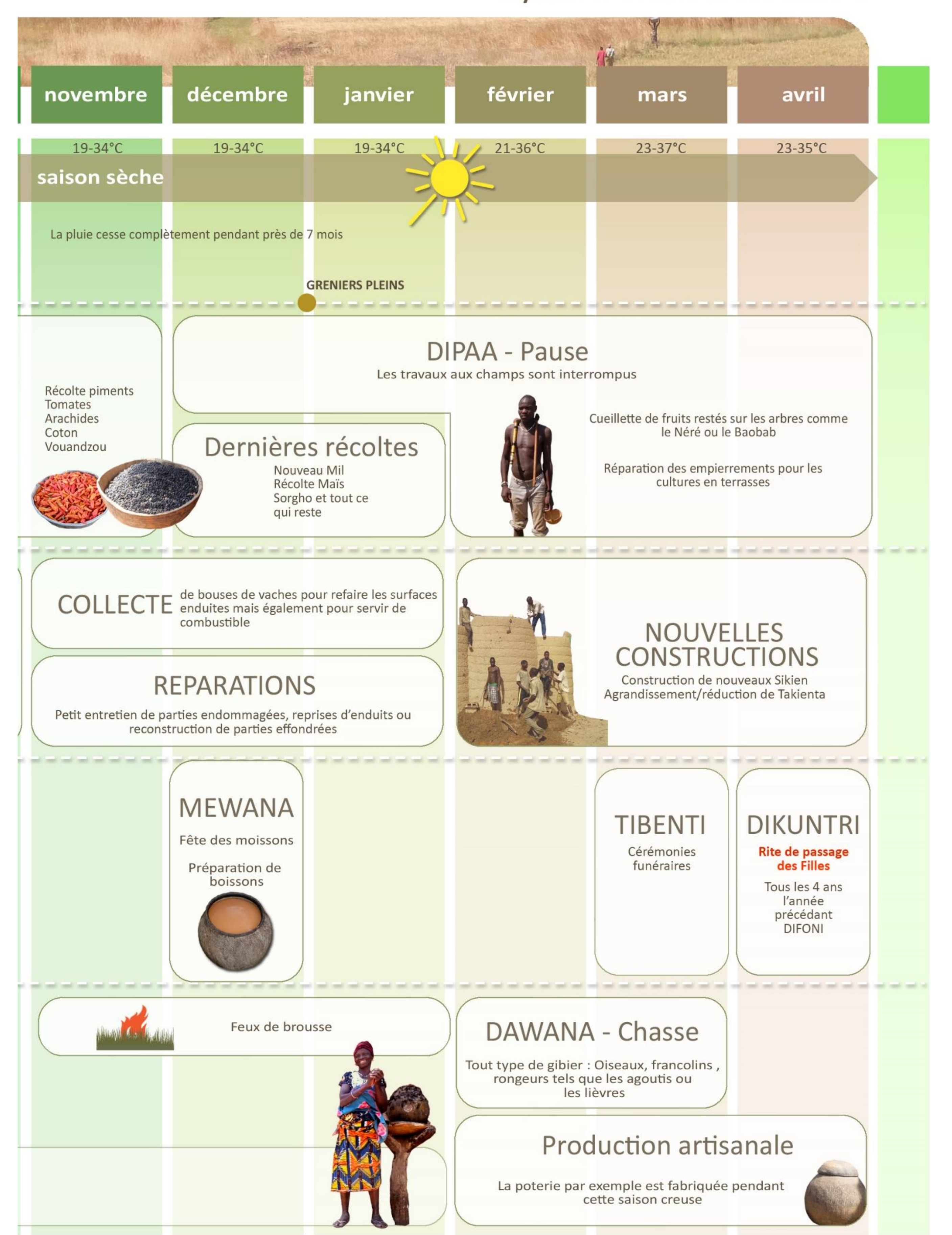
Le *Koutammakou* comme le montre la carte 9 est principalement constitué :

- de sols peu évolués lithiques. Ce sont des unités de sols de faible épaisseur et de forte pierrosité, peu fertiles. Ils sont localisés dans tout le paysage d'étude là où la pente et l'érodibilité sont fortes;
- de sols ferrugineux tropicaux peu lessivés en argile ou sur roche basique. Ce sont des sols ayant une profondeur utile plus ou moins importante, leur perméabilité et leur porosité sont généralement bonnes.
- de sols ferrugineux tropicaux lessivés concrétionnés sur matériau kaolinique. Il s'agit de sols dont la profondeur utile est parfois importante. La texture est sableuse en surface et les réserves minérales sont médiocres;
- de sols ferrallitiques faiblement désaturés sur roche basique et gneiss à muscovite. Ces sols profonds de bonne perméabilité et relativement fertiles, sont plus favorables aux cultures. Ce sont ces sols à bon drainage qui portent les formations végétales les plus évoluées du paysage;
- de sols ferrugineux tropicaux lessivés hydromorphes sur matériau colluvial sableux et sablo-argileux ou sur gneiss à muscovite. Ce sont des sols ayant des réserves minérales et une absence d'éléments grossiers ; par contre leur caractère très massif et leur perméabilité réduite les rendent très difficiles à travailler.



mai
juin
juillet
août
septembre
octobre
Températures moyennes diurnes-nocturnes (Source : Agbanou, 2018)
22-33°C
21-31°C
21-29°C
21-28°C
20-30°C
20-32°C
CLIMAT
saison des pluies
1000-1400mm d'eau répartis sur 90-120 jours de pluie
Le calendrier, rythmé par les deux grandes saisons, commence en mai avec les première pluies
AGRICULTURE
DIGNON - Saison des champs
Les Batammariba sont mobilisés à cultiver les terres entourant les sikien
Premiers ensensements comme le Fonio
Sorgho
Petit mil
Maïs
Vouandzou
Repiquage en plein champs des céréales dont le sorgho et le petit mil
DITENWA
Premières récoltes
Récolte Fonio ....
Les récoltes sont séchées, triées, mises dans les grenier
Des graines sont conservées pour la campagne agricole suivante
ARCHITECTURE
phase de détérioration par les pluies battantes venant de l'Est
COLLECTE
de matériaux qui serviront pour les chantiers comme le bois ou la paille
CEREMONIES
DOUFONDA
Entrainement pour Difoni un an avant
DIFONI
Rite de passage des Garçons
Tous les 4 ans
AUTRES
Production artisanale
L'artisanat comme la poterie est par endroit produit toute l'année, notament dans les villages proches des rivières comme Koumontchigou

Cycle annuel Otammari



Occupation de l’espace et habitat

L’occupation de l’espace par le peuple *Otammari* se caractérise par un habitat dispersé. Chaque famille habite au centre d’un petit territoire qu’il gère et cultive pour assurer sa subsistance. Cet habitat dispersé trouve ses fondements dans le système de production que pratique le peuple *Otammari* comme l’affirme Paul Mercier (1968 :25) "*dans l’ensemble les maisons conservent leurs distances, comme il convient à leur rôle d’unité économique jouissant d’une grande autonomie ; d’ailleurs la règle est de créer autour des maisons une zone cultivée qu’il est aisé de fumer, et où l’on sème le mil qui sera repiqué dans les champs de la périphérie du village ; c’est là probablement l’explication essentielle de l’habitat dispersé qui domine en pays somba*".

En outre pour mieux comprendre la dispersion de l’habitat, il faut tenir compte de l’importance de la terre pour ce peuple. En effet, un élément omniprésent dans les différents processus de production est la terre qui, en dehors de l’agriculture et de l’élevage pour lesquels on ne peut négliger son implication, apparaît également au niveau de la chasse, de la cueillette et de l’artisanat. En pays *tammari*, la terre est une propriété collective, un héritage communautaire indivisible. La terre fait partie des biens sacrés inaliénables, propriété à la fois des ancêtres morts, des vivants et des descendants à naître.

Les unités d’habitations disséminées sur l’ensemble du territoire sont traditionnellement construites avec les ressources de la portion de territoire qui l’accueille. Il s’agit, comme on le verra plus loin, principalement de terre, de bois et de fibres.

Au-delà de la dimension d’autosuffisance que confère ce partage du territoire, il faut voir dans cette occupation dispersée une forte stratégie défensive. Un mythe populaire dit que la distance entre deux maisons *tammari* est déterminée par la portée d’une flèche. On peut effectivement remarquer que les distances assurent un certain degré d’indépendance, de quiétude et d’autosuffisance à leurs habitants. Cette dispersion permet surtout une protection vis-à-vis de l’extérieur car il est beaucoup plus difficile d’attaquer un peuple dispersé qu’un peuple barricadé dans une même ville ou village. Ce territoire est parsemé de milliers de mini-forteresses que sont les *Sikien*. La *Takienta* (singulier de *Sikien*) peut être rapidement barricadée en cas de crise, pour protéger non seulement la famille mais aussi son bétail et ses céréales. Le patriarche et protecteur de la famille peut aisément voir les alentours à travers plusieurs petites ouvertures dans les murs sans être lui-même vu, et, s’il le faut, tirer ses flèches ou donner des coups de lance à ses ennemis à l’extérieur, humains ou animaux dangereux.



Illustration 7. **Image satellite montrant la discrétion de cet habitat dispersé près de Manta** (Image Google Earth 2020)

La *Takienta*

La *Takienta* (*Sikien* au pluriel) a valu le nom de *Otammari*, c'est-à-dire "le constructeur", "l'architecte" à ces virtuoses de la maçonnerie en terre que sont les *Batammariba*. Cette maison est adaptée, à travers ses variantes locales, à son rôle d'ouvrage de défense, d'unité économique et de place religieuse.
Les tirailleurs soudanais l'ont désignée sous le nom bambara de "*tata*" et les Européens sous le nom de "château fort". Les *Batammariba* l'appellent "*tacièta*" (maison) ou "*tatammacièta*" (la maison *tammari*) (Koussey, 1977 :195).

La *Takienta* est une construction monolithique compacte et complexe qui rassemble un très grand nombre de fonctions sur un espace extrêmement réduit. C'est un lieu de vie avec toutes les commodités requises pour se reposer, protéger la famille et le cheptel domestique, stocker des vivres, cuisiner, vénérer ses ancêtres… Aucun détail de cette architecture savante n'est le fruit du hasard ou de la fantaisie, tout répond à des fonctions ou des codes précis. La force de cette architecture est d'arriver à imbriquer chambres, cuisine, greniers, étables, poulailler, etc. en une seule structure monolithique. Le tout est entouré d'une série de tourelles qui ne sont pas de simples tours de guet, mais des chambres ou des greniers. Comme l'a bien décrit Paul Mercier « *la maison se présente toujours comme un ensemble de tourelles à section circulaire, ellipsoïde ou carrée (...) ces tourelles sont reliées entre elles par des murs qui délimitent une vaste salle au rez-de-chaussée et une grande terrasse à l'étage, sur laquelle donnent les pièces d'habitation. Chacune des tourelles supporte un grenier où délimite une chambre à l'étage et une pièce d'utilisation variée au rez-de-chaussée* » (Mercier, 1954 : 33). On décrit généralement la *Takienta* comme un bâtiment à deux niveaux, celui du sol, réservé aux animaux et à la cuisine, et l'espace de terrasse à l'étage qui sert de lieu de vie de la famille. C'est de cette terrasse que l'on accède aux chambres et aux greniers.

Typologies de *Sikien*

Plusieurs travaux de recherche ont tenté de classer les *Sikien* par typologie. Les caractéristiques premières distinguant chaque type de *Takienta* sont : les formes de toitures (plates ou coniques), l'accès à l'étage (depuis la cour à l'extérieur ou depuis l'intérieur) et le nombre de cases et terrasses. Ce qui ressort dans tous les cas est que les plans sont bien définis et reconnaissables. La *Takienta* est le résultat d'une longue maturation qui laisse peu de place à l'évolution et à l'improvisation en dehors des décorations.

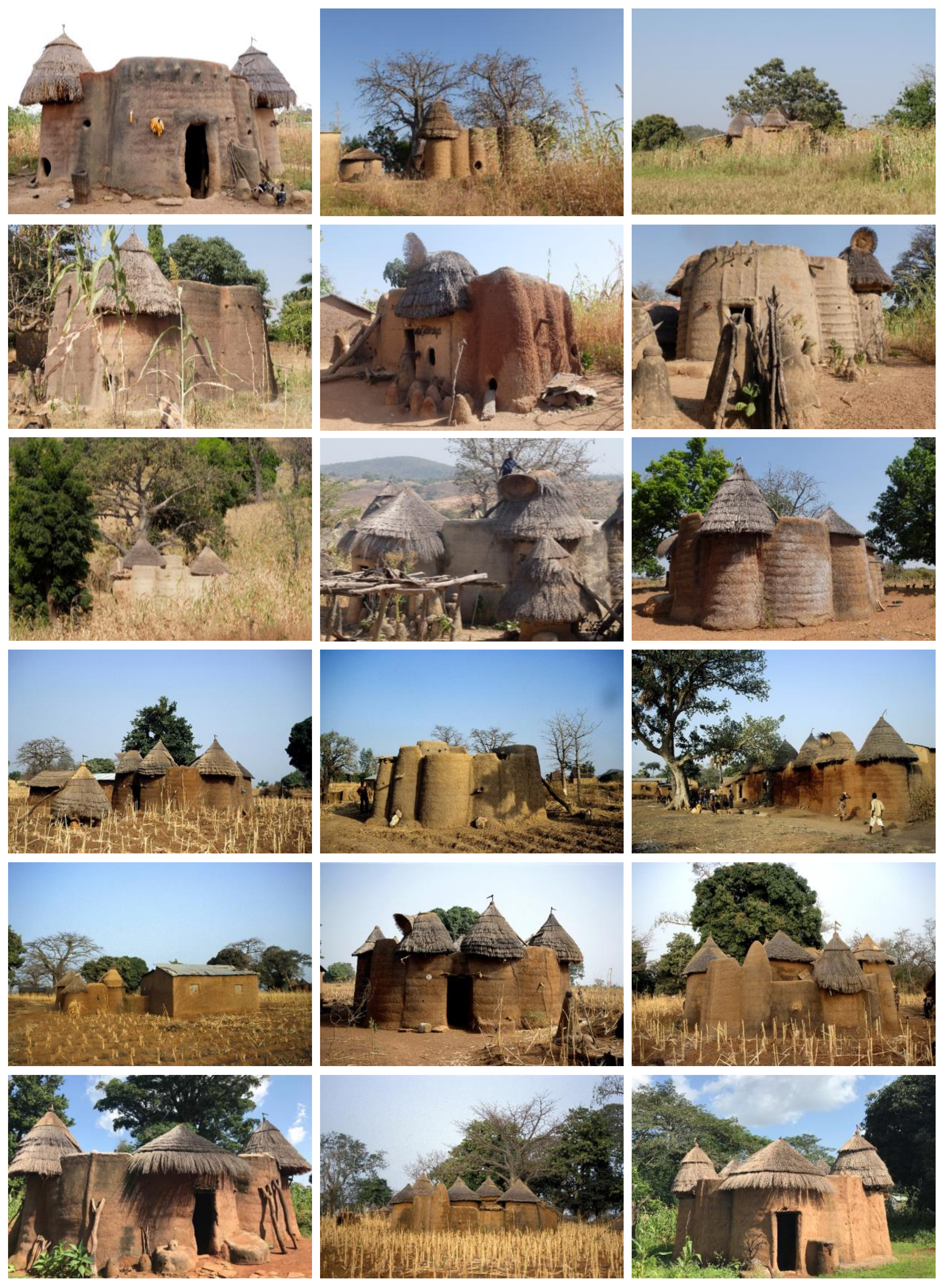
En 1954, Paul Mercier proposait 5 catégories de *Sikien*, reprises en 1984 par Rigobert Kpanipa :
- Le type I, modèle géant qui est un véritable complexe architectural à trois terrasses ;
- Le type II, le modèle moyen à deux terrasses ;
- Le type III, maison à vestibule et terrasse au toit plat ;
- Le type IV, modèle simplifié ou maison en miniature à une seule terrasse (Veuves et femmes non mariées) ;
- Le type V, aux greniers groupés de part et d'autre de la tourelle vestibule. Pas de palier ni de tourelle d'accès à l'étage, ni de terrasse intermédiaire, on accède à l'étage par une échelle et un trou pratiqué dans la terrasse.

L'inventaire de 2018 de l'IGNFI/PNUD/UE répertorie les *Sikien* en 3 catégories seulement :
- Les Otchaou (1144 Sikien répertoriés soit 74%) correspondant au type III de Mercier-Kpanipa. Cette *Takienta* est donc la plus répandue, représentant les ¾ des *Sikien* ;
- Les Okpanri (329 Sikien répertoriés soit 21%) correspondant au type I, II et IV de Mercier-Kpanipa ;
- Les Ossori (72 Sikien répertoriés soit moins de 5%) correspondant au type V de Mercier-Kpanipa.

Conception de la *Takienta*

Comme vu précédemment, chaque *Takienta* répond à un type précis parmi 5 modèles. Ces modèles ne figent pas les détails mais imposent des principes qui font du sens pour assurer une organisation rationnelle de l'espace, une grande durabilité dans le temps ainsi qu'une répartition équilibrée des charges (greniers pleins, terrasses lourdes en terre) tant sur les poteaux que sur les murs. L'indépendance entre la structure porteuse des toitures et les murs assure une sécurité maximale.
La conception de la *Takienta* permet une utilisation judicieuse et rationnelle du bois et de la terre, les seules ressources disponibles localement pour bâtir. Elle permet aussi de limiter les efforts des bâtisseurs du fait de la taille réduite de l'ensemble et de la relative minceur des murs tout en garantissant une bonne durabilité de la construction. Tout est conçu, soit pour s'adapter aux qualités intrinsèques des matières premières, soit pour minimiser les quantités utilisées, soit pour éviter ou retarder les possibles dégradations, et ainsi faciliter l'entretien. Enfin, il convient de retenir que la souplesse des matériaux de construction, mais aussi du concept architectural,

permet de s'adapter aux aléas climatiques, aux besoins quantitatifs ainsi qu'aux expressions symboliques qui peuvent être modifiées, plus ou moins durablement, en fonction d'événements particuliers ou plus simplement de l'évolution de la famille.



Illustrations 8-25. **Exemples de Sikien** (pluriel de *Takienta*)

Espaces de la *Takienta*

L'accès au rez-de-chaussée se fait par une issue unique. Le niveau bas est conçu pour abriter les animaux, qui comprennent aussi bien les ruminants de toute taille que les volailles. Une hiérarchisation réserve le centre aux bovidés, deux enclos intérieurs aux ovins et caprins et les tourelles servent de support aux greniers où se logent les volailles (pintades et poulets). Une chambre dortoir est également aménagée pour le grand-père et les adolescents ou les adultes célibataires. Ils ont comme mission d'assurer la garde des animaux contre les fauves et les agresseurs éventuels la nuit. C'est également à ce niveau (côté droit en entrant dans la maison) que se trouve l'autel des ancêtres défunts et les cornes des bêtes sauvages tuées à la chasse. Ces reliques sont habitées par les puissances qui animaient ces animaux de leur vivant. La neutralisation de cette puissance ou sa surveillance est ainsi confiée aux ancêtres. C'est la première place sacrée de la maison. Au rez-de-chaussée, on retrouve également le mortier à fonio directement creusé dans le sol et la pierre à moudre les grains.

On monte à la terrasse principale par une ouverture dans une tourelle qui donne directement accès à l'étage. Le modèle géant comporte trois terrasses : deux petites terrasses latérales ou secondaires et une centrale qui est la principale. Ainsi, dans une famille à trois ménages, chaque unité se voit affecter une terrasse. Celle du père de famille occupe automatiquement la principale indiquant son rôle de coordinateur dans la famille.
Les tourelles qui bordent les terrasses servent de chambres à coucher pour les membres de la famille qui sont mariés et les jeunes filles en âge de se marier (18 ans au moins). La chambre à coucher centrale est destinée à la grand-mère et à défaut, à l'épouse principale du chef de famille. Elle communique de l'intérieur avec le rez-de chaussée par la chambre des enfants et des adolescentes (moins de 18 ans) sur lesquels veille la grand-mère ou la femme principale. Cette chambre sert également d'issue de secours par laquelle on peut aisément s'évader en cas de danger. Notons que certaines tourelles sont surmontées de greniers en argile où sont stockés les vivres. On distingue le grenier femelle qui, outre les vivres, contient les effets propres à la toilette de la femme et le grenier mâle qui contient non seulement les réserves alimentaires de sécurité mais aussi les carquois, les boucliers, le casque de guerre, le cor et autres objets précieux.

En résumé, dans l'habitation *otammari*, les hommes, chasseurs et guerriers par excellence occupent stratégiquement le rez-de-chaussée sous la bienveillante protection des ancêtres défunts et les femmes sans armes plus exposées vivent sur la terrasse où elles bénéficient de la protection des hommes. L'autel des ancêtres femmes défuntes se trouve dans la chambre à coucher de leurs filles qui bénéficient de leur protection.

Par ailleurs, aussi bien l'entrée principale de la maison que les portes des chambres à coucher sont orientées vers l'Ouest pour deux principales raisons. La première respecte des considérations pratiques : les vents et la pluie venant de l'Est, il faut tourner les ouvertures vers l'Ouest pour mieux s'abriter. La deuxième raison est d'ordre socio-religieuse : si l'Est représente l'origine de la vie avec le lever du soleil, l'Ouest est le point où s'éteint cette vie. Et cette extinction n'est que momentanée car la vie poursuit un cycle (phénomène de réincarnation). Ainsi, orienter les ouvertures des maisons vers l'Ouest, c'est rendre l'homme témoin du déclin de la vie, ce déclin qui conditionne son rayonnement (Kpanipa, 1984 :99).

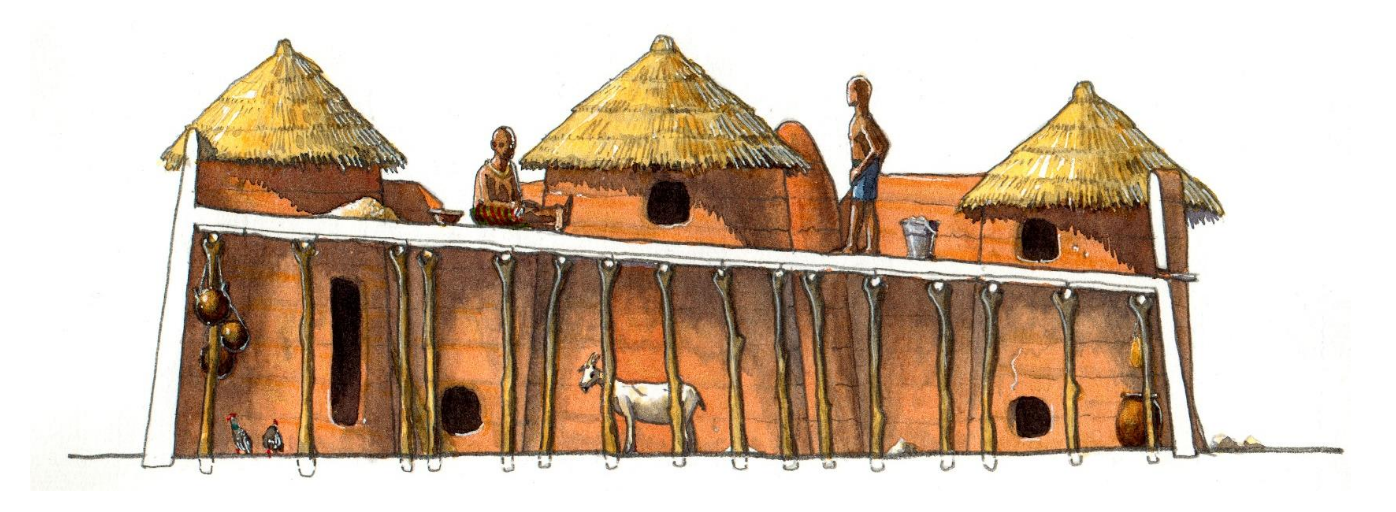
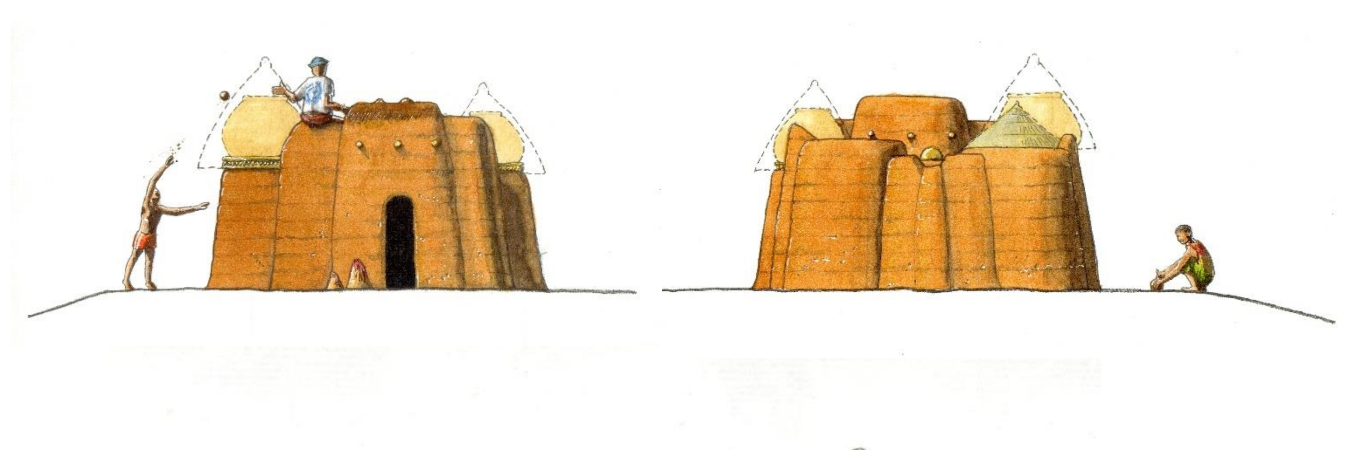
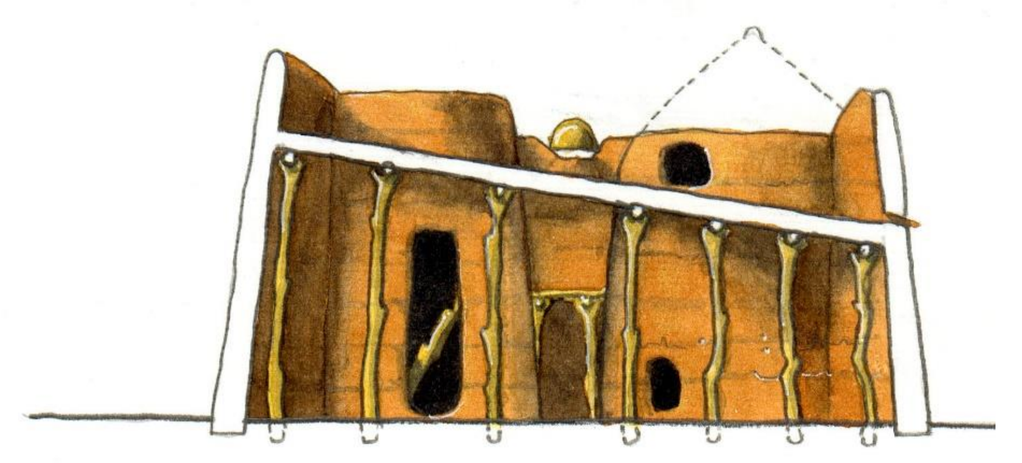
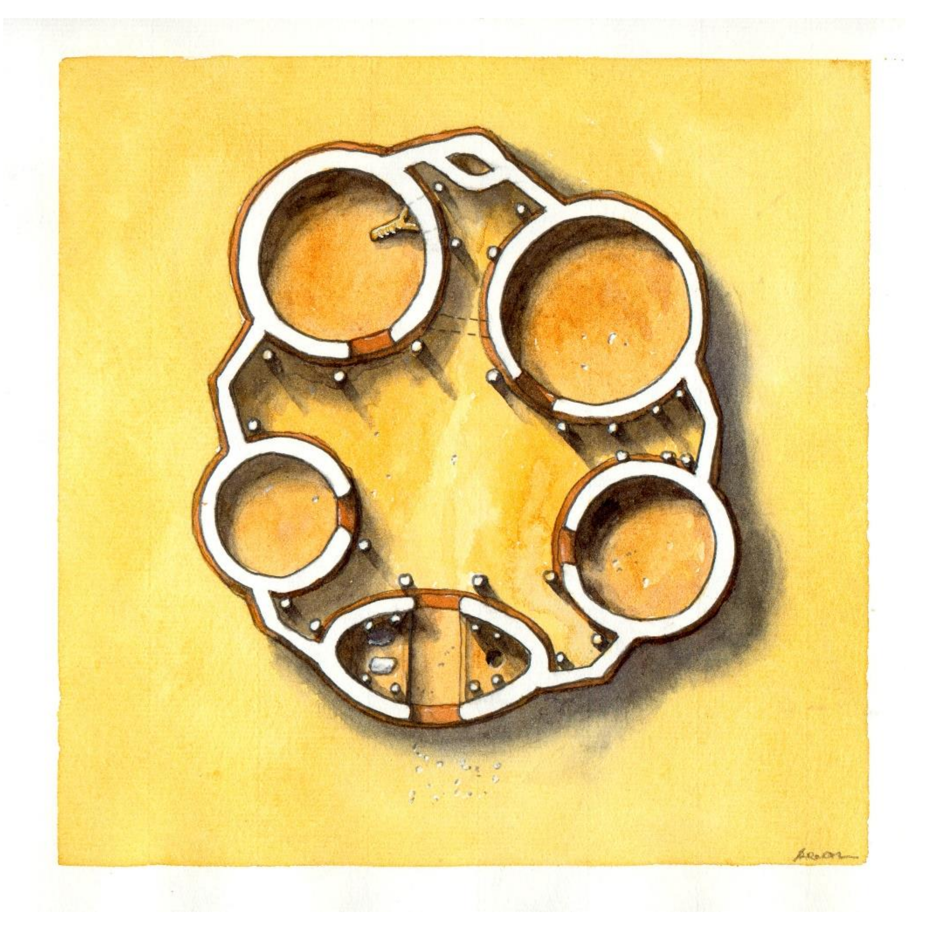


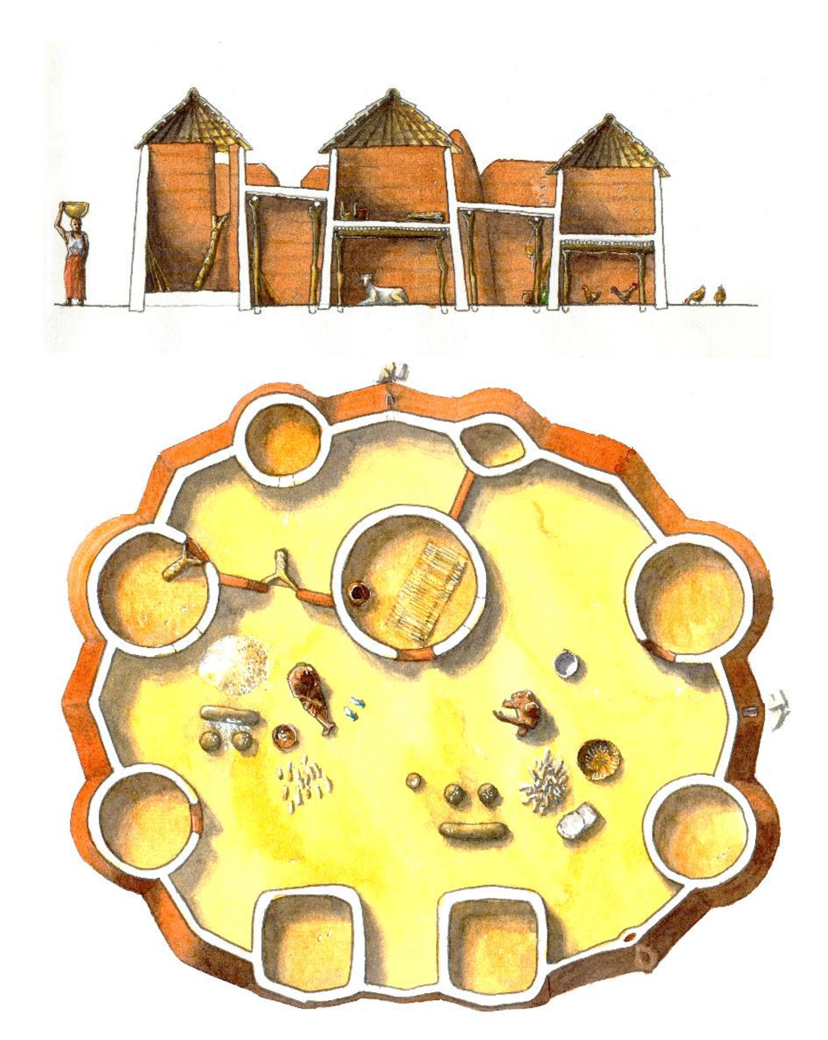
Illustration 26. **Coupes illustrant la complexité spatiale de ces constructions sur deux niveaux**
Relevés de Wilfredo Carazas Aedo aquarellés par Arnaud Misse

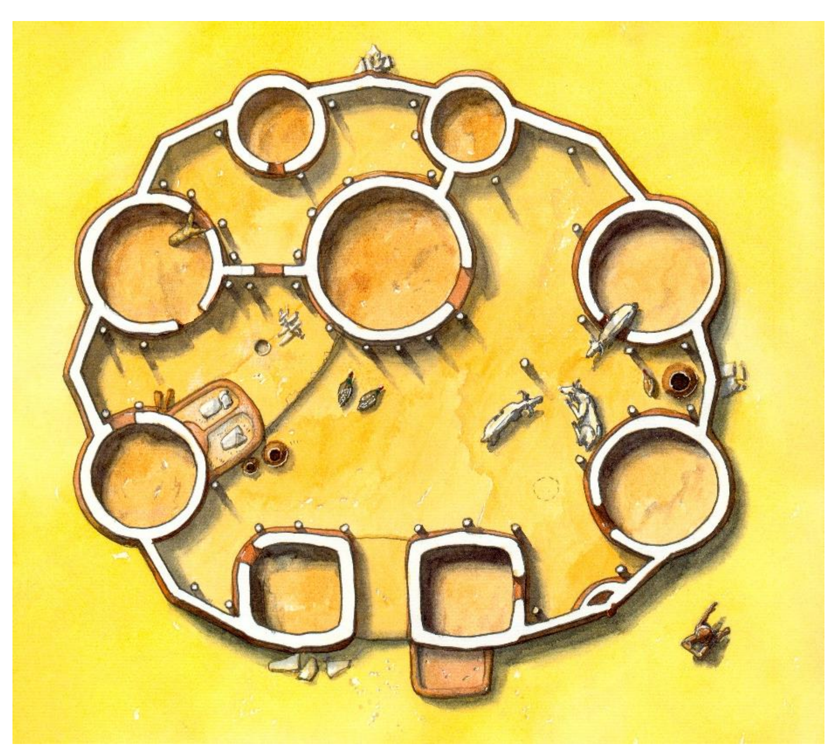




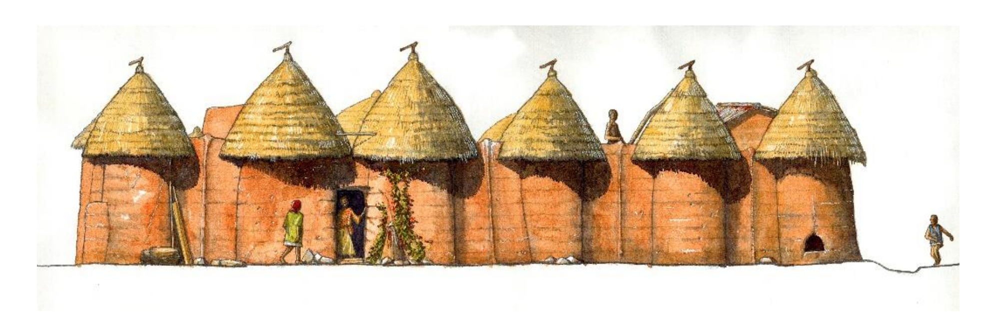


Illustrations 27-30. **Petite *Takienta* de type IV**
Dessins d'Arnaud Misse sur la base des relevés de Wilfredo Carazas Aedo

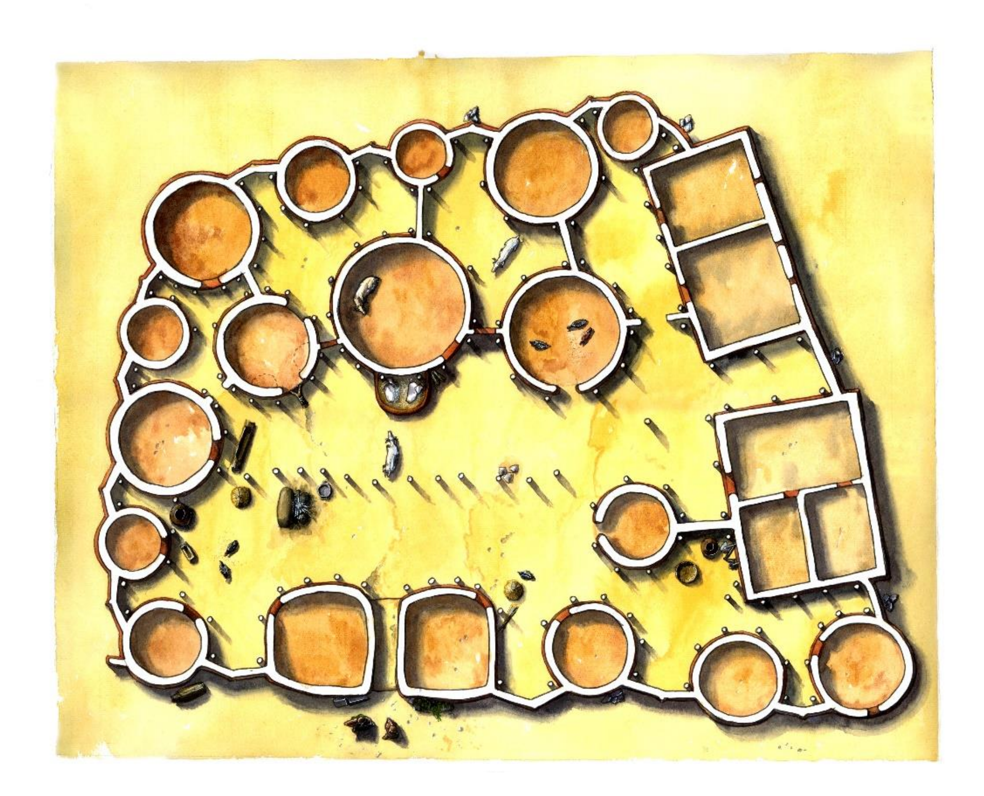




Illustrations 31-33. **Moyenne *Takienta* de type II**
Dessins d'Arnaud Misse sur la base des relevés de Wilfredo Carazas Aedo







Illustrations 34-36. **Grande *Takienta* de type I**
Dessins d'Arnaud Misse sur la base des relevés de Wilfredo Carazas Aedo

Les espaces de la *Takienta*

- La pièce d'entrée dont la porte est toujours située à l'Ouest, se dit ***diborinou*** ;
- La grande pièce du rez-de-chaussée, sous la terrasse, où l'on parque le bétail la nuit, se dit ***koudiégou*** ;
- Dans le koudiégou, la base de l'une des tourelles, à droite dos à la porte, sert à conserver les restes des animaux chassés : ***diniti dato***, littéralement "pièce de l'homme" ;
- A l'entrée contre le mur droit, se trouve l'emplacement de l'autel de la famille. C'est le ***kouanidouoti*** ;
- L'échelle qui sert à passer d'un niveau à un autre se dit ***koudiéti*** ;
- La petite terrasse intermédiaire où l'on débouche en premier à l'air libre est la ***kounamoungou*** ;
- La terrasse, ***Kudaanku***, est l'endroit où se passe l'essentiel des activités. On notera toutefois, que la journée, tout le monde est plutôt occupé à l'extérieur. C'est sur ou autour de cette terrasse que se trouvent :
- Le séchoir, ***didéni*** ;
- Les greniers, ***diboua*** au singulier / ***yèboua*** au pluriel ;
- La chambre de la mère, ***idié*** ;
- La pièce où l'on écrase le mil, avec un grenier au-dessus se nomme ***dina-togou*** ;
- L'emplacement de la cuisine, ***koupantapagou***.

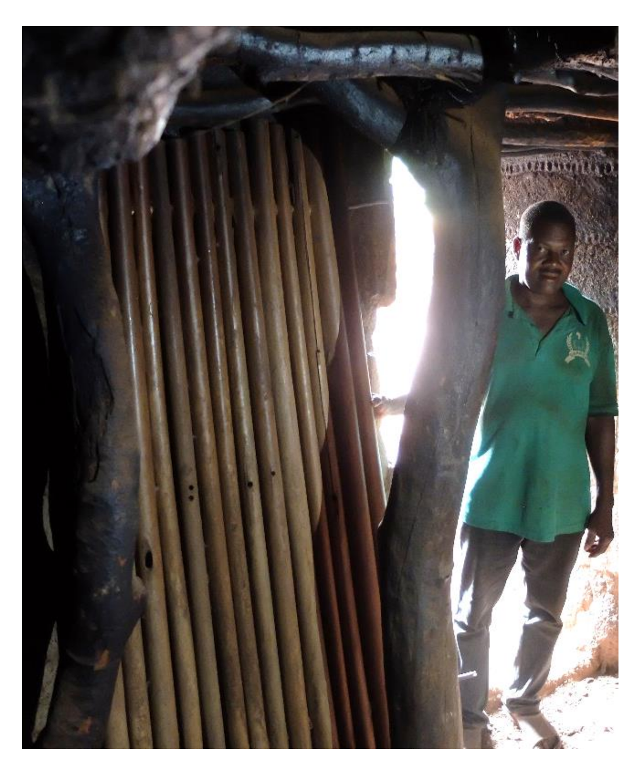
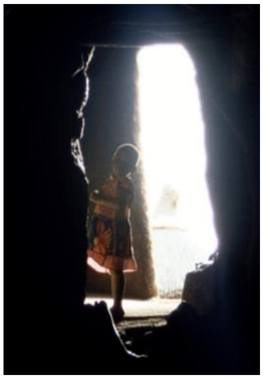


Illustration 37. **Porte d'entrée**

Illustration 38. **Porte de chambre**






Illustrations 39-42. **Vues des espaces intérieurs du rez de chaussée**







Illustrations 43-45. **Vues des terrasses**

Principales étapes de construction de la *Takienta*

La construction de la *Takienta* a lieu en saison sèche (octobre-avril), après la récolte du mil, au temps de l'harmattan qui favorise le séchage de la maçonnerie. L'emplacement se fait sur une cuirasse latéritique légèrement surélevée pour favoriser la vue et l'écoulement des eaux. Avant la mise en œuvre de la première couche de terre, le sol est simplement nettoyé en surface. Malgré l'absence de fondation, la durabilité de la structure est garantie par la forme du sol et l'entretien des pentes de drainage. La construction se fait en partant de l'Est en regardant vers l'Ouest. On commence donc par le dos de la *Takienta* pour se diriger vers l'Ouest où sera disposée l'entrée principale.

Une fois l'emplacement choisi, la construction démarre avec la construction des deux tourelles arrières bâties simultanément. La construction prend plusieurs jours, chaque levée de terre devant sécher un à plusieurs jours. Cette technique de construction en terre (technique de la bauge) consiste à façonner des couches par étapes quotidiennes de 30 cm au plus. Chaque jour, une nouvelle levée de terre est ajoutée à celle de la veille jusqu'à atteindre la hauteur désirée.

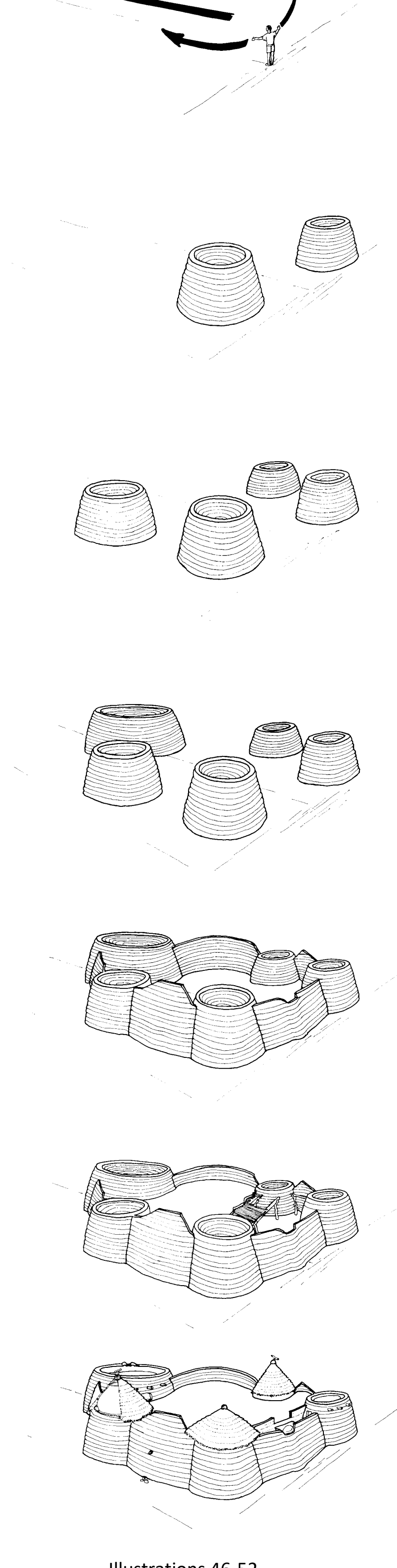
Viennent ensuite les autres tourelles construites de la même manière. Les plus hautes tours comportent 12 à 15 couches. Elles ont donc une hauteur d'environ 3m60. La forme conique des murs leur assure une grande stabilité et permet de réduire leur épaisseur, qui varie de 25 cm à la base à seulement 12 cm en partie supérieure.

Une fois toutes les tourelles érigées, elles sont reliées par les murs rideaux intermédiaires jusqu'à fermer l'ensemble.

Viennent ensuite la terrasse et les planchers. Les terrasses et planchers reposent sur des fourches en bois de karité ou bois de fer qui supportent des poutrelles puis un lattis en bois sur lequel est étalée une couche de terre. La terrasse est traitée avec une couche de terre stabilisée à la bouse de vache lui assurant une meilleure étanchéité. Les terrasses qui se trouvent en haut des tourelles reposent directement sur le haut des murs. Les sols ont une pente de 2 à 5% afin d'évacuer l'eau de pluie vers des gargouilles.
Une fois les poteaux et les poutrelles mis en place, on étale la couche de terre qui servira d'étanchéité. Les fourches de bois qui supportent la toiture sont solidement ancrées dans le sol. C'est à ce moment que les ouvertures dans les tourelles sont réalisées de façon à faciliter l'accès à l'étage. Elles ont une largeur de 60 cm maximum et sont taillées dans la masse des murs. Traditionnellement, les portes sont en bois.

L'accès en hauteur ainsi facilité, on procède au façonnage des greniers, puis à la mise en œuvre des charpentes et des couvertures de paille qui sont de deux types. Pour les chambres, elles sont faites avec une structure conique en bois entourée par des cordes de raphia ou de kenaf qui servent à attacher la paille préalablement tressée et qui est déroulée en spirale sur la structure. Pour les greniers, on érige tout d'abord une coupole conique en terre façonnée, comme pour les murs, mais avec une épaisseur plus réduite. Cette coupole est recouverte de paille jusqu'à l'ouverture d'accès qui se trouve en partie supérieure. Celle-ci est recouverte d'un chapeau de paille tressée équipé d'une poignée faite d'un coude en bois.

Une fois la structure terminée, les enduits sont appliqués. Ils sont réalisés avec un mortier de terre tamisée pétrie avec de la bouse de vache. L'enduit une fois sec est verni avec une décoction d'écorces de Néré (une sorte d'acacia), qui donne une couleur brun rouge aux tatas. Les levées de terre restent bien visibles malgré l'enduit.



Illustrations 46-52.
Etapes de construction de la *Takienta*
Dessins Wilfredo Carazas Aedo



Illustrations 53-65. **Construction de la *Takienta* Appolinaire** Photos Appolinaire N'Tia

Description détaillée du processus de construction

L'acte de construire fait appel à la famille étendue, parfois à d'autres personnes à charge de revanche, et aux gens de la classe d'âge du nouveau maître de maison, bien qu'ils ne jouent pas là, le même rôle qu'ils jouent dans le travail agricole. S'il y a parmi les voisins des spécialistes en maçonnerie ou charpente, on fait également appel à eux. Le maître de maison en dehors de la nourriture qu'il doit aux travailleurs, prépare en général trois fois de la bière de mil pour de grands moments de réjouissances : le jour où les jeunes gens ont fini le transport du bois d'œuvre, le jour où l'on couvre la terrasse et le jour enfin où il ne reste plus que les toitures en paille à poser.

Comme tout chantier, la construction d'une *Takienta* n'est pas l'aboutissement d'une improvisation mais bien d'une planification détaillée et de préparatifs minutieux. La *Takienta* comme on l'a vu plus haut se construit selon un nombre très réduit de modèles différents. Chaque détail est donc bien connu des *Batammariba* en termes de quantités de matériaux nécessaires, de longueurs de bois, de main d'œuvre requise par exemple. Malgré la sobriété en taille de l'œuvre finale, cette construction demande une bonne maîtrise qui s'acquiert dès le plus jeune âge. Le rôle de chacun dans le groupe de travail est fixé. Les hommes et les jeunes gens se chargent de la maçonnerie, les femmes apportent l'eau. Les jeunes gens abattent et apportent le bois. Les vieux guident le travail de charpente et participent à la construction de la terrasse. Les femmes dament et enduisent.

Une fois le lieu d'implantation choisi et garanti comme sûr, l'emplacement des murs des tourelles est marqué par un sillon dans le sol. Comme indiqué à la page 33, c'est par elles que l'on commence la construction, une ou plusieurs à la fois selon le nombre de travailleurs disponibles. Si l'on se propose d'ériger la maison en plusieurs étapes, on commence par édifier les tourelles arrières et la tourelle centrale : on pourra ainsi disposer, la première année, d'une demi-maison habitable ; il arrive d'ailleurs, surtout quand il s'agit de maisons de femmes seules, que la construction s'arrête là : il y a assez d'espaces pour elles et leurs jeunes enfants, et le rôle essentiel de la partie avant de la façade au point de vue religieux n'intervient pas dans ce cas : ce sont des maisons sans autels familiaux.

L'érection des murs se fait par façonnage manuel de couches successives, dont la hauteur moyenne est de 30 cm. Le nombre de couches, selon la hauteur de la tourelle varie entre neuf et quinze. La première assise, la plus haute et la plus épaisse encastrée dans le sol, est appelée, *fɛpumfɛ.* Les autres, qui vont diminuant d'épaisseur, sont appelées *fɛmadifɛ*. On élève de petits cônes sur la couche inférieure, qui, une fois séchés, serviront d'accroche à la couche supérieure. La construction est marquée de périodes de pause qui permettent le séchage partiel des couches successives, arrêts de plusieurs jours à mi-hauteur. Les ouvertures sont pratiquées dans les tournelles avant que la terre ne soit complètement sèche : on procède par découpage. La porte, dans le type de *Takienta* le plus courant, se positionne naturellement entre deux tourelles. Dans les types à vestibule, il en est autrement. Une fois les tourelles terminées, on les relie par les *idwɔti*, pans de murs incurvés, construits de la même façon, et qui s'élèvent plus hauts, de manière à servir de parapet autour de la terrasse. On remarque souvent en leur milieu une ligne verticale saillante, qui sert plus de décoration que de renforcement. La stabilisation de ces murs relativement fins est parfois confortée par des sortes de piliers creux plaqués aux murs à l'intérieur faisant office de contreforts.

La *Takienta* est construite en terre latéritique rouge*.* Les murs reçoivent ensuite une mince couche d'argile blanche à l'extérieur appelée "terre de marigot". L'enduit séché est ensuite imprégné d'une décoction de feuilles et de gousses vides de néré. Enfin, on enduit parfois d'eau de karité, résidu de l'extraction du beurre de karité. Les murs sont souvent décorés de lignes et de petits traits exécutés avec une pierre tranchante par les femmes dans l'enduit encore frais. Ces dessins géométriques sont très semblables à ceux des scarifications corporelles sans pour autant respecter les mêmes codes ; ils ne semblent pas avoir de signification magico-religieuse.

Une fois les murs secs et stables, c'est le travail de charpente qui peut démarrer. La coupe ou récupération des bois nécessaires aux charpentes se fait soit avant, soit après la construction des murs. S'il s'agit d'un transfert d'habitation, il arrive que l'on réutilise les poutres encore vaillantes de l'ancienne charpente. Les jeunes gens vont couper le bois nouveau qui est nécessaire (pas de rites spéciaux d'abatage, sauf s'il s'agit d'arbres à proximité d'un lieu sacré). Une fois les bois rassemblés, les pièces suivantes sont préparées à coups de hache :

- Les piliers fourchus à l'extrémité supérieure, supports des terrasses ou du sol des chambres (*disâ*, pl. *yɛsâgɛ) ;*
- Les poutres qui formeront l'armature des terrasses appuyées sur les piliers (*kumûndɔu*, *pl. imûndei*) ;
- Les poutrelles d'armature des supports de greniers et poutrelles, fourchues à une extrémité, d'armature des toits (*kumunnagu*, *pl. timunnati* ; el *kutyaladɔgu) ;* tout cela de bois divers : karité, cailcédrat, etc.

On enfonce les piliers en terre d'une vingtaine de centimètres, grands piliers pour la terrasse principale, courts pour la terrasse secondaire et le sol des chambres, de façon à pouvoir disposer les poutres (horizontales dans le cas des chambres, légèrement inclinées dans le cas des terrasses) à peu près parallèlement. La majorité des piliers se trouve contre les murs. Il n'y en a à l'intérieur d'une tourelle que si elle abrite une chambre. Ces piliers, accessoirement, serviront à attacher le bétail et à accrocher des objets usuels. On installe ensuite les poutres, engagées à leurs deux extrémités dans un trou creusé dans le mur et en principe ne le traversant pas. Les poutres ne sont pas ligaturées. Perpendiculairement, on fait des lits de poutrelles serrées les unes contre les autres, non ligaturées non plus. Au-dessus, un lit de feuilles repose pour éviter que la terre ne traverse. Ce sont les hommes qui font ce travail. Pendant le temps d'installation de la structure en bois et des feuilles, les jeunes gens et les femmes préparent la terre destinée à recouvrir la terrasse. Cette terre est soigneusement humidifiée et pétrie puis façonnée en boules. Les jeunes gens, d'en bas, lancent les boules de banco aux femmes et éventuellement aux hommes, qui les placent tout en égalisant la surface au fur et à mesure. Les gargouilles sont également installées posées à la périphérie avant les finitions. Une fois la couche de terre déposée et égalisée, on répand dessus du sable et du gravier, puis un enduit d'argile grise. Les femmes dament la surface avec des pierres. On passe ensuite un enduit d'eau de cosses de néré. Le procédé est le même pour le sol des chambres. Une fois les sols façonnés, on y édifie les foyers.
Sur les tourelles porte-greniers, on se contente de déposer deux lits de poutrelles, perpendiculairement placés, qui rigidifient les sommets de tourelles et supporteront les greniers.

Une fois la terrasse sèche, on peut procéder à la construction des greniers. Les greniers (*dibo*, *pl. yɛbwo)* sont modelés sur place, comme de vastes jarres. On prépare un mélange de terre différent de celui des murs, contenant des débris de paille (*tibodetuti*) et de l'argile de rivière (*kubodetugu*). Le grenier est divisé par des cloisons en trois secteurs (*kubonnô*, pl. *ibonne*) : les grands greniers peuvent comporter quatre et même six subdivisions. Un grenier moyen atteint 1,50 m de hauteur, et 1,40 m de diamètre maximum au renflement. Sa base est parfois munie d'excroissances en banco en forme de cornes, servant de support (*yɛboyɛ).* Pour cette partie du travail et pour la couverture, on utilise des échelles extérieures.

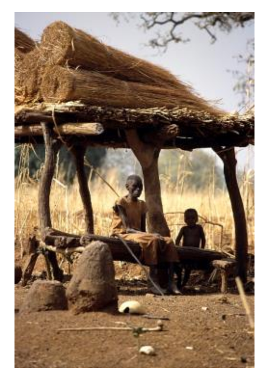
Une fois les greniers secs, les toitures coniques en chaume peuvent alors être préparées. Elles sont construites à leur emplacement final et pas au sol. Une série de bois espacés de 20 cm environ à la base, s'appuient par un ergot sur le mur, et sont ligaturées ensemble au sommet. Pour les toitures des greniers, un manche central en forme de crochet est intégré au centre. On étend sur cette armature une couche de longues pailles (*tikauti*) ligaturées en faisceaux au tiers à partir de la base, et qu'on noue entre elles au sommet. La paille est posée en commençant par le bas, en trois couches successives de petites pailles (*tikyamuti*) se recouvrant l'une l'autre et solidement ligaturées à l'armature. Parfois, on couronne la toiture d'un canari ou d'un récipient renversé, ou encore, on le coiffe d'un vieux couvercle de grenier débarrassé de son manche. Le toit est de forme écrasée, offrant moins de prise au vent. La paille est en principe remplacée annuellement en saison sèche (souvent l'intervalle est plus grand). Les greniers, eux, sont munis d'un revêtement de paille et d'un couvercle amovible. Le revêtement (*mutyanimu*) est formé de faisceaux de paille non ligaturés, seulement tressés au bord supérieur. Ils comportent également trois couches se recouvrant l'une l'autre. Le couvercle (*kubougu*, *pl. tibouti*) se compose :
- d'un panier conique tressé en écorce de bambou, c'est *kubougu* proprement dit ;
- d'un manche en crosse traversant le sommet du panier (*tɛboudatɛ)* ;
- de faisceaux de paille ligaturés sur le panier et noués au sommet ;
- d'une boule de terre qui bloque le manche (fixé encore par une petite traverse) et leste le couvercle.

La construction se termine avec la réalisation du mobilier tel que les foyers des chambres, la mise en place des moulins, des bancs, et la pose définitive des échelles.

Lors de ce long processus de construction de la *Takienta*, des rituels réalisés et le devin est consulté. Ces dimensions immatérielles sont expliquées plus loin.

Entretien de la *Takienta*

Chaque *Takienta* subit les effets du climat, notamment des pluies violentes malgré le soin avec lequel les enduits sont régulièrement refaits. La *Takienta* requiert donc un entretien cyclique après chaque saison des pluies. Les éléments les plus exposés nécessitant des retouches sont les sols en terre des différentes terrasses, les sommets de murs et de tours ainsi que les enduits des façades exposées à l'Est. L'entretien régulier concerne également les toitures de paille qui sont remplacées tous les 2 à 5 ans environ, en fonction des dommages infligés par les aléas climatiques, principalement les rafales de vent.





Illustrations 66-68. **Stockage de paille pour la réfection des toitures et toitures refaites**

Presque tous les ans, dans les familles qui prennent leurs précautions, la terrasse est repeinte avec une décoction de néré à la fin de la saison sèche, vers le mois de mai ou au plus tard au début de juin. Les parties abîmées sont rebouchées avec un mélange d'argile et de bouse de vache soigneusement malaxé. Les femmes et les jeunes filles s'acquittent de ce travail, elles appliquent le nouveau crépi à la main puis le lissent à l'aide d'une pierre plate. L'enduit est parfois refait à l'occasion d'événements importants, ce qui permet de modifier les décorations, ou encore d'introduire des scarifications symboliques.

Il arrive parfois que la partie Est de la maison soit partiellement effondrée. Dans ce cas, un escalier est mis en place pour accéder provisoirement à la terrasse supérieure. Ces accidents montrent la pertinence de faire porter les terrasses sur des poteaux solidement ancrés dans le sol plutôt que sur les murs en terre. Même si le mur tombe, la terrasse reste en place. Quand plus de la moitié de la surface d'une terrasse doit être refaite, les femmes ne travaillent plus seules et les hommes participent aux travaux. Il en est de même s'il s'agit de reconstruire une tour ou d'en ajouter une nouvelle, ce qui nécessitera, du reste, l'érection de nouveaux murs. Lorsqu'une *Takienta* atteint un niveau de délabrement trop avancé, elle sert de source d'approvisionnement en matériaux pour la construction d'une nouvelle *Takienta*.

La *Takienta* peut également subir des reconstructions partielles, des agrandissements ou des réductions. Des tourelles peuvent notamment être enlevées lorsque la famille déménage dans une maison quadrangulaire à proximité et ne garde la *Takienta* que pour ses fonctions spirituelles et de grenier. Il n'est alors plus nécessaire de maintenir toutes les chambres inoccupées en état. Les agrandissements se produisent lorsque la famille s'agrandit ou que des chambres supplémentaires sont souhaitées, pour accueillir notamment des touristes en quête d'authenticité.



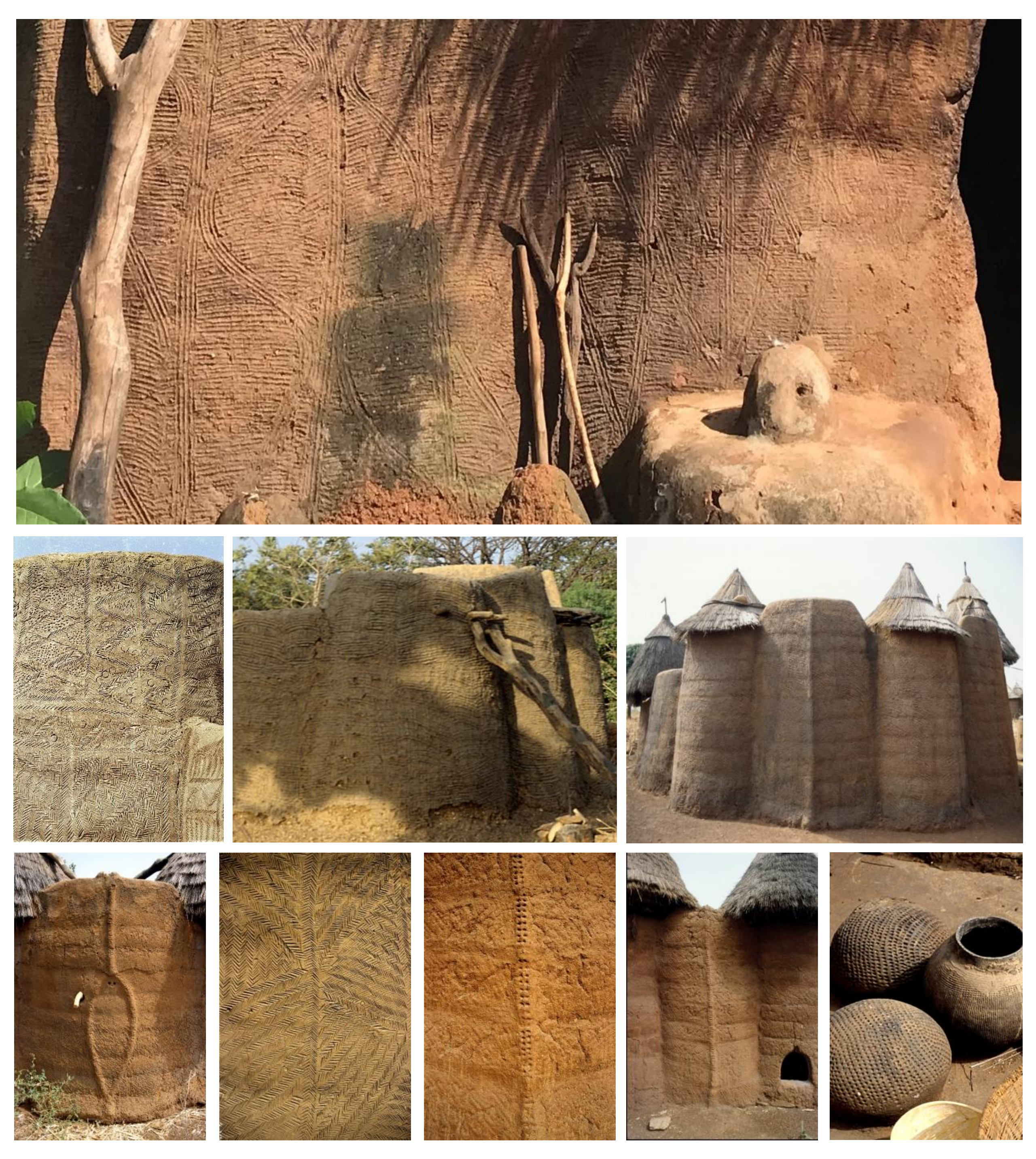


Illustrations 69-71. **Traces d'entretien / Grenier en cours de reconstruction / *Takienta* "raccourcie"**

Décoration et significations

Les multiples petites marques qui rayent la maison *tammari* rappellent les scarifications des visages. Cependant, il ne semble pas qu'il y ait comme pour les visages, des décorations reconnaissables par clans. Ces dessins sont traditionnellement tracés par les femmes dans le crépi encore frais à l'aide du tranchant d'une pierre polie du néolithique ou bien d'une pierre qui aura été travaillée de façon à offrir une arrête suffisamment fine. La pierre est parfois remplacée par le peigne en plastique qui permet de tracer des motifs de lignes parallèles plus rapidement.

Les tours intérieures sont également décorées de la même manière. Certaines marques sont obtenues à l'aide des quatre doigts de la main promenées sur le crépi frais et dessinant les lignes plus ou moins sinueuses. Les rebords des portes d'entrée de la case sont piqués avec le bout des doigts, dans le même style que les soubassements des greniers.



Illustrations 72-80. **Éléments de décorations réalisés avec des pierres, des tiges de bois ou simplement avec les doigts**



Illustrations 81-87. **Pierre polie du néolithique et différents styles de décorations**

Organisation familiale et vie dans la *Takienta*
La maison est occupée en principe par une famille individuelle ; le mari, sa/ses femmes et ses enfants non mariés. Mais c'est là une règle extrêmement souple. En effet, les *Sikien* disposés à des distances variables les unes des autres peuvent être occupés par les membres d'une famille étendue. Tant que l'ascendant commun est vivant, ces groupements forment un bloc au point de vue légal et rituel. En écartant le cas des maisons de femmes seules (célibataires, veuves ayant préféré revenir vivre dans leur famille paternelle plutôt que de se remarier) qui n'ont pas d'autonomie religieuse, les maisons des fils et petits-fils, tout en possédant leurs autels, sont dans la dépendance rituelle de l'ascendant commun. Même après la mort de celui-ci, sa maison garde une valeur éminente : c'est la notion de t*ɛkyêkotɛ* (maiso-mère), qui a une importance capitale dans la vie de la famille, de la lignée, et du clan. Il y a une hiérarchie, basée sur la séniorité, des membres de la famille, des différentes familles dans le cadre de la lignée, des différentes lignées dans le cadre du clan. D'où l'emploi du mot *tɛkyêtɛ* (maison) dans des sens figurés, non seulement pour désigner les habitants d'une maison, mais aussi ceux d'un groupe de maisons, d'importance variable selon le contexte social et rituel.
Le groupement se complète par les descendants de deux frères du plus âgé du clan, sur lesquels il a encore autorité rituelle, mais dont le lien avec le groupe précédent est malgré tout assez lâche. Les seules maisons considérées complètes sont la maison du chef de famille le plus âgé et, dans une moindre mesure, celle de son fils ainé. Elles seules disposent d'un dispositif complet d'autels d'ancêtres comme il sera vu plus loin.

La répartition des gens dans la maison obéit en principe aux règles suivantes : chaque femme a sa chambre sur la terrasse, la première femme, ou la mère veuve du chef de maison occupe la chambre centrale. Le chef de maison n'a pas toujours de chambre personnelle. Il passe la nuit chez son épouse ou chez l'une de ses femmes s'il en a plusieurs. Si c'est un vieillard, il s'installe fréquemment dans une chambre aménagée au rez-de-chaussée dans la tourelle centrale et parfois dans la chambre « palier ». Les très jeunes enfants couchent dans la chambre de leur mère. Les jeunes filles occupent le *Kudéegu*, avec leurs enfants si elles en ont. Les jeunes gens dorment en bas, dans le *Kudyegu.* En saison chaude, la terrasse peut servir de couchage.





Illustrations 88-90. **Chambres**

La cuisine se fait sur la terrasse ou parfois en bas, dans la cour devant la porte en saison sèche, dans les chambres en saison des pluies. Chaque femme ou groupe de femmes, dont la composition est fixée par le chef de famille, dans les grandes maisons a son foyer et en principe sa meule, fait sa cuisine dans son secteur de terrasse ou dans sa chambre. Si l'entente entre les femmes est bonne, elles font la cuisine en commun.






Illustrations 91-94. **Exemples de cuisines, à l'intérieur, au sol et sur la terrasse**

Le fait de cuisiner dans la maison contribue en partie à son entretien. En effet, la suie de la fumée se dépose sur les bois de charpente et éloigne les termites qui pourraient affecter les bois et les pailles. En revanche, cette fumée constitue une source de pollution pour les femmes, même si les feux sont judicieusement placés de manière à ce que les fumées soient aspirées vers le haut dans les tours d'accès à la terrasse.

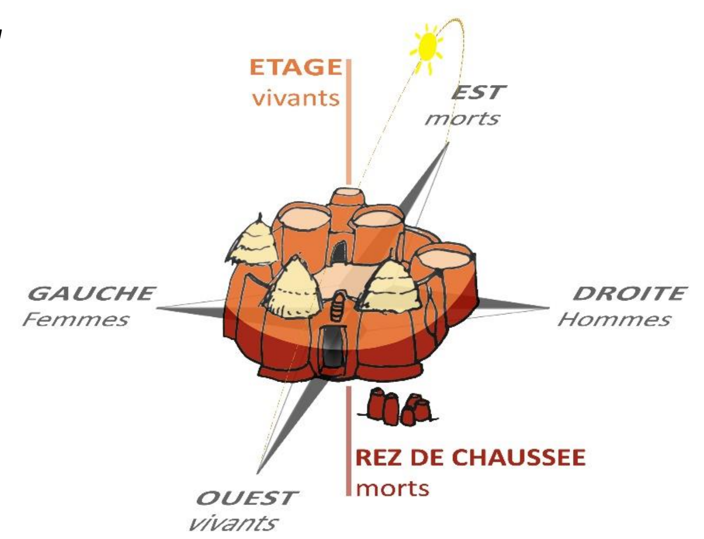


Illustrations 95-98. **Exemples de bois noircis par la suie de cuisine**

Rituels accompagnant la construction de la *Takienta*

Avant le démarrage du chantier, on consulte le devin sur la convenance de l'emplacement choisi car on peut se trouver sans le savoir à un endroit néfaste, ou bien à proximité d'un gite de "petits hommes" (*yelenkôde*). Quand la terre est préparée la veille du chantier, on dépose un œuf en offrande sur le tas. Le lendemain, on observe s'il n'y a pas de trace de pas indiquant le passage des *yetenkôde* et l'invitation à aller construire ailleurs. À chaque étape majeure du processus d'édification, une cérémonie est tenue non seulement pour s'assurer d'une construction réussie sans accidents et du bien-être durable de la maison et de ses futurs habitants, mais aussi pour honorer les dieux, les ancêtres, et l'architecte. Le prêtre de la terre sanctifie les fondations avec de l'argile et des herbes symboliques. L'architecte invoque la bénédiction de son ancêtre lors de la création de l'entrée et de l'érection des premiers murs. Lorsque le rez-de-chaussée est terminé, l'architecte signe l'un des murs, et une fois la phase de construction la plus dangereuse et la plus difficile réalisée, celle de la terrasse, le premier feu est apporté à la nouvelle *Takienta*. Quand les murs sont construits, nouvelle épreuve : le chef de la future maison dort sur le chantier. L'interprétation de ses rêves permet de savoir si l'on peut sans risque achever la construction ; si les rêves sont défavorables, on abandonne l'emplacement pour un autre. Le cas est très rare, mais l'on voit quelques maisons, dont les murs ont été complètement montés, et qui ont été abandonnés malgré le travail abattu. Une fois la construction achevée, avant d'entrer dans la maison, on sacrifie une poule rouge. Signalons qu'il est toujours de mauvais augure de rêver de la construction d'une maison. Lorsque les dernières chambres de la terrasse sont achevées, le devin est de nouveau consulté pour s'assurer que la maison ne sera pas accablée de problèmes. C'est seulement lorsque le présage est bon que l'âme de la maison est enfermée dans une cavité, appelé *tabote*, creusée au milieu de la terrasse. Lorsque le travail de l'architecte est terminé, un banquet est préparé pour lui et sa famille. Il faut préciser que selon les clans et les régions le processus de consultation peut varier.

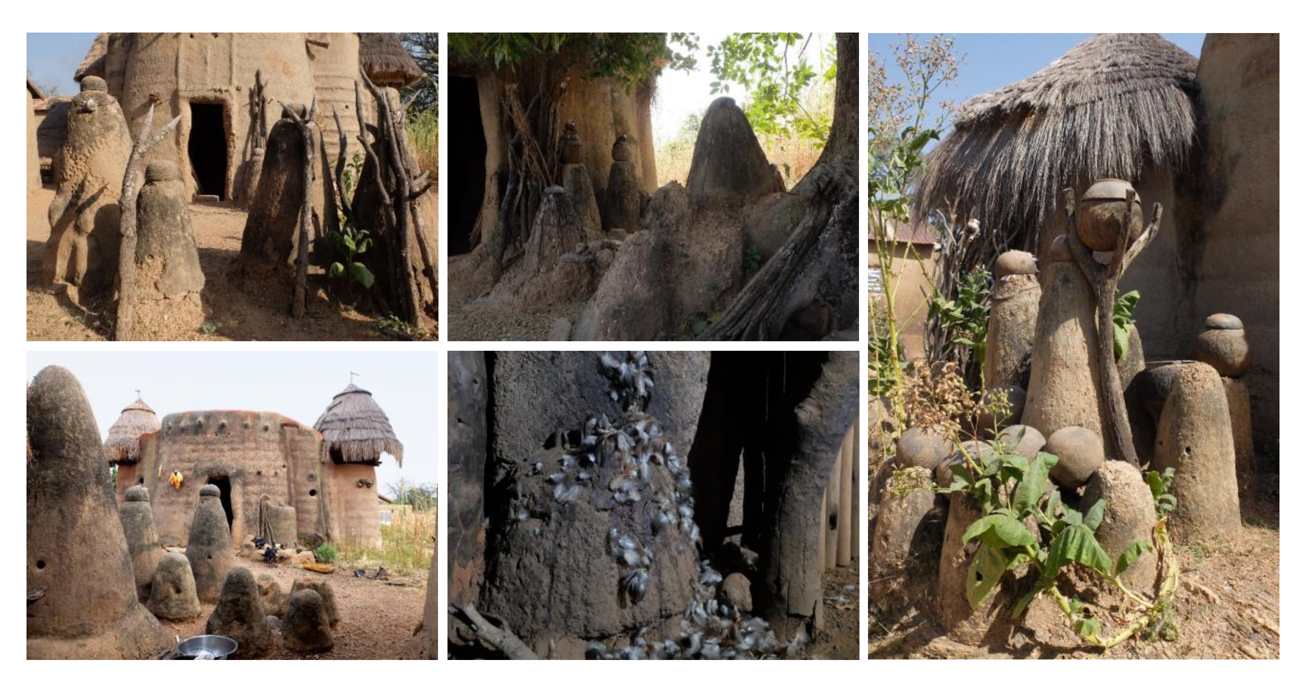
Autres dimensions immatérielles de la *Takienta*



Dans la maison complète, c'est-à-dire pourvue de ses autels, habitent non seulement les vivants, mais aussi leurs ancêtres morts avec lesquels ils sont en rapport constant. La structure de la maison explicite la conception de cette double occupation : le rez-de-chaussée s'oppose dans l'ensemble à l'étage comme les anciens vivants s'opposent aux vivants actuels. Les autels sont au rez-de-chaussée ainsi que toutes les protections magiques. Le symbolisme de cette opposition est bien exprimé par le mode d'édification de l'autel extérieur des ancêtres, considéré comme l'intermédiaire entre morts et vivants : son socle est fait d'abord de la terre résultant du découpage, en cours de construction, de la porte qui permet le passage du rez-de-chaussée à l'étage. L'utilisation du rez-de-chaussée comme étable, poulailler, etc. est loin d'être en contradiction avec le caractère sacré de cette partie de l'habitation. Les animaux qui ne sont tués et consommés que dans les cérémonies, sont regardés comme la nourriture des morts, tandis que les grains (une fois faite l'offrande des prémices) sont entreposés, nourriture des vivants, au premier étage. Le bétail, d'ailleurs, s'il est pour chacun durant sa vie l'objet d'appropriation personnelle, devient, une fois hérité, bien familial indivis, qui doit être utilisé par le dépositaire exclusivement à des fins rituelles. Ajoutons que les vieillards vont souvent d'eux-mêmes s'installer au rez-de-chaussée, non seulement parce que l'ascension de l'étage leur devient pénible, mais encore parce qu'ils se rapprochent ainsi des ancêtres qu'ils vont rejoindre. Quand un vieillard est malade, on le descend et on l'installe à proximité de l'autel des ancêtres.

L'opposition entre haut et bas se complète d'une opposition entre avant et arrière. Comme dit précédemment, l'entrée et l'arrière sont invariablement orientés de la même façon et ce sont d'ailleurs les mots devant (*deyigɛ*) et derrière (*difôkwo*) qui expriment les deux directions cardinales essentielles qui sont seules nommées. Cette orientation est sans doute due à la direction des pluies dominantes, qui viennent de l'Est, et c'est ainsi que l'expliquent la plupart des *Batammariba*. Un seul informateur rattache directement le fait à des raisons religieuses : l'Est serait la direction des morts tournés vers leur renaissance, l'Ouest celle des vivants, tournés vers la disparition temporaire. Quelle que soit la raison initiale, cette orientation a un rôle important dans la conception de l'espace. Les autels sont dans la partie avant de la maison : autel extérieur à droite de la porte, qui est consacré à la fois aux ancêtres lointains pris collectivement, et à la terre d'origine. Cet autel est fait d'un socle, dont la base est constituée de la manière indiquée plus haut, et sur lequel sont disposés des pierres représentant les ancêtres, et une branche obtenue au lieu sacré du clan. L'autel intérieur est, lui, consacré aux ancêtres récents, désignés en principe par leurs noms, et représentés chacun par une pierre ; il est placé dans le premier recoin (*kufä*) entre deux tourelles, à droite de la porte en entrant. A côté de cet autel se trouve l'autel des vivants.

Ceci nous amène à une autre opposition : celle entre droite et gauche. La droite est à la fois la direction sacrée et la direction des hommes par opposition aux femmes. Le premier mur (*kudwɔti*) à droite de la porte est le *kunitidadwɔli* (= mur des hommes) ; à l'intérieur, c'est contre ce mur que sont placés les autels que nous venons de mentionner, c'est là qu'on expose les armes rendues dangereuses par le meurtre d'un homme ou d'un gros animal. Les femmes n'y vont que dans les circonstances exceptionnelles : même lors de la présentation aux ancêtres de leurs propres enfants, elles restent dans la partie centrale du *kunilipodwɔti* consacré aux femmes : il n'y a aucun autel, mais c'est de ce côté que se fait l'exposition du corps aux funérailles. Quand on sort le mort de la maison pour l'emporter au cimetière, on lui fait faire le tour de la maison, si c'est un homme en partant de la droite, si c'est une femme en partant de la gauche.



Illustrations 100-104. **Autels protégeant les *Sikien***

Agriculture

Le peuple *tammari* respecte son environnement et le paysage qui l'entoure. Il a développé dans le cadre de ses activités socio-économiques des pratiques qui participent à la préservation de son environnement tout en assurant sa subsistance. La principale activité de production est l'agriculture qui occupe 85% de la population pendant la moitié de l'année.

Les *Batammariba* ont toujours vécu essentiellement de l'agriculture, une agriculture de subsistance destinée avant tout à la satisfaction des besoins familiaux. Malgré leur superficie, les terres du *Koutammakou* ne sont pas toutes favorables à l'agriculture : elles sont en partie rocailleuses et donc difficiles à exploiter. Pour ce faire le peuple *tammari* a développé des techniques appropriées et un outillage adéquat. Au nombre des techniques utilisées on peut mentionner la pratique de la jachère, de l'assolement, de l'association des cultures et de la culture en terrasse. En ce qui concerne la jachère après trois à cinq ans de mise en cultures, la parcelle est abandonnée pour un minimum de trois à quatre ans, période au cours de laquelle elle reconstitue sa fertilité. L'assolement quant à lui consiste en la succession de cultures annuelles dans un champ. L'association de cultures permet d'exploiter rationnellement le champ en associant simultanément deux ou trois cultures. La culture sur terrasse se pratique sur les flancs de montagne.

Les activités de production se déroulent en saison pluvieuse (de Mai à Octobre), puis vient le temps des récoltes (Novembre- Décembre, parfois Janvier). Regroupés en associations de coopération et d'entraide, souvent sur la base de l'appartenance à une même classe d'âge, les hommes et les femmes travaillent pour le compte de chaque membre de l'association un jour sur deux, sur trois ou sur quatre.

On distingue deux types d'exploitations : le champ de case et le champ de brousse. Le champ de case occupe les abords immédiats de l'habitation et l'on y cultive un peu de tout : mil, maïs, tubercules, légumineuses et légumes, parfois du tabac. C'est dans le champ de case que chez certains agriculteurs, le petit mil est semé en poquet pour être ensuite répliqué dans le champ de brousse. Fertilisé par les déjections de la volaille et du petit bétail ainsi que par les ordures ménagères, le champ de case ne connaît pas de jachère ; il est exploité chaque année.

Le champ de brousse quant à lui se situe hors du village, parfois à plusieurs kilomètres. Il s'agit d'un espace gagné sur la savane après élimination de la végétation naturelle. Le lieu d'installation du champ de brousse est choisi par le chef de famille, généralement après identification de certains indices de fertilité du sol (présence d'essences végétales ou variétés d'herbe, couleur de la terre par exemple) mais aussi accessibilité à l'eau. Il est plus étendu que le champ de case et porte souvent une seule culture ou plusieurs cultures en assolement (mil, fonio, igname, parfois vouandzou ou riz dans les bas-fonds). Qu'il s'agisse du champ de case ou du champ de brousse, le travail se déroule toujours en trois étapes : sarclage ou défrichage, labour, semis ou repiquage. Les cultures bénéficient ensuite d'un entretien et d'une surveillance contre les prédateurs jusqu'à la récolte.



Illustration 105. **Agriculture itinérante sur brûlis, une pratique courante**





Illustrations 106-107. **Culture en terrasse avec murets de rétention d'eau**



Illustrations 108-109. **Aire de battage et battage du mil**

Les cultures industrielles dites cultures commerciales ou cultures de rente (coton, arachides, etc.) n'ont fait leur apparition qu'avec la colonisation.

Destinés à l'autosubsistance, les principaux produits agricoles endogènes du *Koutammakou* sont le mil, le fonio, l'igname auxquels s'ajoutent le riz de montagne, le niébé, le vouandzou et le taro qui ont toujours été des cultures d'appoint.

Le mil : il existe deux grandes variétés de mil dans l'Atakora : le gros mil appelé aussi sorgho qui, comme son nom l'indique est plus gros que l'autre variété, et de couleur variable. Il est le plus consommé en pays *tammari* (sous forme de pate, de bouillie), et sert à produire la bière locale communément appelée *tchoukoutou*. La seconde variété est le petit mil ou millet qui est plus petit et a la particularité d'être exclusivement blanc et légèrement sucré et se consomme essentiellement sous forme de pâte et de bouillie. Il peut se consommer seul ou mélangé au gros mil ou sorgho.

Le fonio : cultivé dans d'autres pays africains de la savane ouest-africaine (Guinée, Mali, Burkina Faso notamment), le fonio est une céréale aux grains très petits qui se décortiquent dans un mortier spécial aménagé dans la terre. Comme le mil, il est consommé sous la forme de pâte et de bouillie. La pâte et la bouillie de fonio sont très appréciés parce qu'elles sont considérées comme faciles à digérer. Première céréale à être récoltée à la fin de la saison des cultures (Septembre-Octobre), le fonio, qui sert parfois d'aliment de soudure, intervient dans certains rites agraires et dans certaines cérémonies funéraires, en pays *tammari*. Il entrait autrefois dans les biens que le futur époux apportait comme dot à ses futurs beaux-parents.

L'igname : c'est le tubercule par excellence du peuple *otammari*. L'igname se cultive un peu partout et comporte plusieurs variétés. Les *Otammari* consomment l'igname bouillie, grillée au feu de bois, frite ou pilée. Chez le peuple *tammari*, la date à laquelle la nouvelle igname doit être consommée est fixée par les chefs de culte. Cette première consommation donne lieu à une cérémonie familiale en hommage aux mânes des ancêtres de la famille et aux forces surnaturelles.

Le riz : c'est une culture d'appoint pratiquée surtout dans les régions où les sols sont profonds (vallées des cours d'eau, bas-fonds). Cette culture semble ancienne dans la région comme le montrent des recherches archéologiques récentes qui en font remonter sa trace au 10ème siècle de notre ère à Yohongou près de Tanguiéta (Petit, 2005 : 92). Le riz était peu consommé en pays *tammari* ; il se consommait surtout à l'occasion des fêtes (religieuses ou saisonnières) et des manifestations culturelles, sous forme de pâte de riz. Le riz local ou riz de montagne est aujourd'hui supplanté par le riz asiatique qui se cultive désormais un peu partout dans la région.

Le niébé, le vouandzou et le taro : ces trois cultures sont des cultures d'appoint et leur production est généralement laissée aux femmes, notamment le vouandzou et le taro, même si elles doivent solliciter le concours des hommes pour le labour des champs de vouandzou ou de taro. Le niébé est souvent associé à une autre culture (le mil par exemple). Le niébé, communément appelé haricot, est un produit de soudure qui se consomme après cuisson dans l'eau ou sous forme de beignets. Il en est de même pour le vouandzou qui est une légumineuse comme le niébé et qui est aussi consommé sous forme de crêpes.

Le taro, quant à lui, est un tubercule qui occupe une place insignifiante dans l'alimentation. Il se consomme cuit dans de l'eau. Sa culture tend à disparaître aujourd'hui.

Il importe de souligner que le maïs (blanc), le manioc et l'arachide ne constituent pas des cultures traditionnelles du peuple *tammari*. Ces cultures, qui sont d'introduction plus récente dans la région, se sont développées avec la colonisation, surtout l'arachide considérée à l'époque comme une culture industrielle, et après l'indépendance de 1960. Si la production de l'arachide a considérablement reculé depuis la fin des années 1970, celle du maïs et du manioc connaît par contre un grand essor aujourd'hui et l'on rencontre désormais dans toute la région, de grands champs de maïs et de manioc.



Illustrations 110-123. **Différentes cultures fréquentes dans le *Koutammakou*, de gauche à droite et de haut en bas : Piment, tomate, gombo, tabac, mil, sorgho, coton, papaye, orange, arachide**



Illustrations 124-127. **Paysages du *Koutammakou* fin novembre, en pleine saison des récoltes**

Stockage des récoltes

Les récoltes sont stockées dans des greniers accessibles depuis la terrasse de la *Takienta*. Ils sont construits en terre et protégés par des couvertures en paille dont le sommet est amovible. Ce couvercle en paille est reconnaissable à son crochet en bois qui permet de le tenir suspendu aux lèvres du grenier quand on l'ouvre. L'intérieur des greniers est parfois compartimenté pour séparer les denrées stockées ou encore ranger des biens précieux en plus des céréales.



Illustrations 128-140. **Détails des greniers**

Transformation des céréales

Les céréales récoltées sont conservées sous forme de grains dans les greniers. Le fait que les greniers soient disposés en hauteur et au-dessus des espaces de cuisine (suie des fumées, voir page 41) les protège de l'humidité et des attaques d'insectes ou de rongeurs. Les céréales sont transformées au jour le jour en farine en fonction des besoins, pour préparer des mets ou des boissons.

Illustrations 141-147. **Séchage des céréales, de haricots et de tabac sur la terrasse de la *Takienta***



Illustrations 148-150. **Meules à grain au rez-de-chaussée de la *Takienta* ainsi qu'à l'extérieur**

Elevage
Chez l'ensemble du peuple *tammari*, l'agriculture s'est toujours accompagnée de l'élevage, dont l'importance varie selon les cas, de la chasse, de la pêche et de la cueillette.
L'élevage traditionnel dans le *Koutammakou* a toujours été modeste tant à cause des conditions naturelles pas toujours favorables (présence de la mouche tsé-tsé), qu'à cause du peu d'importance accordée à cette activité par les *Batammariba*, qui accordent la priorité à l'agriculture. Bien que modeste, l'élevage a cependant toujours permis aux populations du *Koutammakou* de répondre à leurs besoins religieux et culturels lors des sacrifices, cérémonies rituelles et fêtes saisonnières. En effet, c'est lors des sacrifices aux forces surnaturelles de la famille ou du clan et aux mânes des ancêtres, des cérémonies de l'initiation ou des funérailles et des cérémonies marquant le début et la fin de la saison des cultures, que les populations du *Koutammakou* ont généralement l'occasion de consommer les produits de leur élevage ; car il est plutôt rare qu'une volaille soit tuée ou une bête abattue sans implication sacrificielle.
Les espèces traditionnellement élevées dans le *Koutammakou* sont les bovins, les ovins, les porcins, les caprins et la volaille (poules, canards et pintades). Une race bovine appelée *somba* est spécifique au peuple *tammari*. La race taurine *somba*, est caractérisée par son format réduit, sa robustesse, son adaptation au milieu et sa trypanotolérance. Cette race est un patrimoine inaliénable de la biodiversité et est considéré comme un des outils pour mettre en valeur les zones de l'Afrique subsaharienne infestées par les glossines, mais elle est aussi menacée d'extinction. Les vaches, au-delà de la viande et du lait, fournissent aussi les bouses, qui rentrent dans la composition des enduits des *Sikien*, la bouse riche en cellulose augmentant la résistance des surfaces en terre à la pluie.
Les chiens sont également très présents assurent la garde dans chaque *Takienta*.



Illustrations 151-162. **Animaux couramments observés autour des *Sikien***

Chasse
La chasse est une activité qui se pratique en saison sèche. On distingue traditionnellement deux types de chasse en pays *tammari* : la petite chasse et la grande chasse.

La petite chasse est une chasse à la battue, qui se pratique encore de nos jours entre Février et Avril et qui se déroule généralement dans le voisinage des villages (à moins de 10 kilomètres). Elle mobilise surtout les adolescents et les jeunes adultes capables de courir derrière le gibier. Armés de bâtons et de massues, parfois de machettes, ils prennent d'assaut une zone déterminée qu'ils ratissent à la recherche de francolins, de pintades sauvages, de lièvres, d'écureuils, de rats, d'agoutis, etc. Le gibier permet aux chasseurs d'améliorer l'ordinaire de leur famille s'il n'est pas vendu ou troqué sur un marché local.

La grande chasse quant à elle, aujourd'hui en voie de disparition à cause de la migration de la grande faune dans les aires de conservation, mobilisait les adultes (les initiés), armés d'arcs et de flèches, parfois de lances, et les conduisait loin des agglomérations villageoises, souvent pour plusieurs jours, sous la conduite d'un « propriétaire de chasse » ou d'un « chef de chasse » (Kouagou, 1984 : 75-79 ; Kounkouaga, 2003 : 37-40). Déployés en file indienne, ils encerclaient le gibier (antilopes, kobas, biches, phacochères, bubales, buffles, etc.), ainsi que des fauves parfois (panthères, lions). Ils ouvraient ensuite des brèches pour tirer à l'arc sur les animaux qui tentaient de s'échapper. Les bêtes tuées étaient ramenées au village au son des flûtes, parfois des tam-tams, et présentés aux puissances tutélaires de la famille et aux mânes de ceux qui les avaient abattues avant d'être dépecées. La viande était généralement répartie entre les familles paternelle et maternelle du chasseur. L'abattage de certaines bêtes sauvages (lion, panthère et quelques espèces d'antilopes), donnait lieu à des cérémonies de purification et les chasseurs qui en étaient les auteurs jouissaient d'une grande considération.

La grande chasse permettait aux populations du *Koutammakou* de disposer de cornes, de peaux et de queues d'animaux sauvages pour la confection de certains objets de cérémonie et de culte. Les trophées de chasse sont conservés dans la *Takienta* ancienne comme dans un musée.



Illustrations 163-168. **Trophées de chasse conservés dans la *Takienta***

Pêche
L'intérêt accordé à la pêche et son apport sur le plan socio-économique sont insignifiants. C'est une activité traditionnellement réservée presqu'exclusivement aux femmes. Elle se pratique en saison sèche (Février – Avril), et consiste à vider une portion de cours d'eau après avoir établi un barrage de terre argileuse, pour ensuite ramasser le fretin.
Une autre technique de pêche consiste à jeter dans un plan d'eau du sable mélangé à une mouture de produits végétaux toxiques pour obliger le poisson à remonter à la surface et le capturer. Cette seconde technique, pratiquée généralement là où il existe des cours d'eau importants, présente parfois un danger pour l'homme qui consomme le poisson « empoisonné ». Cette pratique est également interdite par la loi sur la pêche.

Cueillette
Il s'agit ici aussi d'une activité presqu'exclusivement féminine. Elle concerne pour l'essentiel la récolte des noix de karité et des gousses de néré. Les noix de karité, une fois torréfiées et décortiquées, sont utilisées pour la production du beurre de karité, principal corps gras produit dans la région avant l'époque coloniale et utilisé autrefois dans l'alimentation, la médecine, la toilette et même l'éclairage (résidus).
Les gousses de néré renferment des graines qui servent à produire un condiment très répandu en Afrique de l'Ouest et connu de la plupart des Béninois sous le nom de « *tèyotè* » en *ditammari*. La macération (ou décoction) des coques sert à renforcer la résistance des murs (en banco) et à améliorer l'étanchéité des terrasses exposées à la pluie.
Aux activités de cueillettes, il faut ajouter celle de la collecte du miel. Celui-ci est récolté soit dans des ruches traditionnelles, soit dans des creux de troncs d'arbres ou des trous dans les rochers ou dans le sol.
Le miel est traditionnellement consommé dans le *Koutammakou* à l'occasion de certaines cérémonies, fêtes et manifestations populaires, parfois aussi lors des prestations collectives de service tels les travaux champêtres.

Activités artisanales
Les activités artisanales ont toujours été modestes. Elles se pratiquent surtout en fin de saison sèche (entre Janvier et Avril). L'artisanat a traditionnellement permis au peuple *tammari* de disposer du matériel nécessaire aux activités de production, de transport, de conditionnement et de conservation des produits agricoles et de la cueillette, et à leurs manifestations culturelles et religieuses.

Forge
La métallurgie du fer est une activité très ancienne dans l'Atakora (N'Dah, 2009 : 395). Alors que certains (les *Waaba* notamment) sont spécialisés dans la recherche du minerai de fer, son extraction et sa réduction dans des hauts fourneaux pour obtenir la fonte (loupes de fer), d'autres (les forgerons) se chargent de la transformation de cette fonte en outils, armes et objets divers. Qu'elle soit extractive ou de transformation, la métallurgie est une activité artisanale qui se pratique surtout en saison sèche (Décembre – Avril). A la différence de la métallurgie extractive dont les *Waaba* apparaissent comme les spécialistes, la métallurgie de transformation est une activité autrefois répandue chez les autres peuples de l'Atakora. Parmi les spécialistes de la métallurgie de transformation, mention peut être faite des forgerons *Batammariba* qui ont toujours excellé dans ce domaine.
En effet, les loupes de fer (fonte) obtenues auprès des fondeurs *Waaba* contre des produits vivriers, du petit bétail ou du tabac, sont débarrassées de leurs impuretés et transformées dans des forges familiales en outils (houes, haches, pioches, machettes, etc), en armes (lances, flèches, hachettes, couteaux), et en objets divers dont certains sont utilisés lors des cérémonies religieuses et des manifestations culturelles.
Les produits de la forge ont toujours figuré en bonne place dans les échanges entre les peuples de l'Atakora. Bien que l'introduction du fer de récupération à partir de l'époque coloniale a entrainé la disparition de la métallurgie extractive, la métallurgie de transformation quant à elle, subsiste encore de nos jours, même si ses produits sont de moins en moins variés.

Poterie
Le peuple *tammari* a toujours eu son (ou ses) clan(s) de potières dont les membres connaissent et pratiquent la poterie, bien que ce ne soit pas leur activité exclusive.
La poterie se pratique en saison sèche entre la fin des récoltes et le début de la saison des cultures suivante (Janvier - Avril/Mai). Avant les périodes coloniale et postcoloniale qui ont vu la diffusion dans l'Atakora comme dans l'ensemble du Bénin de divers récipients en fonte, en acier émaillé, en aluminium puis aujourd'hui en matière plastique, la production locale de la poterie offrait aux usagers une gamme très variée de jarres et de marmites de toutes les tailles, des bols, des canaris et divers autres objets tels que les pipes, les lampes à huile (beurre de karité), les gouttières et, parfois, des statuettes anthropomorphes.



Illustrations 169-183. **Production artisanale du *Koutammakou***

Vannerie
Malgré l'importance de son apport à la vie socio-économique du peuple *tammari*, la vannerie est une activité artisanale moins pratiquée que la forge et la poterie. Elle ne mobilise généralement que peu de personnes (des hommes le plus souvent). La matière première de la vannerie provient du rônier, du palmier-raphia, du bambou et du palmier-dattier.
La vannerie est elle aussi une activité qui se pratique en saison sèche. Ses principaux produits sont les paniers (de différentes tailles), les corbeilles, une diversité de sacs et de chapeaux, la natte, le bouclier, etc.

Médecine traditionnelle
Les *Batammariba*, comme les autres peuples africains, savent tirer profit de la végétation abondante et variée de la région à des fins thérapeutiques. Chaque groupe clan compte plusieurs tradipraticiens, dont certains sont ou se disent spécialisés dans le traitement de certaines maladies. Ceux-ci ont une connaissance empirique des vertus et propriétés des herbes et des plantes et savent les exploiter.
Les principaux produits des tradipraticiens sont généralement des décoctions, des infusions et des macérations d'herbes, de feuilles, d'écorces, de racines et/ou de graines. Ils utilisent aussi des poudres provenant de végétaux torréfiés, carbonisés ou simplement séchés, dont certaines, mélangées à du beurre de karité, sont à usage externe (applications, massages).
Certains traitements prolongés nécessitent parfois un séjour du patient chez le tradipraticien ("hospitalisation"). Si ce dernier n'est souvent pas directement rémunéré, une cérémonie dont l'importance varie en fonction de la nature et de la gravité du mal est généralement organisée aux frais du patient et de sa famille à l'issue du traitement, donnant parfois lieu à une collation "d'action de grâce".





Illustrations 184-186. **Tradipraticiens et plantes médicinales**

Vie religieuse et culturelle
Les *Batammariba* sont profondément religieux et tout dans leur vie et leurs pratiques quotidiennes porte l'empreinte de cette religiosité. Généralement perçu comme un culte des esprits et des ancêtres représentés par des divinités (animisme), leur religion présente une certaine complexité que l'observateur non averti ne peut déceler. Quant à leur vie culturelle, elle-même étroitement liée à la religion, elle est rythmée par les saisons, les rites initiatiques et les cérémonies funéraires.

Croyances
Les *Batammariba* croient en l'existence d'un être suprême, transcendant, maître du cosmos et arbitre absolu du monde, qui n'a besoin d'aucune manifestation quelconque de l'homme à son égard. Appelé "Maître du Ciel", "La Lumière", "Le Soleil", etc, l'être suprême, censé habiter les cieux, est considéré comme inaccessible parce que très éloigné des hommes. Il ne peut donc faire l'objet d'aucun culte direct.
L'être suprême étant inaccessible, c'est vers les puissances de la nature, considérées comme des intermédiaires entre les hommes et lui, que ceux-ci se tournent non pas pour les adorer comme beaucoup le croient, mais pour se les concilier et pour solliciter, à travers elles, les faveurs de l'être suprême ou implorer sa clémence en cas de malheur.
Les puissances de la nature, appelées aussi puissances surnaturelles ou "êtres-forces" (Kouagou, 1984 : 108) ou encore "forces mystiques", sont des esprits (ou des génies). Ces puissances sont vénérées soit au niveau de la famille, soit par toute la collectivité, soit encore par le clan.

Ces puissances sont censées résider soit dans la famille ("puissances surnaturelles protectrices de la famille"), soit dans les agglomérations ("puissances" générées par la collectivité ou le clan), soit dans la brousse au niveau des reliques de forêts sacrées (elles sont alors accessibles à tous).
Outre les puissances familiales auxquelles sont souvent dédiés des autels construits à cet effet, les autres résident dans des sources, des rochers et des grottes, des pierres levées ou en tas, des arbres, etc., leur présence en ces lieux ayant été reconnue par les aïeux.

Pratiques cultuelles
Chez le peuple *tammari*, le culte rendu aux puissances de la nature repose sur deux actes essentiels : la libation et le sacrifice d’une volaille ou d’un animal (caprin, ovin, bovin, chien).
Les morts, très présents dans l’esprit des vivants, font eux aussi l’objet d’un culte quasi identique à celui qui est rendu aux puissances de la nature ("êtres-forces").

Culte des puissances de la nature ou "êtres-forces"
Pour solliciter ou apaiser les puissances de la nature (ou "êtres-forces"), capables autant du bien que du mal, les hommes doivent leur offrir des sacrifices. La plupart de ces sacrifices sont généralement offerts après consultation d’un devin, seul capable de décoder et d’interpréter leur volonté. C’est lui qui indique la nature de la victime sacrificielle, la couleur du plumage s’il s’agit d’une volaille, ou du pelage s’il s’agit d’un animal.
Le sacrifice est conduit, suivant le cas, par le chef de famille, le chef religieux de la collectivité ou du clan. Il est généralement précédé d’un passage devant l’autel des ancêtres pour solliciter leur médiation auprès de la puissance à laquelle il est offert.
Les libations quant à elles, interviennent lors des sacrifices ou en dehors de ceux-ci. Elles consistent à asperger l’autel de la puissance vénérée de bière locale ou d’un mélange de farine de mil et d’eau. Lorsqu’elles interviennent lors d’un sacrifice, le sang de la victime sacrificielle et le bouillon de viande de l’animal sacrifié sont aussi utilisés. Les libations s’accompagnent des suppliques du (ou des) sacrificateur(s), qui demande (nt) à l’"être force" à qui le sacrifice et/ou les libations sont offerts, d’être son (ou leur) porte-parole auprès de l’être suprême. C’est ici qu’apparaît nettement le rôle d’intermédiaires entre les hommes et l’être suprême conféré aux puissances de la nature.
En dehors des cultes domestiques et de collectivité qui peuvent intervenir à tout moment dans l’année sur prescription du devin, les cultes classiques sont des cultes "populaires" qui interviennent au début et à la fin de la saison des cultures. Toutes les puissances de la nature sont alors concernées par ces cultes saisonniers qu’elles soient vénérées au niveau de la famille, de la collectivité ou du clan. Ces cultes sont marqués par le sacrifice d’un grand nombre de volailles (poulets), accompagné de grandes libations de bière locale sur tous les autels.

Culte des ancêtres
Les ancêtres jouent un rôle capital dans les pratiques religieuses de *Batammariba*, « car bien que morts, ils participent toujours et de façon effective à la vie des hommes. Ils sont présents dans leurs familles au milieu des leurs, et leur rôle capital consiste à servir d’intermédiaires entre les hommes et les forces surnaturelles et à éloigner d’eux le malheur qui les menacerait. » (Tiando, 1978 :129).
Ils font donc l’objet d’une attention particulière et d’une constante sollicitation. On les invoque lorsque la famille vit un événement heureux ou lorsqu’elle est confrontée à une épreuve (Kouagou, 1984 : 117 ; Kounkouaga, 2003 : 41).
Tout comme les puissances surnaturelles, les ancêtres de chaque famille disposent d’un autel, individuel ou collectif, installé dans un coin de la demeure ou à l’extérieur tout près de la maison, sur lequel ils reçoivent le culte. Ils font l’objet d’un culte quasi identique à celui des puissances surnaturelles.
Le culte rendu aux ancêtres se fait soit sous forme de libations de bière locale ou de farine de mil délayée dans de l’eau, soit sous la forme de sacrifice d’une volaille (poulet, coq, pintade), d’un bovin ou d’un caprin. Le sacrifice d’un animal n’intervient généralement que lorsqu’il s’agit pour un vivant de réparer une offense faite à un parent mort qui, de l’au-delà, ne cesse de le tourmenter. C’est le devin qui, une fois encore, se fait l’interprète de la volonté du défunt offensé et qui indique la nature de la victime sacrificielle.
Il importe de souligner que sur l’autel des ancêtres, seuls figurent les morts les plus influents de la famille (chacun représenté par une petite pierre fixée au sol). Il s’agit généralement de ceux qui de leur vivant, se sont distingués par leur courage, leur intégrité morale et leur probité, ou leur maîtrise des "choses de vie" et, pour les femmes, de celles qui ont su jouer pleinement leur rôle d’épouses et de mères. Certains membres défunts de la famille ne figurent pas sur cet autel, tels ceux qui sont morts par accident et ceux qui ont connu une fin précoce. Outre leur rôle d’intermédiaires entre les vivants et les puissances surnaturelles, les ancêtres sont aussi considérés comme les garants de l’unité et de la pérennité de la famille.

Manifestations culturelles

Les cultes et les cérémonies religieuses dans le *Koutammakou* donnent généralement lieu à des manifestations qui permettent de découvrir leur art et leur culture. Les cultes agraires, les rites de passage et les funérailles s'accompagnent de musiques, de chants et de danses de circonstance.

Rites de passage

Les rites de passages notamment de l'adolescence à l'âge adulte sont des moments forts dans la vie des *Batammariba*. L'initiation des garçons (Difoni) et des filles (Dikuntri) a lieu tous les 4 ans, l'initiation des filles ayant lieu l'année précédant celle des garçons. Ces initiations sont soigneusement organisées par des anciens et se déroulent dans des lieux sacrés, notamment dans les différents "bosquets" observables dans le paysage.

Fêtes saisonnières

L'année se divise en deux grandes périodes pour les *Batammariba* : la période des activités agricoles (entre Mai et Décembre), et la période de relâche (entre Janvier et Avril). Le début de chacune de ces deux périodes est marqué par des manifestations d'essence à la fois religieuse et populaire.
La première manifestation intervient entre Avril et Mai lorsque tombent les premières pluies annonciatrices de la saison pluvieuse. A des dates déterminées par les chefs religieux des différents clans, des cultes sont organisés à l'intention des puissances surnaturelles et des ancêtres pour que la saison des cultures à venir soit bonne (pluies suffisantes), et fructueuse (récoltes abondantes). Ces cultes s'accompagnent de distribution de nourriture (parfois d'argent), et de réjouissances populaires marquées par des chants des chroniqueurs spécialistes et les danses des jeunes femmes et jeunes filles.

La seconde fête saisonnière intervient à la fin de la saison des cultures immédiatement après la récolte du mil (Décembre – Janvier). Ici, les différents cultes prennent un caractère beaucoup plus communautaire et sont conduits par les chefs religieux des différents clans. Les sacrifices (de volailles) s'accompagnent de libations de bière locale et de farine du nouveau mil délayée dans de l'eau. Ce rituel, semblable à la fête des moissons, est une « action de grâce » rendue aux puissances surnaturelles et aux ancêtres pour les récoltes engrangées. C'est l'occasion ici aussi de réjouissances populaires marquées par des chants et des danses.

Fêtes religieuses

Les fêtes religieuses, chez le peuple *tammari*, sont surtout l'initiation et la circoncision. Ces rites de passage, se déroulent en plusieurs étapes dont certaines sont faites de chants et de danses, soit des aspirants à l'initiation ou à la circoncision, soit de ceux qui les accompagnent et les encadrent.
Cependant, ces chants et danses, à l'exception de certains, ne sont pas toujours accessibles au grand public, surtout aux personnes étrangères au clan ou au groupe socioculturel.




Illustrations 187-188. **Cérémonie de *difonni* devant la *Takienta*. le *difonni* est un rite de paasage des garçons se déroulant tous les 4 ans**. Photos Appolinaire N'Tia







Illustrations 189-191. **Bosquets sacrés, sources de plantes médicinales et autres resources naturelles, mais surtout lieu d’accueil de rituels sacrés et d’initiations**



Illustrations 192-195. **Cérémonie de flagelation dans la région de Boukombé au lendemain de *difonni*.** Photos Appolinaire N'Tia



Illustrations 196-197. **Cérémonie d'initiation**

Si la plupart des cérémonies sont privées, certaines sont ouvertes aux visiteurs, comme les deux biennales culturelles organisées au Bénin et au Togo qui drainent des milliers de visiteurs et permettent la rencontre des *Batammariba* togolais et béninois :

- FESTAM (Festival des Arts et Cultures Tammari) créé en 2002 à l'initiative de la Commission Nationale Linguistique Ditammari du Bénin ;
- FESTAMBER (Festival Tamberma) créé en 2011 à l'initiative de la société civile de Nadoba du Togo.

Des images de ces festivités sont intégrées au chapitre 5h, page 94.

Funérailles

Les funérailles, chez les *Batammariba*, sont réservées aux personnes âgées (70 ans et plus). Elles accompagnent l'enterrement ou interviennent quelques temps après l'inhumation du défunt.

Outre les ripailles gratuites auxquelles elles donnent lieu, elles constituent aussi pour les vivants, une occasion pour chanter et danser, soit en évoquant la mémoire et les faits du disparu, soit en se référant aux réalités quotidiennes. De plus, il n'est pas rare que des jeunes gens ou jeunes femmes s'affrontent dans d'interminables joutes de chants qui mobilisent un grand public et s'achèvent à des heures tardives.

Malgré le deuil, l'ambiance demeure toujours détendue voire joyeuse au cours des funérailles car, rappelons-le, pour ces groupes socioculturels, si le mort a quitté le monde des vivants, il n'a fait que rejoindre les ancêtres pour veiller à la sauvegarde et à la pérennité de sa famille.

C'est à l'occasion de ces manifestations où le religieux est partout présent, que l'on peut découvrir tout ce dont le peuple *tammari* disposent comme instruments de musique et objet de cultes, et la diversité des parures portées par les membres des différentes classes d'âge des différents clans.

2.b
Historique et développement

Le *Koutammakou* désigne le territoire occupé par les *Batammariba*, appelés *otammari* au singulier. *Otammari* signifie littéralement le spécialiste, l'habile manipulateur, en d'autres termes le bon maçon de la construction en terre. Ce nom lui a été attribué car les *Batammariba* jouissent d'une réputation inégalée dans la région due à leur aptitude à construire ces prodigieuses maisons appelées *Sikien* (*Takienta* au singulier). Les *Batammariba* parlent le ditammari, langue appartenant au groupe oriental des langues oti-volta qui font partie du Gur qui est une branche du phylum Niger-Congo. Le terme *tammari* utilisé ici est un adjectif qualifiant ce qui est propre à la culture *otammari*.

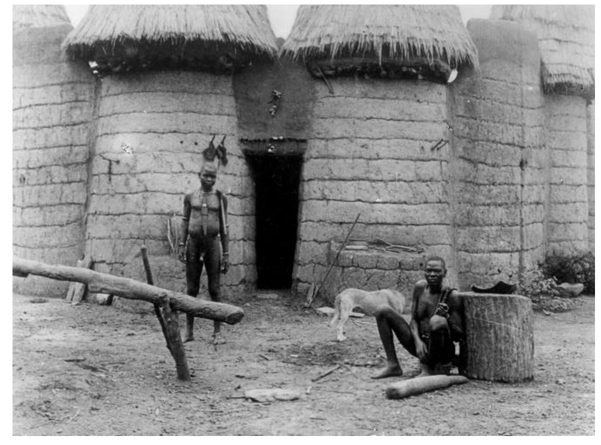


Illustration 198. **Image d'archive**
Collection Musée de l'homme Paris (date inconnue)

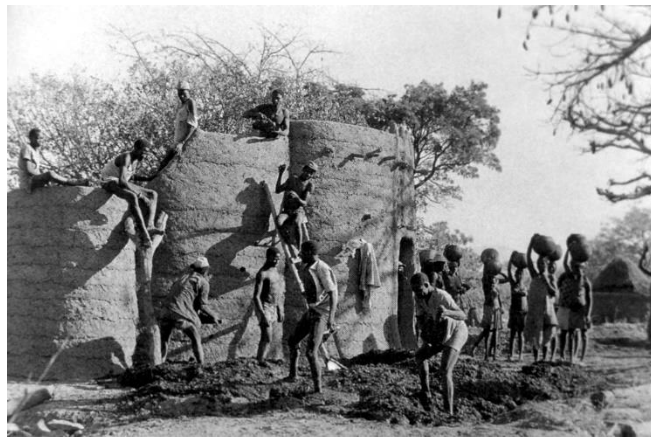
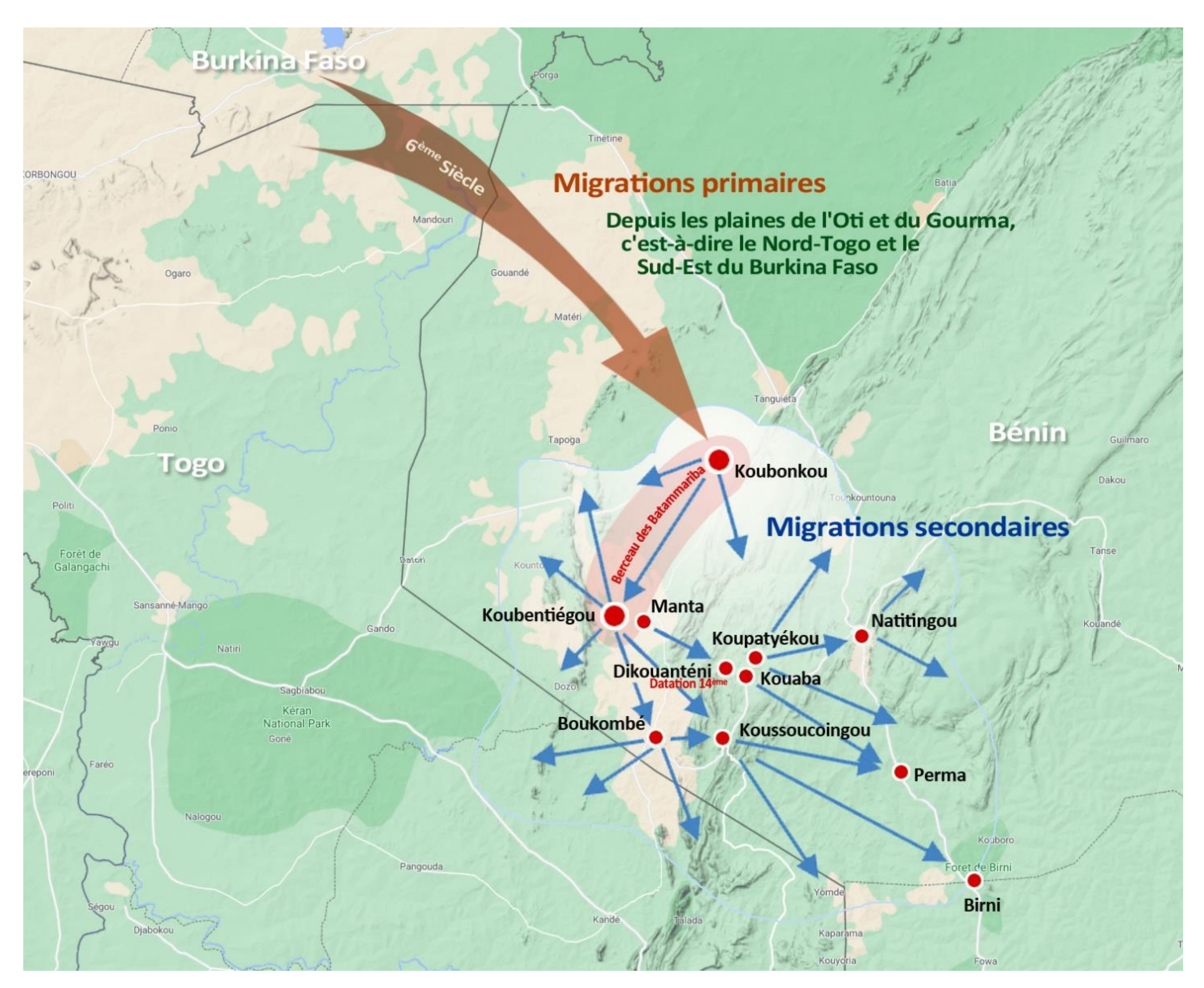


Illustration 199. ***Takienta* en construction en 1977**
Photo Suzanne Preston Blier

Origine des *Batammariba*
La constitution de ce territoire s'est faite suite aux migrations des *Batammariba* de leur lieu d'origine sur lequel les traditions ne s'accordent pas. Elles ne leur donnent généralement qu'une origine légendaire et mythique. Ces traditions racontent que les *Batammariba* sont issus de l'éclosion des œufs couvés par des serpents. Mais ces mêmes traditions permettent d'identifier une autre origine probable.
En effet, la plupart des traditions orales *tammari* font venir les *Batammariba* de Dinaabaa qui en l'état actuel de nos connaissances se trouve à Koubentiégou, commune considérée comme le berceau du peuple *tammari*. Selon certaines sources, Dinaabaa est un grand sanctuaire à Koubentiégou dont s'occupe un seul prêtre qui est toujours choisi discrètement. C'est là l'origine du peuple *tammari* selon certaines traditions (Koussey, 1977 :64-70).
Mais, Il ressort des travaux des chercheurs historiens, sociologues, anthropologues et des sources orales disponibles, que toute la région de l'Atakora a été peuplée à partir du Nord-Ouest (voir carte 10 page suivante). Si les éléments des différents groupes socioculturels semblent être arrivés ensemble dans la région, les *Batammariba* se seraient installés par plusieurs vagues de migrations. Les traditions les font venir de l'Ouest et les chansons et récits concernant leurs migrations mentionnent un grand cours d'eau que les migrants auraient péniblement traversé. Ce cours d'eau semble être la Pendjari (Oti) car il est le plus important cours d'eau situé à l'Ouest du *Koutammakou*. Ces traditions font également état de grandes étendues marécageuses que les forgerons auraient asséchées. Ces marécages pourraient être aussi ceux de la vallée de la Pendjari (Oti) (N'Tia, 2008).
De leur lieu de provenance qui est souvent identifié aux plaines de l'Oti et du Gourma, c'est-à-dire le Nord-Togo et le Sud-Est du Burkina Faso, les *Batammariba* se sont installés à Koubonku et à Koubentiégou. De là, ils se sont disséminés à travers le *Koutammakou* mais dépendaient étroitement des centres religieux de Koubonku et Koubentiégou pour les grands cultes et les fêtes d'initiation. Ces deux localités sont de hauts lieux sacrés et constituent des sites historiques importants du pays *tammari*.
C'est à partir donc de la région de Koubonkou et de Koubentiégou que s'est effectuée la dispersion du peuple *otammari*. Les causes de cette dispersion devraient être liées aux problèmes économiques suite à l'accroissement numérique de la population, les luttes sociales inévitables et les pressions politiques internes et externes. Cet important mouvement du peuple *otammari* va le conduire à occuper un espace beaucoup plus vaste qui deviendra le *Koutammakou* porté par cette proposition d'inscription.

Les premières migrations vont se diriger vers le Sud et l'Est du *Koutammakou*. Vers le Sud ils vont s'installer entre Nata et Boukombé et plus tard vont se diriger vers l'Ouest jusqu'au Togo actuel, suite certainement au manque de terres. Ceux qui ont pris la direction de l'Est vont s'installer à Katenka puis Dikouanténi. De là ils vont se disperser en créant Kouaba, Koupatyékou jusque dans la région de Natitingou. De la région de Boukombé un autre groupe va migrer vers l'Est puis le Sud-Est pour occuper la région de Koussoucoingou, Perma et Tchoumi-Tchoumi. Enfin, il faut signaler qu'à partir de la région de Koubentiégou d'autres groupes du peuple *otammari* numériquement moins importants se sont dirigés vers l'Ouest pour peupler une partie de la région de Kobli (Koussey, 1977 : 88-100).



Carte 10: **Migrations et installation des *Batammariba* au *Koutammakou***

Une histoire qui remonterait au 6ème siècle

En ce qui concerne la chronologie de l'installation du peuple *otammari*, il n'est pas exclu au vu des datations obtenues qu'elle remonte au 6ème siècle et que la mise en place de ce peuple se soit déjà terminée au 14ème siècle. En effet, les sites fouillés dans le *Koutammakou* remontent au 6ème siècle et le site de Dikouanténi qui est l'une des dernières étapes de dispersion du peuple *tammari* a été datée du 14ème siècle. En effet, deux dates radiocarbones ont été obtenues pour le site de Dikuanténi. La première date a été obtenue à partir de la datation au carbone 14 du charbon de bois prélevé au niveau 3, 20-30cm au laboratoire de l'IRI de Niamey et daté à 530 ± 60 (Echantillon n° NIA 374). Cette date a été calibrée entre 1310 et 1350 après Jésus-Christ. La seconde date obtenue sur du charbon prélevé au niveau 6, 50-60 cm a été datée par l'IRI à 665 ± 75 et calibrée entre 1270 et 1330 après Jésus-Christ (Echantillon n° NIA 373) (N'Dah, 2009 : 242). Les connaissances actuelles nous indiquent donc que l'occupation du *Koutammakou* se serait effectuée entre le 6ème et le 14ème siècle.



Illustrations 200-203. ***Takienta*** **considérée comme la plus ancienne du** ***Koutammakou*****, dans le Village de Koubentiégou, l'un des berceaux d'installation des** ***Batammariba*****, devenu lieu sacré pour toute la communauté**

Phase	Site	Coordonnées	N° laboratoire	Date 14c BP	Date calibrée 2 Σ
IV	Koupartikou	10° 14' 45'' N, 01° 19' 44 '' E	KI 5013	650 ± 25 BP	1340 AD – 1400 AD
IV	Dikuanténi	10° 16' 42.3'' N, 01° 12' 36.7'' E	NIA374	530 ± 60 BP	1290 AD – 1460 AD
IV	Perma	10° 06' 46''N, 01° 26' 07''E	KI 5088	640 ± 60 BP	1270 AD – 1420 AD
IV	Dikuanténi	10° 16' 42.3'' N, 01° 12' 36.7'' E	NIA 373	665 ± 75 BP	1220 AD – 1420 AD
III	Perma	10° 06' 46''N, 01° 26' 07''E	KI 5012	770 ± 30 BP	1215 AD – 1290 AD
III	Tampégré	10° 51' 24'' N, 01° 20' 22'' E	KI 4883	780 ± 35 BP	1190 AD – 1295 AD
III	Perma	10° 06' 46''N, 01° 26' 07''E	KI 5087	830 ± 55 BP	1110 AD – 1290 AD
II	Kouaba	10° 14' 14''N, 01° 13' 42'' E	KI 4884	1000 ± 40 BP	970 AD – 1160 AD
II	Korontière	10° 16' 06.1''N, 00° 59' 40.3''E	UtC 15102	1024 ± 41 BP	890 AD – 1060 AD
II	Korontière	10° 16' 06.1''N, 00° 59' 40.3''E	NIA370	1030 ± 100 BP	770 AD – 1220 AD
I	Kouissigou	10° 90' 00'' N, 01° 11' 00'' E	Erl 2977	1163 ± 37 BP	770 AD – 980 AD
I	Korontière	10° 16' 06.1''N, 00° 59' 40.3''E	NIA371	1300 ± 90 BP	580 AD – 900 AD

Illustration 204. **Phases de peuplement et datations obtenues sur le *Koutammakou* béninois**

C'est sur ce territoire que le peuple *tammari* va s'installer en pratiquant un habitat dispersé et en développant cette habitation à étage unique dans la région. L'habitat dispersé se définit comme un mode d'occupation de l'espace où les habitations sont éparpillées de manière très lâche ou rassemblées en petits groupes ou en hameaux. C'est dans la construction de cette habitation à étage que l'on apprécie l'ingéniosité du peuple *tammari*. Cette maison est adaptée, à travers ses variantes locales, à son rôle d'élément de défense, d'unité économique et religieuse. Avec la la modernisation, plusieurs menaces planent sur ce type d'habitation qui risque de disparaître à brève échéance si aucune mesure n'est prise pour sa sauvegarde. En effet, avec la déforestation, il devient de plus en plus difficile de se procurer du bois de construction de bonne qualité et de la paille pour la couverture des tatas. En outre, la charge d'entretien d'une maison à étage commence à être perçue par les nouvelles générations comme très lourde, ce qui les amène à choisir des solutions dites plus durables en adoptant des habitations de forme rectangulaire, construites en matériaux définitifs et dont le toit est en tôle ondulé. L'exode rural est également un problème majeur avec les jeunes qui désertent. Bien que les *Batammariba* tiennent à entretenir cette marque culturelle dont ils sont très fiers, la *Takienta* est abandonnée par endroit. La pratique reste cependant vivace et de nouvelles maisons sont construites chaque année.

Organisation sociale

Dans le *Koutammakou*, l'organisation sociopolitique du peuple *tammari* repose sur les classes d'âge, l'autorité des anciens ainsi que sur des règles non écrites.

L'initiation (*difonni* et *dikountri*) constitue un ensemble de rites de passage centraux et fondamentaux dans le processus d'intégration sociale de l'individu (homme ou femme), dans sa communauté. Outre la majorité qu'elle lui confère, l'initiation fait entrer l'initié(e) dans une classe d'âge, c'est-à-dire qu'il peut se situer par rapport aux autres membres de sa communauté. Facteur de cohésion sociale, l'initiation détermine aussi les rapports sociaux.

L'organisation sociopolitique s'appuie sur un ensemble de règles, non écrites certes, mais que nul n'est censé ignorer. Il s'agit de règles de bienséance, de tabous et d'interdits divers qui, mis ensemble, assurent l'encadrement de l'individu sous l'œil vigilant de la communauté toute entière. Son autonomie se trouve ainsi tempérée par la force du groupe social auquel il appartient et qui forme un véritable pouvoir.

L'autorité morale des anciens s'exprime à travers le rôle qu'ils jouent dans les cérémonies communautaires. Désignés par la préséance de leur ancêtre, par consensus ou après consultation d'un "devin", ils sont les intermédiaires entre les vivants d'une part et les morts et divinités tutélaires d'autre part, car ils sont supposés mieux connaître les us et coutumes de leur société, la volonté des ancêtres et des puissances surnaturelles. Ils président en outre les rites de passage et les cultes des divinités de leur lignage ou de leur clan, d'où leur désignation courante par le nom de chef religieux ou chef de culte. Les chefs religieux sont très respectés, voire craints, et jouissent de droits de préséance assez étendus. Tout manquement à leur égard suscite la réprobation communautaire et peut entraîner une sanction des ancêtres (Koussey, 1977 : 175 ; Tiando, 1978 : 129-130). L'ensemble des chefs religieux forme le conseil des anciens (ou des sages), qui se réunit pour décider, par consensus, de l'organisation des cérémonies rituelles et des cultes, mais aussi de la réponse à apporter à toute question

touchant à la vie de la communauté, car tout a un rapport avec la religion et celle-ci imprègne toute l'existence des hommes (Tiando, 1978 : 128).

La société *tammari* au cours de la période précoloniale apparait donc comme une société démocratique et décentralisée. Les *Batammariba* ont toujours été réfractaires aux systèmes politiques centralisés et à l'asservissement, que ce soit celui imposé par des royaumes alors en formation en Afrique Occidentale, ou plus tard, par l'administration coloniale.

Une culture résistante
Malgré les agressions, le choc culturel et les influences notamment commerciales de la mondialisation qui tendent à ébranler la société *tammari*, il existe dans tous les villages des noyaux très forts et très durs qui constituent ce creuset où des éléments essentiels de la culture *tammari* se meuvent et se perpétuent à travers le temps et l'espace.

3

Justification de l'inscription

"On ne retourne pas en brousse au motif que le bois coupé pour constituer la poutre maîtresse de la Takienta est trop long"

Proverbe *Ditammari* qui nous dit que quand on est prévoyant (dans ce cas avoir prévu plus grand) on peut toujours s'arranger



3.1.a

Brève synthèse

Le *Koutammakou* est un vaste territoire culturel vivant, dominé en grande partie par la chaine de l'Atakora. Il est situé au Nord-Ouest du Bénin, dans le département de l'Atacora et s'étend sur le Nord-Est du Togo. Au Bénin, il est à cheval sur trois communes, précisément Boukombé, Natitingou et Toucountouna. Pays des *Batammariba*, le *Koutammakou* possède toujours ses caractéristiques en matière d'aménagement du territoire, illustrées par des concessions éparses, des zones agricoles (culture de subsistance et de rente, élevage) qui les entourent, des collines aménagées en terrasses, des bosquets et autres lieux sacrés, des espaces rituels et funéraires, des zones vierges et des espaces de parcours rituels claniques. Les *Batammariba* ont développé une culture mêlant judicieusement la fusion avec la nature, les savoirs techniques, la paix sociale et les pratiques religieuses. Leur territoire est à cette image, un témoin des fabuleuses connaissances de ce peuple et de sa recherche constante de l'harmonie entre les habitants, mais aussi de l'harmonie avec les autres éléments de la nature. Le site se distingue des autres paysages sahéliens par la *Takienta*, cette cellule familiale d'habitat unique et exceptionnelle par la prouesse technique de sa construction, l'ingéniosité des espaces qu'elle offre et la richesse de la symbolique qu'elle rayonne.

Le bien proposé par le Bénin correspond à l'extension du bien N° 1140 situé au Togo et inscrit en 2004. La partie béninoise est localisée entre 10°00' et 10°31' de latitude Nord et entre 0°59' et 1°35' de longitude Est et couvre une superficie de 240 658 hectares au Bénin et 31 168 hectares au Togo. Elle forme avec celle du Togo un continuum cohérent. La partie béninoise a cependant l'avantage exceptionnel d'abriter le berceau historique des *Batammariba* et de grands sites religieux, de posséder les cinq grands types de *Takienta* connus à ce jour et de s'étendre sur une superficie sept fois plus grande que celle du Togo. En dépit de ces particularités, les deux versants sont dotés des mêmes caractéristiques culturelles, anthropologiques et historiques. Le projet d'inscription du versant béninois est proposé pour être acté suivant les mêmes critères que celui du Togo, à savoir que le *Koutammakou* est, d'une part, un exemple exceptionnel de système traditionnel d'occupation du territoire et, d'autre part, un témoignage éloquent de la force de l'association spirituelle entre les peuples et l'environnement. Si le site rencontre des difficultés telles que l'urbanisation par endroits, l'exode des jeunes, les menaces climatiques, il existe fort heureusement de nombreux gardiens de la tradition qui perpétuent les us et coutumes en pays *tammari*. Mieux, la vision de l'Etat béninois porte déjà des fruits à travers le lancement de la Route des tatas pour promouvoir la destination du *Koutammakou*. Parallèlement se mettent en place un plan de gestion pour la période 2021-2025, un arrêté interministériel de protection des limites du site, un organe de gestion, des activités de restauration de tatas et de soutien économique à quelques gardiens de la tradition, pour ne citer que quelques-unes des actions en cours.

3.1.b

Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Le *Koutammakou* du Bénin forme avec celui du Togo un continuum cohérent. Il a cependant l'avantage exceptionnel d'abriter le berceau historique des *Batammariba* et de grands sites religieux, de posséder les cinq grands types de *Takienta* connus à ce jour (un seul est visible côté togolais) et de s'étendre sur une superficie sept fois plus grande que celle du Togo. En dépit de ces particularités, les deux versants sont dotés des mêmes caractéristiques culturelles, anthropologiques et historiques. Le projet d'inscription du versant béninois est donc proposé selon les mêmes critères que celui du Togo.

Critère V : **être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible.**

Le *Koutammakou* est un exemple exceptionnel de système traditionnel d'occupation du territoire. Toujours vivant et dynamique, il est soumis à des systèmes et techniques traditionnels et durables, et reflète la culture singulière des *Batammariba*, notamment les remarquables maisons à tourelles appelées "*Sikien*" (*Takienta* au singulier).

Critère VI : **être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle.**

Le *Koutammakou* est un témoignage éloquent de la force de l'association spirituelle entre les peuples et l'environnement. Savoir-faire techniques, savoirs endogènes, pratiques sociales et croyances religieuses entretiennent un dialogue permanent avec les ressources naturelles environnantes, créant ainsi une homogénéité et une harmonie fusionnelle avec et entre les *Batammariba*.

3.1.c

Déclaration d'intégrité

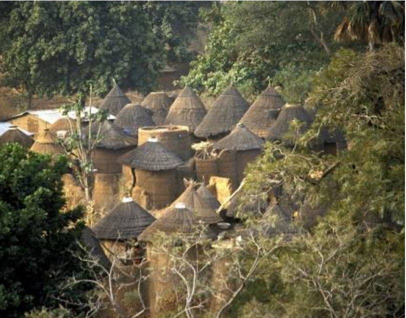
Avec plusieurs milliers de *Sikien* inventoriés dont 1400 toujours habités, la partie béninoise du *Koutammakou* comprend tous les éléments pour exprimer sa valeur universelle exceptionnelle, tant sur le plan matériel (architectures exceptionnelles) qu'immatériel (pratiques et croyances liées aux *Sikien*). L'ensemble du territoire proposé pour extension présente les caractéristiques paysagères présentées dans la description et qui le rendent surprenant, à savoir un habitat fortifié dispersé et entouré de zones cultivées et de bosquets sacrés accueillant des pratiques rituelles. Cette occupation vivante et dynamique du territoire, véritable leçon de développement durable pour l'humanité est présente dans l'ensemble du *Koutammakou*. Au-delà de ces caractéristiques physiques maintenues du paysage, cette extension renforce l'intégrité historique du *Koutammakou*. En effet, c'est dans l'actuel Bénin que les premiers *Batammariba* se sont installés au 6ème siècle et que le berceau de ce peuple se trouve. Ces lieux de pèlerinage sont reconnus par tous les *Batammariba* et sont extrêmement bien protégés. La partie inscrite en 2004 au Togo (Bien N°1140) correspond à des migrations secondaires plusieurs siècles plus tard. La proposition d'extension restaure donc l'intégrité historique de ce territoire.

Concernant les limites géographiques de l'aire proposée pour extension, elles correspondent au territoire culturel défendu par les Batammariba du côté du Bénin. Les mêmes pratiques spirituelles et culturelles sont partagées par les habitants de cette aire. Par ailleurs, ils se retrouvent chaque année pour un grand festival (FESTAM), organisé alternativement au Bénin et au Togo. En joignant cette zone d'extension au territoire togolais inscrit en 2004, c'est l'intégralité du *Koutammakou* tel que le reconnaissent les *Batammariba* qui se trouve délimité et protégé. Proposer une aire moins grande aurait créé des tensions et porté atteinte à l'intégrité de cette aire culturelle, en écartant des groupes qui se reconnaissent comme faisant partie du *Koutammakou*.

3.1.d
Déclaration d’authenticité

Le paysage du *Koutammakou* reflète un mode de vie qui persiste depuis des siècles. Aucun élément du paysage n’est très ancien. L’habitat traditionnel est constitué de quelques modèles reproduits jusqu’à aujourd’hui. Partout dans la région, on constate que le cycle de vie des bâtiments se poursuit : construction, abandon, destruction et reconstructions sur les ruines. Si une observation fine montre qu’il existe des changements concernant les matériaux utilisés, le dimensionnement de l’espace habitable et les formes constructives, le modèle traditionnel persiste. En effet, la maison est bien plus qu’un habitat. C’est un temple dédié au culte. De fait, même si l’on construit une maison moderne, seul un habitat de forme traditionnelle pourra intégrer cette dimension symbolique et religieuse. L’habitat traditionnel est indispensable pour les rites funéraires par exemple et chaque citoyen *otammari* attache beaucoup de valeur au respect de cette tradition autour de sa *Takienta*. De même, le rez-de-chaussée réservé aux animaux et la présence des greniers restent des éléments indispensables. Mieux encore chaque cour doit avoir son *Tètcheinkotè* qui est la *Takienta* "ancienne", "mère" ou "reliquaire" de la famille. Ainsi, de nombreuses maisons "modernes" sont complétées par un habitat traditionnel, qui, s’il est parfois de dimensions réduites n’en garde pas moins toutes les caractéristiques traditionnelles et ses dimensions spirituelles. Même s’il est aujourd’hui noté que dans les hameaux périurbains, certains jeunes refusent leur force de travail constructive pour les *Sikien*, préférant s’exiler en ville pour des raisons économiques, les gardiens de la tradition restent et continuent de préserver l’intégrité de ce savoir-faire architectural.

La société *tammari* n’est ni statique ni misonéiste. Elle évolue à travers le temps. Cette évolution s’opère à l’intérieur même de la communauté et grâce aux apports extérieurs. Si les agressions répétées des guerres ethniques, de l’esclavage et de la colonisation ont suscité le raffinement de cet habitat défensif, il est aussi à noter que la colonisation, les indépendances et tous leurs avatars ont influencé le peuple *tammari* et provoqué des mutations. Cette évolution continue sous l’influence de l’école, de la centralisation du pouvoir administratif, des religions, du tourisme, de la monétarisation, et de l’apparition de nouveaux besoins. Malgré ces agressions qui tendent à ébranler la société *tammari*, il existe dans tous les villages des noyaux très forts et très durs qui constituent ce creuset où des éléments essentiels de la culture *tammari* se meuvent et se perpétuent à travers le temps et l’espace. En dépit donc de la menace de la mondialisation, des expressions culturelles et identitaires résistent. Les rites de passage d’âge des hommes (*Difoni*) et des femmes (*Dikuntri*) se perpétuent avec autant d’intérêt pour les populations locales que pour la diaspora. Ainsi, et malgré le développement de petits centres urbains (comme à Natta ou au centre de Natitingou et de Boukombé), c’est toujours le même paysage que l’on peut observer aujourd’hui, avec des villages aux maisons situées au milieu de leur espace cultivable, espacées et indépendantes. L’espace naturel reste lui aussi très présent, même s’il est certainement souhaitable que certaines de ses composantes puissent être reconstituées. Toutefois, tous les lieux naturels sacrés restent conservés.

Illustrations 205-206. **Exemples d’évolutions impactant l’authenticité des Sikien par l’usage de tôles de volumes quadrangulaires**

3.1.e

Mesures de protection et de gestion requises

Pour la protection du paysage culturel des *Batammariba*, il est nécessaire de mettre en place une protection juridique articulée avec le système traditionnel de protection et de gestion, qui pendant des décennies a montré son efficacité.
La société *Tammari* bien qu'acéphale a une hiérarchisation interne qui reconnait la place des anciens, des « féticheurs » et chefs traditionnels. Cette organisation a sécrété des systèmes et des mécanismes traditionnels de protection du bien. Au vu des enjeux actuels liés à la durabilité du bien, il est essentiel de maintenir cette protection traditionnelle afin donc de renforcer les mécanismes conventionnels de protection de l'Etat.

La protection et la gestion du *Koutammakou* rentrent dans le cadre général de la protection du patrimoine culturel national, à travers les dispositions de la loi n°2007-20 du 23 août 2007 portant protection du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel en République du Bénin. Le décret n°2019-521 du 27 novembre 2019 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère du tourisme, de la culture et des arts, précise les responsabilités du ministère en charge de la culture en ce qui concerne la protection de tout le patrimoine culturel national. L'arrêté interministériel n°2018-048/MTCS/DC/SGM/DPC/ SA39SGG18 du 6 novembre 2018 (en cours d'actualisation) portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction du Patrimoine Culturel apporte d'importants détails quant à la partition de la Direction du Patrimoine Culturel dans cette mission. Justement, cette dernière vient de faire prendre un texte majeur, un arrêté fixant les limites géographiques et déterminant les composantes du site (voir pages 107 à 109). Ce texte démontre la prise en main de l'Etat des limites et composantes du site, avec des mesures de surveillance ventilées auprès des autorités préfectorales, municipales et locales de la région.

Dans ce cadre, un plan de gestion ambitieux et réaliste est mis en place pour la période 2021-2025. Ce plan présente clairement les défis, dangers et fragilités du site et recommande des actions fortes en vue de leur correction dans la période. Il est assorti d'un chronogramme de mise en œuvre avec une déclinaison des coûts, responsabilités et mécanismes de suivi. Une des dispositions de ce plan prévoit la création d'un service de gestion et de promotion du *Koutammakou*. Ledit service à créer dès 2021 sera chargé de la sauvegarde du site, de l'inventaire actualisé des éléments tangibles et intangibles du site, de l'alerte en cas de menace sur le site, de l'organisation d'activités de promotion.

Ces efforts de l'Etat sont relayés et soutenus sur le terrain par des initiatives locales. Ainsi, au cours du processus de préparation du dossier d'inscription, la collaboration avec la Commission linguistique *ditammi* a permis de mettre en place un comité de volontaires chargés de la gestion locale du site. Les membres dudit comité se positionnent pour exercer leurs compétences dans des différents secteurs géographiques de sorte à couvrir l'ensemble de l'aire. Le plan de gestion prévoit qu'une fois l'inscription prononcée, la Direction du Patrimoine Culturel formalise la nomination d'un gestionnaire du *Koutammakou* doté d'un cadre de travail adéquat et installé soit à Boukombé soit à Natitingou selon les disponibilités pratiques.
En ce qui concerne spécifiquement la promotion du site, le Bénin a déjà fait un effort qualitatif en faisant créer le Bureau d'Accueil, d'Information Touristique (BAIT) installé à Koussoucoingou, géré par l'ONG ECO-Bénin[1] et chargé d'assurer la promotion de la "Route des tatas". Les rapports de travail et les prévisions de cette ONG sont fort encourageants.

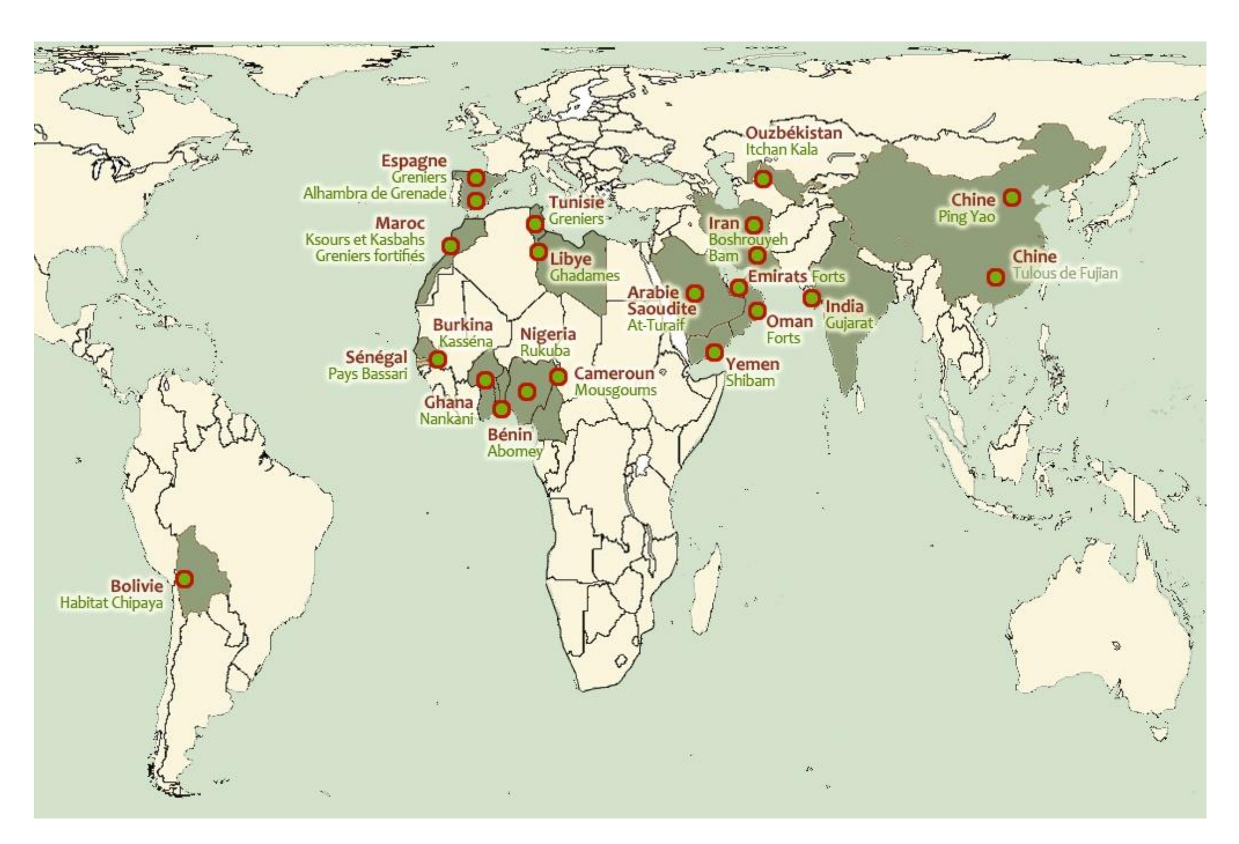
[1] ECO-Bénin est une ONG béninoise créée en 1999 oeuvrant à la promotion de projets d'écotourisme et de développement local à travers le Bénin. Plus d'information sur https://www.ecobenin.org/.



Analyse comparative

L’analyse comparative pourrait porter sur d’innombrables typologies d’habitat dans le monde où une relation très forte s’est tissée au fil des siècles entre les humains et leur environnement, comme l’habitat des pygmées Aka de Centrafrique par exemple, mais pour ne pas nous égarer dans une analyse trop vaste, nous avons retenu trois critères de comparaison seulement :

- Les architectures de terre défensives (Habitats / Palais et forts militaires / Greniers) ;
- Les habitats en terre aux formes organiques ;
- Les habitats en terre aux valeurs immatérielles fortes.



Carte 11: **Sites mentionnés dans l’analyse comparative**

Architectures de terre défensives

Habitats fortifiés en terre

Les architectures défensives en terre sont très nombreuses dans le monde. On peut citer d’innombrables exemples de villes fortifiées entièrement construites en terre. Certaines sont abandonnées comme Merv au Turkménistan, la citadelle de Bam en Iran, la citadelle d'at-Turaif en Arabie Saoudite ou Aït Ben Haddou au Maroc, d’autres sont toujours utilisées et entretenues comme Itchan Kala en Ouzbékistan, Ping Yao en Chine ou Ghadamès en Lybie pour n’en citer que quelques-unes. D’autres ont perdu leurs attributs défensifs comme Kano au Nigéria. A la différence du *Koutammakou*, ces architectures sont des ensembles urbains compacts dans lesquels les humains se rassemblent derrière de hautes murailles pour mieux faire face aux menaces plutôt que de se barricader dans des cellules d’habitation isolées dans le paysage.

A plus petite échelle, on peut également citer les *tulou* du Fujian en Chine, qui ne rassemblent pas des milliers de personnes comme les villes précédemment citées mais quelques centaines seulement. Les *tulou* avec leur architecture circulaire ouverte sur l’intérieur sont également des habitats en terre fortifiés remarquables. Mais ils sont l’œuvre de communautés villageoises et sont destinés à perdurer dans le temps. Ce ne sont pas des unités familiales éphémères.

Sur le plan défensif, la *Takienta* est une preuve de la bravoure des *Batammariba* prêts à se défendre seuls. On retrouve des éléments défensifs dans certaines concessions isolées en Afrique, comme les cases Mousgoums du Nord-Cameroun dans lesquelles une cachette permet de prendre l'ennemi par surprise. On peut aussi mentionner les architectures des groupes Nankani et Kassena à cheval sur la frontière Ghana-Burkina qui présentent des architectures décorées très organiques également munies de terrasses, greniers, espaces dédiés aux animaux mais aussi des entrées en chicane très judicieuses conçues pour éviter les attaques surprises. La concession la plus connue de cette aire géographique est la cour royale de Tiébélé au Burkina Faso, qui est la concession mère de 69 villages. Une telle concession n'existe pas au *Koutammakou* qui est une société à classes d'âge non centralisée. Le peuple n'a ni roi, ni chef, mais plutôt un chef de culte (*Wadakonti*) qui n'a pas de pouvoir politique sur la société. Le *Koutammakou* est à ce titre l'une des rares régions du monde où l'architecture reflète un souci d'égalité entre les humains.



Merv Turkménistan | **Bam** Iran | **At Turaif** Arabie Saoudite | **Itchan Kala** Ouzbékistan

Ait Ben Haddou Maroc | **Ping Yao** Chine | **Ghadamès** Libye | **Tulou** Fujian

Illustrations 207-214 : **Villes et villages fortifiés en terre**

Palais et forts militaires en terre

La *Takienta* avec ses "tourelles" est parfois qualifiée dans la littérature de "forteresse", "château", "fortin". Il est vrai que la *Takienta* est un petit ouvrage militaire permettant de se sentir en sécurité et de se défendre en cas d'attaque. A ce titre on pourrait la comparer aux ouvrages palatiaux ou militaires en terre d'autres régions du monde. D'impressionnants palais royaux et forts militaires figurent déjà sur la Liste du patrimoine mondial comme l'Alhambra de Grenade en Espagne, les Palais royaux d'Abomey au Bénin, les forts en Oman ou aux Emirats Arabes Unis. Dans ce cas, bien qu'il s'agisse d'architectures défensives en terre, elles n'ont rien de comparable par la taille. La *Takienta* est beaucoup plus réduite. C'est la forteresse d'une seule famille, sans seigneur ni vassaux. Une forteresse égalitaire d'une grande beauté esthétique, conçue à échelle humaine, avec une empreinte écologique minimale.



Palais Royaux d'Abomey Bénin



Fort Bahla Oman



Fort Al Aïn, Emirat d'Abu Dhabi



Fort Al Aïn, Emirat d'Abu Dhabi

Illustrations 215-218 : **Palais et Forts en terre**

Greniers fortifiés en terre

La *Takienta* protège ses habitants mais aussi ce qu'ils ont de plus précieux : les récoltes qu'ils engrangent pour se nourrir toute l'année. Cette problématique se retrouve dans le monde entier. La protection des récoltes contre l'humidité, les rongeurs et les razzias en tout genre a donné lieu à la construction de multiples typologies de greniers fortifiés en terre, notamment au Maroc et en Tunisie ou d'immenses greniers communautaires en terre subsistent

jusqu'à nos jours. On en trouve aussi au Nord de l'Espagne. Dans la *Takienta*, les greniers sont d'une part privés, et d'autre part intégrés au sein-même des concessions. On retrouve des concessions monolitiques en terre intégrant des greniers dans d'autres régions d'Afrique de l'Ouest, comme chez les Rukuba de l'état du Plateau au Nigéria ou chez les Nankani et Kassena à cheval sur la frontière Ghana-Burkina. Ces architectures comparables ne sont pas représentées sur la Liste du patrimoine mondial.



Greniers Espagne



Grenier fortifié Tunisie



Grenier Rukuba Nigeria



Grenier Tiébélé Burkina Faso

Illustrations 219-222 : **Greniers fortifiés en terre**

Habitats en terre aux formes organiques

Le fait que les architectures du *Koutammakou* soient en terre explique en partie leur richesse plastique exceptionnelle, tant au niveau du plan que des élévations. Aucun autre matériau de construction n'offre une telle souplesse de mise en œuvre ni ne permet cette créativité formelle. On trouve des courbes généreuses dans de nombreuses régions du monde, notamment dans les villes et villages iraniens où les coupoles et les voutes sont très nombreuses. Mais la plupart du temps, il s'agit de toitures courbes couvrant des espaces quadrangulaires. Des habitations en terre à plans courbes couvertes de coupoles telles que celles des Mousgoums du Cameroun, des Chipayas de Bolivie ou des Syriens de la région d'Alep sont plus rares. Des architectures aussi complexes spatialement que la *Takienta* où à la fois le plan et les élévations épousent des formes organiques sont exceptionnelles car très difficiles à concevoir. Ce sont l'œuvre d'excellents artisans qui répètent des modèles perfectionnés et éprouvés au fil des siècles. On en retrouve encore une fois à la frontière du Ghana-Burkina avec les concessions Nankani-Kassena, chez les Rukuba du Nigeria ou les Mousgoums du Nord-Cameroun qui tous utilisent la terre tant pour les sols, les murs que les toitures. Les concessions formées de cases courbes reliées par des murs d'enceinte sont très nombreuses dans le monde, y compris hors d'Afrique (villages du Gujarat en Inde). Elles sont cependant couvertes de toitures végétales et pas de terrasses ou coupoles en terre. De tous ces groupes précédemment cités, les *Batammariba* restent les plus vivaces en termes de nombre de concessions utilisées/conservées et de nouvelles concessions construites.



Habitat Chipaya Bolivie[2]

Région d'Alep Syrie



Mousgoums Cameroun



Boshrouyeh Iran









Cour royale de Tiébélé Burkina Faso

Illustrations 223-230 : **habitats aux formes organiques complexes**

[2] https://maison-monde.com/maison-traditionnelle-chipaya

Habitats en terre avec de fortes valeurs immatérielles

Toutes les architectures vernaculaires sont chargées de valeurs immatérielles mais rares sont celles qui soient aussi parlantes que la *Takienta*. On pense par exemple au pays Dogon, où les villages de terre perchés dans les falaises présentent une dimension défensive et des valeurs immatérielles attirant les anthropologues du monde entier. Mais il s'agit de villages compacts regroupant plusieurs familles, alors que l'habitat des *Batammariba* est dispersé, témoin le plus visible d'une organisation et de règles sociales très différentes. Ce lien fort entre implantations humaines et esprits de la nature se retrouve aussi chez les Bassari au Sénégal ou les habitants des Kapsikis au Cameroun. Chez eux, comme chez les *Batammariba*, les humains entretiennent un lien fusionnel avec la nature dont ils font partie. Cette recherche d'harmonie avec l'environnement se lit parfaitement dans l'architecture de la *Takienta*, qui par ses formes, son orientation, et les fonctions auxquelles elle répond, se marie intimement avec les vents, la course du soleil, la topographie et bien d'autres éléments naturels.

L'une des forces du *Koutammakou* est l'intégrité de cette culture immatérielle. Si les Bassari ont réussi à maintenir une telle vigueur dans la conservation de leur culture, bien d'autres cultures d'Afrique de l'Ouest n'ont pas réussi à résister aux métissages et au déclin de leurs valeurs immatérielles. Au *Koutammakou*, les rites et festivals sont toujours présents et vivaces, y compris le rite de construction de la *Takienta*.

Il existe donc des cultures similaires en Afrique de l'Ouest. Mais aucune comme celle des *Batammariba* n'a poussé aussi loin cette imbrication entre concepts religieux, fonctionnalité, organisation sociale, intelligence technique et souci du respect de l'environnement.

L'extension du *Koutammakou* sur le Bénin offre l'avantage de reconstituer enfin, dans sa spatialité, un bien transfrontalier dont le berceau historique, la diversité typologique au plan architectural et les principaux sites sacrés se trouvent sur son territoire.



3.3 Projet de déclaration de valeur universelle exceptionnelle

Brève synthèse

Le *Koutammakou* est un vaste territoire culturel vivant, dominé en grande partie par la chaine de l'Atakora. Il est situé au Nord-Ouest du Bénin, dans le département de l'Atacora et s'étend sur le Nord-Est du Togo. Au Bénin, il est à cheval sur trois communes, précisément Boukombé, Natitingou et Toucountouna. Pays des *Batammariba*, le *Koutammakou* possède toujours ses caractéristiques en matière d'aménagement du territoire, illustrées par des concessions éparses, des zones agricoles (culture de subsistance et de rente, élevage) qui les entourent, des collines aménagées en terrasses, des bosquets et autres lieux sacrés, des espaces rituels et funéraires, des zones vierges et des espaces de parcours rituels claniques. Les *Batammariba* ont développé une culture mêlant judicieusement la fusion avec la nature, les savoirs techniques, la paix sociale et les pratiques religieuses. Leur territoire est à cette image, un témoin des fabuleuses connaissances de ce peuple et de sa recherche constante de l'harmonie entre les habitants, mais aussi de l'harmonie avec les autres éléments de la nature. Le site se distingue des autres paysages sahéliens par la *Takienta*, cette cellule familiale d'habitat unique et exceptionnelle par la prouesse technique de sa construction, l'ingéniosité des espaces qu'elle offre et la richesse de la symbolique qu'elle rayonne.

Le bien proposé par le Bénin correspond à l'extension du bien N° 1140 situé au Togo et inscrit en 2004. La partie béninoise est localisée entre 10°00' et 10°31' de latitude Nord et entre 0°59' et 1°35' de longitude Est et couvre une superficie de 240 658 hectares au Bénin et 31 168 hectares au Togo. Elle forme avec celle du Togo un continuum cohérent. La partie béninoise a cependant l'avantage exceptionnel d'abriter le berceau historique des *Batammariba* et de grands sites religieux, de posséder les cinq grands types de *Takienta* connus à ce jour et de s'étendre sur une superficie sept fois plus grande que celle du Togo. En dépit de ces particularités, les deux versants sont dotés des mêmes caractéristiques culturelles, anthropologiques et historiques. Le projet d'inscription du versant béninois est proposé pour être acté suivant les mêmes critères que celui du Togo, à savoir que le *Koutammakou* est, d'une part, un exemple exceptionnel de système traditionnel d'occupation du territoire et, d'autre part, un témoignage éloquent de la force de l'association spirituelle entre les peuples et l'environnement. Si le site rencontre des difficultés telles que l'urbanisation par endroits, l'exode des jeunes, les menaces climatiques, il existe fort heureusement de nombreux gardiens de la tradition qui perpétuent les us et coutumes en pays *tammari*. Mieux, la vision de l'Etat béninois porte déjà des fruits à travers le lancement de la Route des tatas pour promouvoir la destination du *Koutammakou*. Parallèlement se mettent en place un plan de gestion pour la période 2021-2025, un arrêté interministériel de protection des limites du site, un organe de gestion, des activités de restauration de tatas et de soutien économique à quelques gardiens de la tradition, pour ne citer que quelques-unes des actions en cours.

Critère V : **être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible.**

Le *Koutammakou* est un exemple exceptionnel de système traditionnel d'occupation du territoire. Toujours vivant et dynamique, il est soumis à des systèmes et techniques traditionnels et durables, et reflète la culture singulière des *Batammariba*, notamment les remarquables maisons à tourelles appelées "*Sikien*" (*Takienta* au singulier).

Critère VI : **être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle.**

Le *Koutammakou* est un témoignage éloquent de la force de l'association spirituelle entre les peuples et l'environnement. Savoir-faire techniques, savoirs endogènes, pratiques sociales et croyances religieuses entretiennent un dialogue permanent avec les ressources naturelles environnantes, créant ainsi une homogénéité et une harmonie fusionnelle avec et entre les *Batammariba*.

Déclaration d'intégrité
Avec plusieurs milliers de *Sikien* inventoriés dont 1400 toujours habités, la partie béninoise du *Koutammakou* comprend tous les éléments pour exprimer sa valeur universelle exceptionnelle, tant sur le plan matériel (architectures exceptionnelles) qu'immatériel (pratiques et croyances liées aux *Sikien*). L'ensemble du territoire proposé pour extension présente les caractéristiques paysagères présentées dans la description et qui le rendent surprenant, à savoir un habitat fortifié dispersé entouré de zones cultivées et de bosquets sacrés accueillant des pratiques rituelles. Cette occupation vivante et dynamique du territoire, véritable leçon de développement durable pour l'humanité est présente dans l'ensemble du *Koutammakou*. Au-delà de ces caractéristiques physiques maintenues du paysage, cette extension renforce l'intégrité historique du *Koutammakou*. En effet, c'est dans l'actuel Bénin que les premiers *Batammariba* se sont installés au 6ème siècle et que le berceau de ce peuple se trouve. Ces lieux de pèlerinage sont reconnus par tous les *Batammariba* et sont extrêmement bien protégés. La partie inscrite en 2004 au Togo (Bien N°1140) correspond à des migrations secondaires plusieurs siècles plus tard. La proposition d'extension restaure donc l'intégrité historique de ce territoire.

Concernant les limites géographiques de l'aire proposée pour extension, elles correspondent au territoire culturel défendu par les Batammariba du côté du Bénin. Les mêmes pratiques spirituelles et culturelles sont partagées par les habitants de cette aire. Par ailleurs, ils se retrouvent chaque année pour un grand festival (FESTAM), organisé alternativement au Bénin et au Togo. En joignant cette zone d'extension au territoire togolais inscrit en 2004, c'est l'intégralité du *Koutammakou* tel que le reconnaissent les *Batammariba* qui se trouve délimité et protégé. Proposer une aire moins grande aurait créé des tensions et porté atteinte à l'intégrité de cette aire culturelle, en écartant des groupes qui se reconnaissent comme faisant partie du *Koutammakou*.

Déclaration d'authenticité
Le paysage du *Koutammakou* reflète un mode de vie qui persiste depuis des siècles. Aucun élément du paysage n'est très ancien. L'habitat traditionnel est constitué de quelques modèles reproduits jusqu'à aujourd'hui. Partout dans la région, on constate que le cycle de vie des bâtiments se poursuit : construction, abandon, destruction et reconstructions sur les ruines. Si une observation fine montre qu'il existe des changements concernant les matériaux utilisés, le dimensionnement de l'espace habitable et les formes constructives, le modèle traditionnel persiste. En effet, la maison est bien plus qu'un habitat. C'est un temple dédié au culte. De fait, même si l'on construit une maison moderne, seul un habitat de forme traditionnelle pourra intégrer cette dimension symbolique et religieuse. L'habitat traditionnel est indispensable pour les rites funéraires par exemple et chaque citoyen *otammari* attache beaucoup de valeur au respect de cette tradition autour de sa *Takienta*. De même, le rez-de-chaussée réservé aux animaux et la présence des greniers restent des éléments indispensables. Mieux encore chaque cour doit avoir son *Tètcheinkotè* qui est la *Takienta* "ancienne", "mère" ou "reliquaire" de la famille. Ainsi, de nombreuses maisons "modernes" sont complétées par un habitat traditionnel, qui, s'il est parfois de dimensions réduites n'en garde pas moins toutes les caractéristiques traditionnelles et ses dimensions spirituelles. Même s'il est aujourd'hui noté que dans les hameaux périurbains, certains jeunes refusent leur force de travail constructive pour les *Sikien*, préférant s'exiler en ville pour des raisons économiques, les gardiens de la tradition restent et continuent de préserver l'intégrité de ce savoir-faire architectural.

La société *tammari* évolue à travers le temps. Cette évolution s'opère à l'intérieur même de la communauté et grâce aux apports extérieurs. Si les agressions répétées des guerres ethniques, de l'esclavage et de la colonisation ont suscité le raffinement de cet habitat défensif, il est aussi à noter que la colonisation, les indépendances et tous leurs avatars ont influencé le peuple *tammari* et provoqué des mutations. Cette évolution continue sous l'influence de l'école, de la centralisation du pouvoir administratif, des religions, du tourisme, de la monétarisation, et de l'apparition de nouveaux besoins. Malgré ces agressions qui tendent à ébranler la société *tammari*, il existe dans tous les villages des noyaux très forts et très durs qui constituent ce creuset où des éléments essentiels de la culture *tammari* se meuvent et se perpétuent à travers le temps et l'espace. En dépit donc de la menace de la mondialisation, des expressions culturelles et identitaires résistent. Les rites de passage d'âge des hommes (*Difoni*) et des femmes (*Dikuntri*) se perpétuent avec autant d'intérêt pour les populations locales que pour la diaspora. Ainsi, et malgré le développement de petits centres urbains (comme à Natta ou au centre de Natitingou et de Boukombé), c'est toujours le même paysage que l'on peut observer aujourd'hui, avec des villages aux maisons situées au milieu de leur espace cultivable, espacées et indépendantes. L'espace naturel reste lui aussi très présent, même s'il est certainement souhaitable que certaines de ses composantes puissent être régénérées. Toutefois, tous les lieux naturels sacrés restent conservés.

Eléments requis en matière de protection et de gestion

La région du *Koutammakou* bénéficie de deux types de protection et de gestion : celle des populations elles-mêmes qui fonctionne depuis le 6ème siècle et celle de l'Etat, qui a récemment mis des outils juridiques en place ainsi que des mesures d'accompagnement pour soutenir la gestion traditionnelle.

Les pratiques traditionnelles de gestion de ce vaste territoire ont fait leur preuve depuis des siècles et assurent la conservation de ce patrimoine. La préservation et le soutien aux efforts de conservation représentent une garantie de faire perdurer ce paysage culturel vivant dans toute sa complexité. Tout doit être mis en œuvre pour ne pas déstabiliser ce système ni fragiliser les responsabilités endossées par chaque *Otammari* dès son plus jeune âge. C'est notamment ce que fait actuellement le gouvernement béninois à travers l'ONG Eco-Bénin qui œuvre à renforcer la communication entre les gestionnaires traditionnels. La gestion doit également anticiper les carences en matériaux, notamment en bois de qualité pour fabriquer et entretenir les *Sikien* car si certains matériaux se faisaient rares, c'est toute la transmission des savoirs autour de la construction des *Sikien* qui disparaîtrait. Le contrôle de l'exploitation forestière doit se poursuivre avec davantage d'efforts pour ouvrir des pépinières d'essences de bois nécessaires à la construction des *Sikien*.



État de conservation du bien et facteurs affectant le bien

"Une main à elle seule ne peut pas ramasser la farine"

Proverbe *Ditammari* qui nous dit que nous devons nous entraider dans la vie

4.a

État actuel de conservation

Le paysage du *Koutammakou* est resté le même sur le plan physique. La chaîne de l'Atacora et ses paysages de coteaux cultivés et parsemés de concessions habitées sont intacts. Selon l'inventaire de 2017-2018 (IGNFI/PNUD/UE), il reste 1545 *Sikien* dont les deux tiers sont en très bon état (Voir figure page suivante). Un inventaire en cours piloté par l'Université catholique de Louvain annonce un nombre beaucoup plus grand mais les résultats ne seront publiés qu'en 2021. Si certains *Sikien* présentent des dégradations, ils peuvent être facilement réparés. De tout temps, les *Batammariba* ont abandonné des *Sikien*, entretenu certains sur de nombreuses générations, construit de nouveaux, etc. au fil de l'évolution des familles. Une *Takienta* en ruine n'est pas nécessairement signe de déclin. Les matériaux qu'elle laisse sur place sont en grande partie recyclés pour ensuite construire d'autres *Sikien*.

Le *Koutammakou* connait bien sûr des modifications dues en grande partie à l'évolution du mode de vie des communautés et aux impacts du changement climatique. Cette évolution a des impacts visibles sur l'habitat traditionnel et le paysage en général. Nonobstant les influences et les évolutions visibles, les éléments de la culture matérielle et immatérielle de la civilisation *Otammari* restent dans l'ensemble intacts.

Au niveau de l'architecture, on assiste à l'introduction de nouvelles formes inspirées des formes modernes de construction faites de case rectangulaire avec la toiture de feuilles de tôle. Loin de faire disparaitre l'habitat traditionnel *Otammari*, ces nouvelles formes de construction sont aussi l'expression de l'adaptation du *Tammari* aux nouveaux modes de vie. Elles répondent aussi plus facilement aux besoins des communautés. La situation n'est d'ailleurs pas la même dans toute la zone proposée à inscrire. Si dans certaines zones le constat est plus frappant, dans d'autres la concentration des architectures traditionnelles est plus forte.

A l'architecture traditionnelle, est associé le paysage naturel constitué essentiellement des galeries forestières et des bosquets qui sont utilisés pour les cérémonies des communautés. Le paysage naturel abrite les cérémonies rituelles de passage de classe sociale mais aussi des espaces d'inhumation des défunts de la communauté. C'est pour ces raisons que malgré le phénomène mondial de la déforestation et désertification, ces lieux restent fortement préservés en pays *Otammari*.

En dépit donc de la menace de la mondialisation et des changements climatiques, des expressions culturelles et identitaires résistent. Les rites de passage du *Dikuntri* et du *Difuani* qui marquent le passage de l'adolescence à la vie adulte survivent avec autant d'intérêt pour les populations locales que pour la diaspora. Ces pratiques bénéficient d'ailleurs d'un appui de taille du système scolaire qui tolère la participation des élèves au cours de l'année. Ce partenariat instauré entre enseignants et les populations pérennise cette tradition à valeur éducative, culturelle et physique.

D'une manière générale, la civilisation des *Batammariba* est encore presque intacte parce que cette communauté a développé une résilience exemplaire face aux chocs culturels exogènes. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il est important de contribuer à la préservation des reliques de cette civilisation qui a tant à apporter au monde. C'est aussi le souhait des communautés qui exultent devant cette proposition d'extension de l'inscription au Patrimoine Mondial qui non seulement valorise leur culture de par le monde, mais intervient surtout à une période charnière où leur société compte tenu des enjeux mondiaux, commence à voir quelques-unes de ses valeurs mises en danger.

Etat de conseravtion	Nombre de *Sikien*	Pourcentage
Bon état de conservation	1031	66,7 %
Dégradé mais debout (pas d'élément effondré)	77	5 %
Habité mais abîmé (certains éléments effondrés)	284	18,4 %
En ruine	153	9,9 %
TOTAL	**1545**	**100 %**

Illustration 231.

Données extraites de l'inventaire de 2017-2018 qui recense 1545 *Sikien* au Bénin selon 4 états de conservation

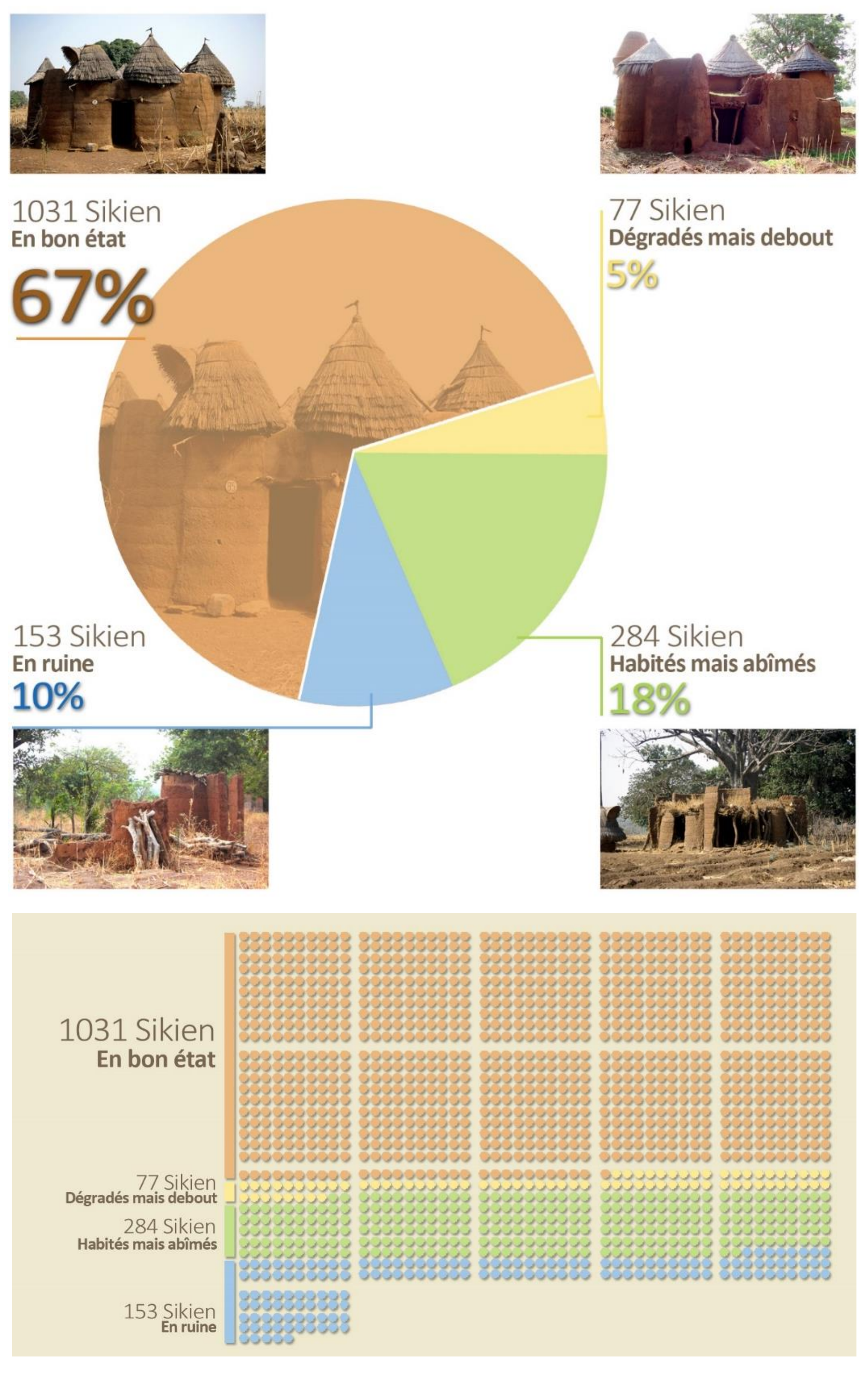


Illustration 232. **Etat de conservation des 1545 *Sikien* du Bénin** (d'après les données IGNFI/PNUD/UE)



Illustrations 233-241. **Différents états de dégradation observés**



Illustrations 242-244. **Nouvelle *Takienta* et exemple de mur reconstruit**



4.b
Facteurs affectant le bien

La société *tammari*, comme les autres sociétés humaines, évolue et doit faire face à de nombreux défis. Sa culture en général et ses modes de vie en particulier ne sont pas épargnés par ce vaste mouvement de mondialisation et d'une revendication légitime de ses communautés de vivre avec leur temps. Les générations actuelles n'ont pas les mêmes aspirations que celles passées. Ces influences aussi bien exogènes qu'endogènes affectent les éléments matériels et immatériels de la culture *tammari*. La dégradation de la situation sécuritaire dans la sous-région est également préoccupante.

(i) Pressions dues au développement (par exemple, empiétement, adaptation, agriculture, exploitation minière)

Références culturelles mondialisées

- L'institutionnalisation de l'école et la scolarisation des *Batammariba* ont bouleversé peu à peu les mœurs et coutumes ancestrales *tammari*. Ceci a fait naître de nouveaux besoins qui se traduisent par la construction de maisons rectangulaires couvertes de tôle ondulée. On voit ainsi apparaître des édifices inadaptés au paysage culturel et le développement de centres semi-urbains autour des agglomérations autrefois remarquables par la forte présence des *Sikien*.

Abandon des pratiques d'entretien

- La charge d'entretien d'une *Takienta* commence à être perçue comme lourde. Ce travail jadis communautaire et réservé à la femme demande un savoir-faire pointu et des matériaux qui, de nos jours, sont vendus (bouse de vache, poudre de gousses de néré, résidus de beurre de karité). Cette monétarisation d'une pratique autrefois bénévole et communautaire amène les populations à choisir des solutions considérées comme plus faciles et durables.

La construction d'une Takienta est de plus en plus rare

- Pour les mêmes raisons, construire une *Takienta* devient compliqué du fait de la monétarisation de l'acte de construire. Il est devenu difficile de mobiliser une forte main d'œuvre bénévole pour préparer les matériaux et ériger les murs.

Urbanisation non contrôlée

- La prolifération d'habitats dits modernes impacte sur le paysage culturel du *Koutammakou*. L'absence de plan d'urbanisation et de textes réglementaires en matière d'aménagement engendre une urbanisation incontrôlée autour de quelques villes naissantes.

Influence des religions révélées

- Du fait de l'influence des religions, la pratique des rites de passage, des rites funéraires et cultuels est parfois reléguée au second plan ou même dénaturée. L'apparition des religions dites monothéistes importées en sont la cause. Le culte des ancêtres et les cérémonies de toutes sortes sont considérés par ces religions dites monothéistes comme des pratiques sataniques et commencent à être abandonnées. Souvent les adeptes de ces religions intoxiquent les jeunes générations qui se détournent de leurs traditions et se retrouvent ainsi sans racines ni repères.

Adoption d'un nouveau mode de vie

- Toutes ces influences aussi bien extérieures qu'internes ont un impact sérieux sur le mode de vie des *Batammariba* de nos jours. Un nouveau mode de vie moderne à l'occidentale se développe dans tous les villages *Batammariba* au sein de la jeune génération scolaire, des fonctionnaires et des migrants saisonniers.

Gestion participative

- Nous devons la qualité de ce paysage à l'investissement des populations dans la conservation de leur paysage. L'immixtion d'institutions étatiques ou privées dans la gestion peut être problématique à l'avenir. Afin d'atténuer les risques de délaissement des formes traditionnelles de gestion, il importe d'impliquer davantage les *Batammariba* dans les pratiques traditionnelles de gestion et de conservation du *Koutammakou*.

(ii) Contraintes liées à l'environnement

Déboisement

- Le mode de vie des populations ayant évolué, pour subvenir aux besoins de plus en plus nombreux, des activités économiques nouvelles apparaissent. De même, le commerce du charbon de bois et la vente des planches ont accentué le déboisement mettant en péril les essences entrant dans la construction de la *Takienta*. L'exploitation agricole des flancs de montagne et des berges de rivières détruisent des micro-climats indispensables à la préservation de certaines espèces animales et végétales.

Rareté des matériaux de construction (bois, paille, bouse de vache)

- La rareté des essences végétales (néré, karité, pailles…) entrant dans la construction des *Sikien*, le désintérêt des jeunes pour cette forme d'architecture au profit de l'architecture occidentale, les coupes anarchiques d'arbres pour la fabrication du charbon de bois, le manque de solidarité pour les travaux communautaires sont des facteurs affectant la pérennité de la *Takienta*.
- Certaines espèces locales de bois (*Prosopis africana, Kaya senegalensis, Vitellaria paradoxa, Parkia biglobosa*) jadis disponibles partout sont devenues rares. On ne les trouve qu'aux flancs des montagnes et aux abords de certaines rivières, ce qui pose le problème du transport jusqu'au lieu de construction. Également, la recrudescence de la transhumance déverse chaque année des milliers de troupeaux de bœufs venus du Sahel à la recherche du pâturage et qui occupent les espaces non agricoles où pousse la paille de qualité, ce qui rend cette ressource rare.

(iii) Catastrophes naturelles et planification préalable (tremblements de terre, inondations, incendies, etc.)

Intempéries

- Le *Koutammakou* n'est pas à l'abri du phénomène mondial de changement climatique et son paysage naturel en pâtit. Les pluies érodent les sols dénudés, abîmant ou fragilisant au passage les habitats et dévastant les champs. Les vents violents déracinent les arbres et emportent des toitures. L'amplitude thermique et des chaleurs de plus en plus fortes posent également des problèmes d'adaptation.

(iv) Visite responsable des sites du patrimoine mondial

Un site protégé par son enclavement

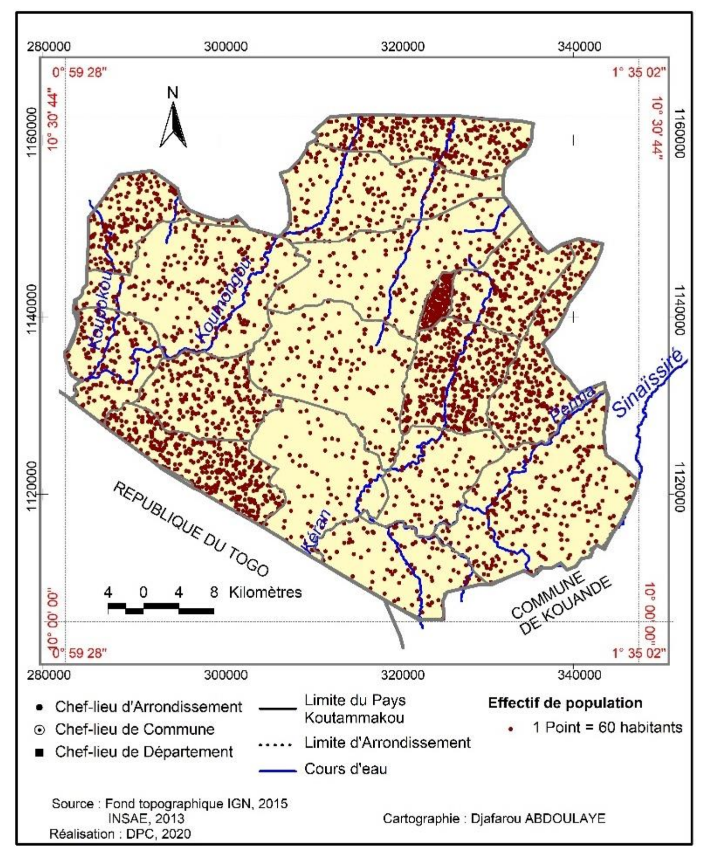
- La grande superficie du *Koutammakou* (plus de 100 000 ha) et son éloignement au Nord du Bénin ont permis sa protection. La vivacité de cette culture offre des opportunités de découvertes touristiques indéniables et le tourisme qui se développe dans la zone reste un tourisme culturel responsable. Du fait des difficultés d'accès à l'ensemble du site (même la partie proposée à inscription), les habitants sont relativement préservés des influences culturelles néfastes et leur architecture bien conservée. Seuls certains endroits sont régulièrement visités au long de l'année. L'aménagement des pistes d'accès et la viabilisation du site amoindriraient ces difficultés tout en soulageant les visiteurs et population. D'un autre côté, un désenclavement accélèrerait l'invasion des matériaux de construction industriels.

(v) Nombre d'habitants dans le périmètre du bien, dans la zone tampon

La zone abrite environ 200 000 personnes réparties comme suit :

Natitingou 1 : 12 309 Natitingou 2 : 11 551 Natitingou 3 : 22 011 Natitingou 4 : 7 413 Kotopounga : 17 420	Kouaba : 7 245 Kouandata : 4 915 Perma : 15 323 Tchoumi-tchoumi : 5 656 Toucountouna : 16 330	Tampègré : 10 273 Boukombé centre : 22 386 Korontière : 9 221 Tabota : 12 190	Koussoucouingou : 4 388 Manta : 13 633 Natta : 11 239
TOTAL GLOBAL : 203 503 personnes (chiffres du recensement de 2013)			

Répartition géographique des habitants



Carte 12: **Répartition de la population du *Koutammakou* en 2013**

Le *Koutammakou* est composé à plus de 80 % de populations rurales. Sa population au Bénin est estimée à 203 503 (INSAE, 2013). La population du secteur Natitingou-Boukombé selon les résultats du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation de décembre 2013 est composée essentiellement des groupes socioculturels suivants : les *Otammari* et apparentés, les Fon et apparentés, les Bariba et apparentés, les Yoa, Lokpa et apparentés, les Yoruba et apparentés, les Dendi et les Peulhs qui sont dispersés sur l'étendue du territoire *Koutammakou* bien qu'étant en petit nombre. Mais les *Otammari* restent majoritaires dans ce milieu. La carte 9 permet d'apprécier la densité de population par arrondissement.

L'analyse de la dynamique démographique permet de constater un accroissement relatif de la population. Elle est groupée à l'Est (Ville de Natitingou), à l'Ouest (Boukombé et Natta) et au Nord (Toucountouna centre) et dispersée dans les autres parties du territoire (voir carte 12).

5
Protection et gestion du bien





Droit de propriété

Les communes de Natitingou et Boukombé demeurent des institutions de l’administration territoriale. Quant aux villages qu’elles regroupent, ils résultent de l’aménagement séculaire et historique du territoire. Les *Batammariba* sont les propriétaires de leur terre et accordent une grande importance au respect de leurs croyances et de leur mode de vie spécifique.

Malgré la grande indépendance de chaque chef de famille, il n’en reste pas moins qu’il existe une constante recherche d’équilibre et un fort esprit communautaire dans chaque village, animé par les Katenkaya (les prêtres de la terre), descendants des fondateurs du village, ou plutôt de l’implantation des clans composant le village. Outre leur rôle religieux, ils ont la responsabilité de la répartition des terres. Une particularité est que le gestionnaire d’un terroir est toujours d’un autre clan que celui qui l’utilise et que cette situation est réciproque. Par contre, les arbres présents sur un terroir « appartiennent » au Katenkaya qui en assure la gestion pour l’autre clan, et celui-ci assure la répartition équitable des produits récoltés (Néré, Karité, Baobab) à l’intérieur de son propre clan. Cette particularité permet d’éviter de nombreux conflits et tout excès d’utilisation des ressources du terroir.

5.b

Classement de protection

Le *Koutammakou* est un patrimoine culturel national, aux termes de l’article 3 de l’Arrêté interministériel 2020 N°271/MTCA/MCVDD/MEF/DC/SGM/CTJ/CTC/DPC/CCJ/SA058SGG20 fixant ses limites géographiques et déterminant ses composantes au Bénin.

Il est donc régi par la loi N° 91-006 du 25 Février 1991 portant Charte culturelle en République du Bénin en son article 11 qui stipule que : « Le patrimoine culturel physique et non physique constitue l’identité culturelle nationale. Sa sauvegarde, sa protection et sa mise en valeur requièrent toute l’attention des pouvoirs publics qui doivent y veiller par toutes les mesures légales appropriées ».

Ce dispositif juridique est renforcé par la loi N° 2007-20 du 23 Août 2007 portant protection du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel en République du Bénin qui dispose la nécessité et les modalités de protection des sites patrimoniaux (confère articles 2, 3, 4, 5,7).

Le *Koutammakou* du Bénin bénéficie par ailleurs du Décret N° 2019-521 du 27 Novembre 2019 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du tourisme, de la culture et des arts qui stipule en son article 7 : « La Direction du patrimoine culturel est l’organe de conception, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des politiques et stratégies de l’Etat en matière de patrimoine culturel. A ce titre, elle est chargée :

- D’élaborer la politique et la stratégie nationales de protection et de mise en œuvre du patrimoine culturel ;
- D’assurer la mise en place d’un cadre pour l’inventaire, la conservation, la mise en valeur et le classement des monuments historiques et contemporains, ainsi que des sites archéologiques, historiques et naturels sur toute l’étendue du territoire national ;
- D’élaborer la stratégie de mise en valeur du patrimoine historique et culturel, notamment en créant une certification ou appellation nationale pouvant permettre de qualifier les meilleurs éléments du patrimoine culturel béninois ».

Par ailleurs, l’article 10 de la loi N°2007-20 prévoit la mise en place de la Commission nationale de la protection du patrimoine culturel.



5.c Moyens d'application des mesures de protection

Application de la protection traditionnelle
Le bien bénéficie de la protection traditionnelle qui pendant des siècles a montré son efficacité. Outre le droit de propriété reconnu à l'Etat béninois, le site est un bien collectif et communautaire qui jouit d'une protection appréciable eu égard à la force de la tradition encore présente qui balise la vie du peuple *Tammari* soucieux de préserver ses fondements. La société *Tammari* bien qu'acéphale a une hiérarchisation interne qui reconnait la place des anciens, des « féticheurs » et des responsables de groupes familiaux. Cette organisation applique des mécanismes traditionnels de protection du bien. Cette protection est rendue manifeste par :

- Le respect des esprits des ancêtres et d'entités supérieures telles que *Kuyé*, *Butan*, *Oyinkakwata* ;
- L'observance des interdits et des tabous qui contribuent à la sauvegarde de l'ensemble du site (maison, temple, paysage, éthique, santé, gastronomie etc..) ;
- L'obéissance absolue aux Vrais Hommes (Héros) aux Premières (tête de file de l'initiation des femmes), aux chefs religieux et de clans et aux *Baboyama* (devins) qui constituent une catégorie de personnalités honorées, estimées et craintes et dont l'intervention calme les tensions, tempère les conflits etc ;
- Le poids et l'audience des initiations du *Dikuntri*, du *Difuani* qui sont toujours très vivaces et permettent d'assurer une continuité dans les règles de traditionnelles de conduite qui accompagnent l'initié de l'adolescence à la mort ;
- La codification de la société *Tammari* où chaque membre d'un clan, d'un lignage a conscience de son identité et de son rôle dans la protection et la survie de tout le *Koutammakou* ;
- La perpétuation de la structure matérielle et immatérielle de la *Takienta* obéissant toujours aux principes directeurs posés par *Kuyé*, le dieu créateur.

Notons que cette protection traditionnelle n'est pas écrite mais elle est transmise de génération en génération par l'éducation des communautés *Batammariba*.

Application de la protection juridique nationale
Un arrêté interministériel fixant les limites géographiques et déterminant les composantes du site du *Koutammakou* (Pays Tamberma) au Bénin a été récemment signé (voir chapitre 7b). Cet arrêté reconnaît la valeur matérielle et immatérielle du site, y compris son mode traditionnel de protection. Au vu des enjeux actuels liés à la durabilité du bien, l'état n'entend pas substituer la protection traditionnelle par des mécanismes juridiques. La protection traditionnelle doit absolument être maintenue. C'est une complémentarité fonctionnelle entre les deux systèmes.



Plans actuels concernant la municipalité et la région où est situé le bien proposé (par exemple, plan régional ou local, plan de conservation, plan de développement touristique)

L'aire culturelle *Otammari* du Bénin proposée comme extension d'inscription couvre les communes de Boukombé, Natitingou et de Toucountouna. Ces trois communes disposent de leur Plan de Développement Communal (PDC) qui définit pour chacun les axes prioritaires de développement et les filières créatrices de ressources.
L'habitat traditionnel est identifié comme une ressource de la localité et dont la mise en valeur à travers le tourisme durable doit impulser le développement des communautés et des communes. Les trois communes reconnaissent la valeur de l'habitat traditionnel et de ses attributs de Valeur universelle exceptionnelle, ce qui confirme l'intérêt des communautés à la base. Leur inscription ne fera qu'accroitre leur engagement à œuvrer pour la préservation de ce patrimoine.

Exemple : Plan de développement communal (PDC) 2018-2022 de la commune de Boukombé



Le PDC de la commune de Boukombé par exemple (qui se présente comme la "cité des tatas") est un document de 236 pages qui propose un plan quinquennal d'action structuré autour de 5 orientations stratégiques :

- OS 1 : Promotion du développement économique local et de l'emploi des jeunes
- OS 2 : Fourniture des services sociaux de base de qualité
- OS 3 : Gestion des ressources naturelles et adaptation aux effets de changement climatique
- OS 4 : Promotion de la gouvernance locale et du leadership féminin
- OS 5 : Promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Ce document illustré de cartes de grande qualité se concentre sur les services de bases avant tout : agriculture, éducation, emploi, sécurité alimentaire, santé, etc. Les valeurs culturelles matérielles et immatérielles de la commune sont malgré tout en partie reconnues dans le document. Le paragraphe sur les ressources en eau par exemple relève l'importance de respecter les mares sacrées pour la pratique de rituels. D'autre part, onze manifestations culturelles sont citées (p.56) et une demi page est dédiée aux *Sikien* (p.57) pour relever l'importance qu'ils jouent dans la richesse culturelle de la région et la nécessité de les conserver. Une page décrit l'artisanat et le potentiel du tourisme culturel.
Le document relève le manque de visibilité de l'offre touristique et souhaiterait que les circuits de visite, les structures d'accueil et les acteurs soient mieux organisés pour valoriser le riche potentiel du *Koutammakou*. De nombreuses actions ont été mises en œuvre dans ce sens après la rédaction de ce plan.

5.e

Plan de gestion du bien ou système de gestion documenté et exposé des objectifs de gestion pour le bien proposé

Système traditionnel de gestion

La sauvegarde jusqu'à ce jour de cette culture *tammari* est le fruit d'échanges permanents entre les habitants. En dehors des grandes cérémonies et des jours de marché qui permettent aux *Batammariba* de se rassembler, des petits rassemblements réguliers ont lieu en permanence pour organiser l'entraide et la division du travail. Malgré la relative autonomie des cellules familiales séparées les unes des autres par des espaces cultivés, la collaboration est très présente. Les activités nécessitant une forte main d'œuvre comme la construction de *Takienta*, certaines récoltes ou le battage des céréales sont autant d'occasion d'échanger et de maintenir une bonne entente avec les proches habitants. Toutes ces actions sont préparées et discutées entre les différentes familles et chaque membre est conscient de la place qu'il occupe sur le territoire et des obligations qu'il doit remplir. Ce système traditionnel basé sur le respect à la fois du voisin, des anciens mais aussi des chefs de cultes reste très fort aujourd'hui. C'est lui qui garantit la conservation de ce paysage culturel. Il est transmis de génération en génération au sein des familles et forge dès l'enfance le sens des responsabilités. Ainsi, la gestion traditionnelle est l'affaire de la communauté à travers ses différentes classes d'âge qui restent toutes sous la responsabilité morale du Grand Chef de Culte.

Actions du projet Route des Tata en faveur de la gestion 2020-2022

Le projet Route des Tata piloté par l'ONG Eco-Bénin qui doit se terminer fin 2022 œuvre à renforcer cette collaboration entre les familles, notamment pour préserver l'architecture des *Sikien*. Ils organisent pour cela des réunions régulières et renforcent la mise en réseau de plus de 1000 propriétaires de *Sikien*. Les réunions visent notamment les leaders d'opinions pour que les efforts de sensibilisation à la conservation soient mieux diffusés dans l'ensemble du paysage.





Illustrations 245-246. **Réunions de propriétaires de *Sikien* à Koussoucoingou**

Actions de la Commission Nationale Linguistique Ditammari (CNLD)

La CNLD à travers ses démembrements et antennes villageoises, participe à la gestion traditionnelle du bien dans la mesure où les sages et personnes ressources regroupées en son sein se rencontrent périodiquement pour discuter de l'actualité du paysage. La mise en place en février 2020 d'un nouveau bureau de la Commission renforce cette action et se veut le relai de la communauté auprès de la diaspora dispersée au Bénin, au Togo et dans le monde.

Plan de gestion 2021-2025 (voir document séparé annexé à cette proposition d'extension)

Un plan de gestion 2021-2025 a été élaboré en parallèle de cette proposition d'extension et en lien avec les systèmes de gestion au Togo. Il vise à faire du *Koutammakou* un site majeur du tourisme culturel écoresponsable en Afrique, au même titre que le Pays Bassari au Sénégal, où il fait bon vivre pour toutes les communautés qui tirent la majorité de leurs ressources de la mise en tourisme de leurs patrimoines.

L'une des qualités de ce plan quinquennal est qu'il épouse les principes directeurs et orientations du plan de gestion 2016-2026 du Togo, l'objectif étant de parvenir une fois l'extension réalisée, à la mise en place d'un plan de gestion unique pour l'ensemble du *Koutammakou*.
Aussi, le plan s'impose-t-il comme un véritable outil de conservation et de gestion puisque sa validation publique le 16 décembre 2020 à Koussoucoingou, a été l'œuvre d'une assemblée riche composée de : membres de la CNLD, Ministère du tourisme, de la culture et des arts, élus locaux et communaux, gestionnaires du *Koutammakou* Togo, ONGs partenaires et différentes personnes ressources.

Cette vision se décline en trois objectifs à savoir :

a. **Assurer une protection juridique et une gestion efficace pour la conservation du *Koutammakou*** : à travers cet objectif, il s'agira de doter le bien de textes juridiques de protection afin de faciliter sa gestion. Cela suppose aussi la mise en place d'une équipe de gestion dotée de toutes les capacités techniques et professionnelles, disposant de ressources adéquates. La mise en place de partenariats efficaces, la création d'un cadre de réunions des parties prenantes et la prévision d'un calendrier de suivi-évaluation renforcent la gestion du bien. C'est à juste titre que la mise en œuvre des 24 activités découlant des 07 objectifs spécifiques de cet objectif général est confiée à l'ensemble des parties prenantes (CNLD, DPC, Mairies, Gestionnaire du bien, Ministère de l'intérieur..).
b. **Valoriser et promouvoir le *Koutammakou* et la culture *tammari* ainsi qu'un tourisme durable respectueux des valeurs intrinsèques du site** : la mise en tourisme d'un bien est un élément de création de ressources mais également un risque pour l'intégrité. Ce tourisme doit être élaboré dans une démarche inclusive qui valorise l'identité et la civilisation *Batammariba* et renforce la fierté des habitants. Les actions proposées visent dès le plus jeune âge à encourager les habitants à faire vivre leur culture et à tirer des bénéfices directs de ce patrimoine exceptionnel, par l'artisanat, par la mise en place de nouveaux circuits de visite, par le renforcement des festivals et rendez-vous culturels existants, l'aménagement d'espaces muséaux en soutien, par la création de structures d'accueil villageois touristiques. La promotion de tout ce dispositif est assortie d'un plan de communication. Le deuxième objectif général comprend 09 objectifs spécifiques et 21 activités.

c. **Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des *Batammariba*** à travers la mise en place d'activités génératrices de revenus pour les communautés, seul gage de durabilité et de préservation des *Sikien*. Entre autres raisons évoquées et qui justifient l'abandon progressif de l'entretien des *Sikien* est la faiblesse des revenus des communautés. Penser donc à améliorer leur condition de vie, revient à donner une chance de préservation des *Sikien*. Les 21 activités proposées (pour 07 objectifs spécifiques) visent entre autres :
   - la mise en place d'un mécanisme de renouvellement des arbres utilisables pour la conservation des Sikien ;
   - la mise en place de programmes de recherches sur la culture Tammari dans toutes ses composantes ;
   - l'amélioration des conditions de circulation entre les villages ;
   - la valorisation de la médecine traditionnelle *tammari* ;
   - la diversification des cultures de rentes et d'élevage.




Illustrations 247-248. **Atelier de validation du plan de gestion du *Koutammakou* le 16 décembre 2020 à Koussoucoingou**

5.f

Sources et niveaux de financement

La force du *Koutammakou* a toujours été son indépendance. Les *Batammariba* conservent fièrement leur culture et leur mode de vie jusqu'à ce jour sans attendre d'aide de l'Etat. La construction de nouveaux *Sikien* et la conservation de milliers d'entre eux résultent du seul effort des populations qui assurent l'auto-construction et l'auto-conservation de leurs biens. L'Etat n'engage pas de financements dans la conservation des architectures pour éviter d'enclencher un processus de déresponsabilisation qui serait contre-productif à long terme.

L'Etat béninois par ailleurs, comme le montrent les plans locaux de développement, assure la mise en place des services essentiels en finançant les routes, les écoles et les postes de santé notamment. Les budgets de l'état alloués à la culture *Tammari* via l'ONG Eco-Bénin sont destinés à promouvoir les valeurs culturelles du *Koutammakou* pour assurer le développement d'un tourisme culturel responsable.

Le Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts ne dépensait presque rien pour le *Koutammakou*. Avec son soutien clairement affiché à travers ce processus d'inscription, l'Etat commence par consacrer des ressources. Ainsi, pour l'année 2021, le Ministère a réservé la somme de 11 millions de francs CFA soit 20 500 USD (sur le projet PPMPCCPNCC-Budget national) rien que pour la mise en place des structures de gestion du *Koutammakou* Bénin.

Dans la même dynamique, la DPC Bénin et la DPC Togo accompagnent techniquement et administrativement le Corps des Volontaires porteur du « Projet de préservation du paysage *Koutammakou* ». Pour 2021, le projet a mobilisé, sur financement du World Monument Fund, la somme de 85 000 USD destinée aux activités suivantes : Inventaire et cartographie documentés des éléments culturels du *Koutammakou*, Réhabilitation de quelques *Sikien*, Organisation d'ateliers éducatifs, mise en place des comités locaux de surveillance, campagne de reboisement.
Parallèlement, la DPC conduit plusieurs partenaires aux fins de mobiliser des ressources pour la mise en œuvre partielle du plan de gestion 2021-2025. Les montants de ces ressources seront progressivement connus à la fin des négociations. Il convient de souligner que la campagne de sensibilisation menée par la DPC amènera certainement les municipalités à programmer des lignes budgétaires pour la cause du *Koutammakou*.



Sources de compétences spécialisées et de formation en techniques de conservation et de gestion

La Direction du patrimoine culturel compte au sein de son personnel plusieurs Administrateurs d'action culturelle, gestionnaires du patrimoine culturel formés dans les écoles et universités sous-régionales : Université d'Abomey-Calavi (BENIN), Université d'Alexandrie (Egypte), Institut Régional d'Enseignement Supérieur, de Recherche en Développement Culturel (IRES-RDEC) au Togo.

Les agents qui seront redéployés sur le site bénéficieront d'une formation qualifiante en technique de conservation et de gestion du Patrimoine Culturel Immobilier à l'Ecole du patrimoine Africain (Porto Novo). Ils pourront bénéficier également de l'assistance technique d'autres institutions internationales.

Dans la préparation du présent dossier de nomination, la Direction du patrimoine culturel a bénéficié de l'expertise de l'EPA, du département d'histoire et d'archéologie, et du département de géographie de l'Université d'Abomey-Calavi (BENIN), du Centre du patrimoine mondial (CPM), du CRAterre.

Le Fonds du patrimoine mondial africain a organisé une formation virtuelle et une en présentiel en 2020 pour la rédaction des propositions d'inscription auxquelles un agent de la DPC du Bénin a participé.



Aménagements et infrastructures pour les visiteurs

Par la richesse de ses paysages naturels (aires protégées, montagnes, …) et la diversité de ses cultures, l'Atacora est une destination touristique des plus prisées au Bénin.

L'architecture des *Sikien* et les paysages naturels de montagnes et de plaines qui les entourent font du pays *Otammari* une composante forte de cette offre qui attire de nombreux touristes notamment étrangers.
Autour de ces potentialités se développent des activités touristiques portées notamment par des initiatives privées en fonction des capacités des acteurs et de l'environnement socio-économique. Elles promeuvent essentiellement la visite des sites/randonnées, l'hébergement, la restauration et la découverte de l'artisanat.

De façon globale, le site porte un fort potentiel touristique que l'inscription viendra renforcer. Il est nécessaire d'envisager un cadrage de l'activité et une meilleure organisation avec en filigrane des retombés économiques pour les communautés et la collectivité locale. En effet, le secteur touristique représente un maillon essentiel dans la valorisation du bien et un levier dans l'amélioration des conditions de vie des populations et partant dans la conservation des tatas. Le plan de gestion du site est un outil qui viendra définir les axes de développement pour l'atteinte de cet objectif. Il faudra aussi de façon prospective inscrire le produit touristique dans une offre plus globale (nature/culture), incluant notamment les aires protégées de la Pendjari et du W (complexe WAP inscrit sur la Liste du patrimoine mondial) à proximité régionale.

Le village de Koussoucoingou offre depuis plus d'une dizaine d'années une belle expérience de tourisme communautaire dans le pays *Otammari*. En effet, les communautés villageoises se sont constituées en une association en 2007 dénommée *La Perle de l'Atacora*. Dans la foulée, elle a mis en place un réceptif hôtelier sous la forme d'un lodge qui accueille et héberge les visiteurs (chambres d'hôtels, hébergement dans un tata), organise des circuits de visite (tatas, villages, curiosités naturelles, observations de la nature, randonnées, …), propose des spécialités culinaires et des objets issus de l'artisanat local.

Office du tourisme
L'ONG Eco-Bénin à travers son projet ''la route des tatas'' a mis en place un office de tourisme basé à Koussoucoingou qui, entre autres activités, participe à la formation des guides.
Pour contacter l'Office de Tourisme :
+229 91515454
info@routedestata.bj
https://maps.app.goo.gl/FQjrvXtPFAFj1Vga9



Illustrations 249-251. **Quelques-uns des aménagements pour visiteurs sur le plateau, à Koussoucoingou**

Visites guidées
L'organisation des visites touristiques se fait essentiellement par l'entremise de guides locaux qui conduisent la découverte des *Sikien* et des paysages montagneux (randonnées) moyennant des frais variants de 1000f à 10000f CFA (1,8 à 18 USD) selon le lieu, le type et la durée de visite. Des circuits de visite se mettent en place sous l'impulsion d'associations et d'ONG. Mais il est nécessaire d'établir un narratif cohérent et authentique sur l'historique, la signification et l'organisation du tata.

Musée
Le *Koutammakou* est un vaste musée à ciel ouvert. Ses collections sont faites de *Sikien*, de bosquets, sites et sources sacrés et d'innombrables espèces floristiques et fauniques. Dès Natitingou, le musée régional présente aux visiteurs des collections mettant en relief les attributs du *Koutammakou* à travers des maquettes de *Sikien*, des instruments de la vie quotidienne en pays *Otammari*. Dans la dynamique de la promotion de La Route des tatas, une mini exposition est en cours d'installation au Bureau d'Accueil, d'Information et Touristique de Koussoucoingou. L'exposition prend l'allure d'un centre d'interprétation à visiter en prélude à la visite du *Koutammakou*.




Illustrations 252-253. **Éléments de présentation du *Koutammakou* au musée de Natitingou**






Illustrations 254-256. **Structures d'accueil des touristes à Tagaye, mises en place par les villageois**

Hébergement
L'hébergement dans la région se fait de deux manières :
- L'hébergement dit « chez l'habitant » destiné aux touristes souhaitant vivre l'expérience de dormir dans une *Takienta* : à cet effet, des tatas sont spécialisés pour accueillir des touristes (notamment à Koussoucoingou par l'association *La Perle de l'Atacora*),
- L'hébergement dans des structures commerciales (auberges, motels, hôtels, lodges) se développe progressivement. On compte à ce jour 23 lieux d'hébergement touristiques qui ont accueilli 7096 touristes en 2019. En 2020, la crise sanitaire a fortement impacté les activités touristiques.

1. Auberge la Montagne	7. Ch. d'hôte le Bélier	13. REHOBOTH	19. Hôtel Tata Somba
2. Pension paix	8. Hôtel Kantaborifa	14. Hôtel NANTO	20. Linge blanc
3. Hôtel la Montagne	9. Bellevue	15. le Château de Kérou	21. EQUIAID
4. Au Pied de la Montagne	10. ADAM Motel	16. Hôtel la Concorde	22. Auberge LPA
5. Hôtel Tanekas	11. Cœur Joyeux	17. Hôtel KABA de Nati	23. Auberge la Découverte
6. Complexe Bel Air-Plus	12. Hôtel le Rônier	18. Hôtel Beau Séjour	

Illustration 253. **Liste des Hébergements touristiques en 2019**

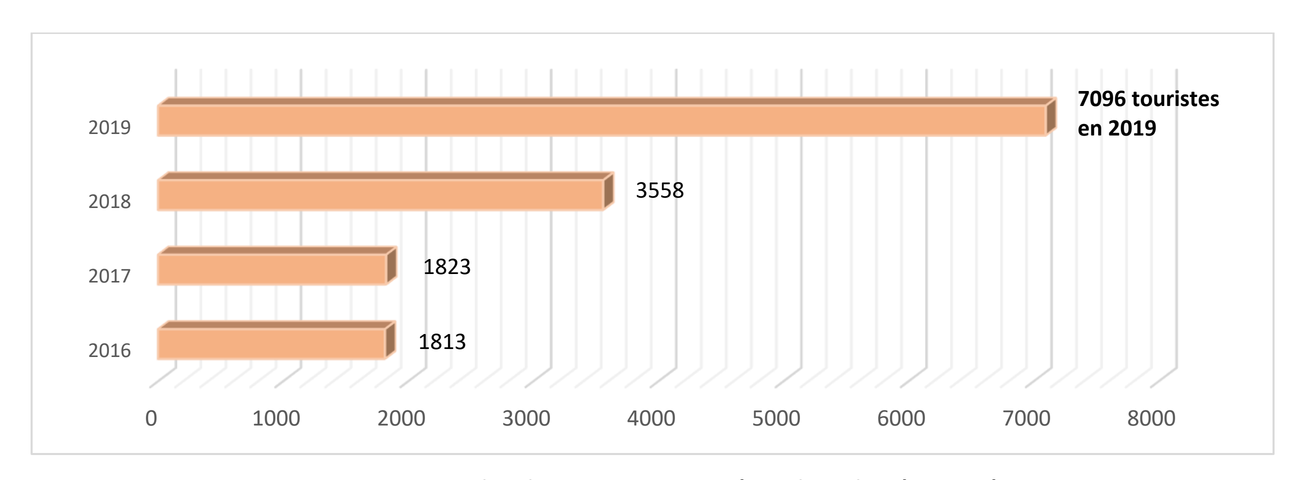


Illustration 258. **Nombre de touristes enregistrés sur les 4 dernières années**
Données fournies par la Direction départementale du tourisme, de la culture et des arts

Festivals
L'animation culturelle du *Koutammakou* est également assurée par deux merveilleux festivals qui contribuent largement à la promotion de la destination et au renforcement de la coopération transfrontalière.
Du côté du Bénin, le FESTAM (Festival des Arts et Cultures *Tammari*) créé en 2002 à l'initiative de la Commission Nationale Linguistique *Ditammari* et du côté Togo le FESTAMBER (Festival Tamberma) créé en 2011 à l'initiative de la société civile de Nadoba. Ces deux manifestations œuvrent chacune de leur côté à la promotion des arts et cultures de l'aire *Koutammakou*. Ce sont en effet des biennales. Parfois, l'édition des deux festivals se tient la même année à des mois différents. Les deux parties souhaitent aller à une fusion qui favoriserait la mise en place d'un festival unique réussissant les *Batammariba* de part et d'autre de la frontière. Bien qu'aujourd'hui séparés, les deux festivals attirent systématiquement les frères de l'autre côté : les Togolais viennent à Boukombé et les Béninois vont à Nadoba.



Illustrations 259 à 262 : **Festival des Arts et Cultures *Tammari* à Boukombé**

5.i

Politique et programmes concernant la mise en valeur et la promotion du bien

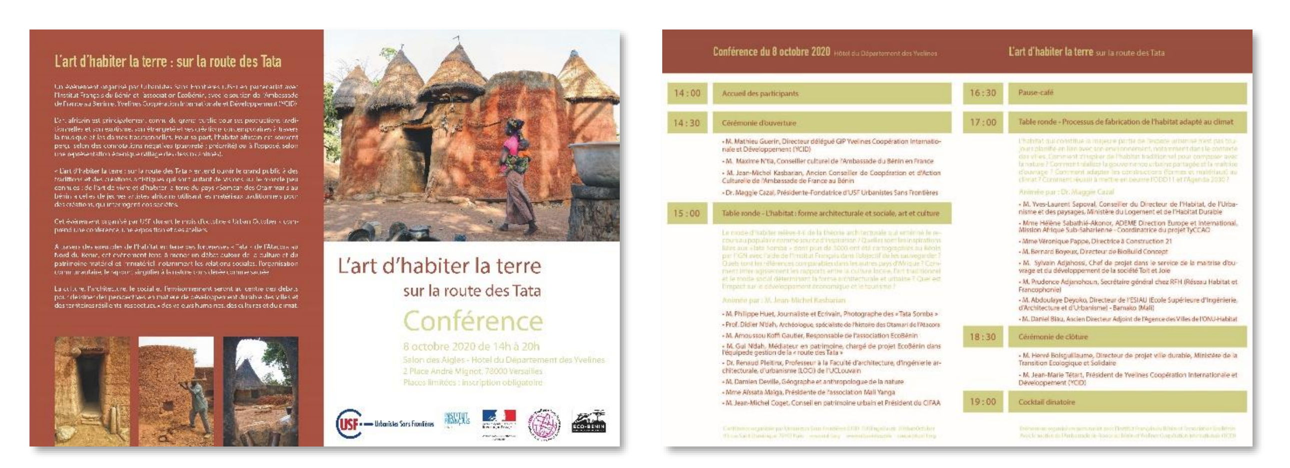
La conservation, la gestion et la valorisation du *Koutammakou* au Bénin sont encadrés par la loi nº2007-20 du 17 août 2007 portant protection du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel en République du Bénin. Elle confère au Ministère en charge de la culture la responsabilité de cette gestion à travers la Direction du Patrimoine Culturel qui en constitue le bras opérationnel.
Depuis 2016, le Gouvernement du Bénin ambitionne de faire du tourisme une filière de développement économique en s'appuyant sur l'important potentiel naturel et culturel du pays. Ainsi, en lien avec la culture et les arts, le tourisme constitue le deuxième pilier identifié dans le Programme d'Action du Gouvernement (PAG) qui guide l'action publique.
La création de l'Agence Nationale de promotion des Patrimoines et de développement du Tourisme (ANPT) marque la concrétisation de la nouvelle orientation. Cette agence gouvernementale a pour mission de faire du Bénin une des destinations phares en Afrique de l'Ouest. Pour cela, son rôle est de mettre en valeur le patrimoine naturel, historique et culturel du pays qui passe par la création et le développement de projets touristiques innovants, qui offriront une expérience unique aux futurs visiteurs du Bénin en associant le secteur privé. Cette dernière sera amenée à jouer un rôle central dans le développement de ces projets.
Sur le terrain, l'ANPT accompagne et apporte un soutien technique et financier à l'ONG Eco-Bénin dans la mise en œuvre du projet « Route des tatas » à travers lequel un appui est apporté aux communautés dans la conservation, la valorisation et la promotion de la culture *tammari* dont le tata constitue le pilier matériel essentiel. Eco-Bénin a installé un Office du tourisme à Koussoucoingou pour la mise en œuvre de ses actions.
De nombreuses autres initiatives sont engagées sur le terrain. On peut signaler par exemple le projet de création du Centre International de la Civilisation *Otammari* (CICO) impulsé par l'ONG CERD qui connait un début de mise en œuvre par la construction de deux tatas à Boukombé. Cette ONG, grâce au soutien de ses partenaires notamment étrangers est très active dans le reboisement d'espèces entrant dans la construction et l'entretien des tatas (néré, karité, arbre fournissant le bois pour les plancher des tata, …). Elle fait le pari que la promotion des filières génératrices de revenus est un levier de conservation des tatas à travers à l'assistance aux communautés dans la mise en place de plantations d'arbres utilitaires, notamment le néré et le karité de plus en plus prisés.
Le plan de gestion et de conservation du site envisagé dans le cadre du présent processus d'extension de l'inscription représente un important outil d'organisation, de coordination et de mise en cohérence des différentes initiatives publiques et privées de promotion de la destination.

De manière générale, le *Koutammakou* fait l'objet de nombreuses publications, vidéos et expositions qui présentent cette culture exceptionnelle fascinant les visiteurs du monde entier par son architecture et l'intelligence de sa vision du monde.
Sa réputation lui permet de bénéficier de programmes réguliers de promotion et de mise en valeur, financés et mis en œuvre par le gouvernement béninois et parfois aussi par des acteurs internationaux (Ambassade de France, UNESCO, Institut français du Bénin, Urbanistes sans frontières, Eco-Bénin, Agences de promotion touristique). Quelques-uns des résultats de ces programmes sont décrits ci-dessous :

Programme de la route des tatas
Le gouvernement du Bénin a délégué à l'ONG Eco-Benin la gestion de la destination Route des Tata à travers l'Agence Nationale de Promotion des Patrimoines et de développement Touristique (ANPT).

Expositions
Une exposition sur le *Koutammakou* est téléchargeable à partir du lien suivant. Elle s'accompagne d'une publication.
Exposition : https://craterre.hypotheses.org/53
Publication : https://craterre.hypotheses.org/346 et https://craterre.hypotheses.org/3749

Conférences
Le *Koutammakou* fait également l'objet de conférences régulières dans le monde.



Illustrations 263 à 264 : **Exemple de conférence dédiée à l'art d'habiter dans le *Koutammakou*, qui s'est tenue en octobre 2020 à Paris**

Vidéos
Plusieurs vidéos peuvent être visionnées sur internet, dont celle-ci, produite dans le cadre du programme de la route des tata : https://www.youtube.com/watch?v=kP4d8KwNtqE

5.j

Niveau de qualification des employés (secteur professionnel, technique, d'entretien)

La gestion du *Koutammakou* nécessitera un personnel de neuf agents :
- Un gestionnaire du site ;
- Un technicien en conservation préventive ;
- Un médiateur culturel / guide animateur Français-langue locale ;
- Un médiateur culturel / guide animateur Anglais-Allemand ;
- Un médiateur culturel / guide animateur Anglais-Espagnol ;
- Un percepteur des droits d'entrée ;
- Un gérant de boutique ;
- Deux agents d'entretien.

Cette estimation ne prend pas en compte :
- L'archéologue chercheur sur site ;
- Les maçons traditionnels ;
- Les charpentiers traditionnels.

Ces différents profils contribuent, chacun selon sa spécialité, à la bonne gestion du site. Au total, le besoin minimal en ressources humaines est de neuf postes in situ pour un fonctionnement régulier du site.

Catégories de profils du personnel du site
Les différents profils énumérés plus hauts sont regroupés en quatre grandes catégories de personnel à savoir : le personnel de conservation, le personnel de médiation, le personnel de gestion et le personnel d'appui.

Le personnel de conservation
Le personnel de conservation est chargé de veiller à la conservation technique des ressources culturelles dont ce site est le gardien. Il convient donc de disposer ici des personnes ayant les qualifications nécessaires en gestionnaire de site (conservateur de site). Les compétences de ce profil sont axées sur la connaissance technique des matériaux, la maitrise ou la compréhension des techniques de conservation scientifique.

Le personnel de médiation
C'est le personnel chargé de la conception et de la mise en œuvre des activités en direction des publics-cibles visés (publics du tourisme, de l'éducation, et de la recherche). Le profil requis est celui de médiateur culturel dont les compétences sont axées sur la connaissance spécifique du patrimoine culturel en question et, sur la connaissance et les techniques d'approche des différents publics.

Le personnel de gestion
Il s'agit du personnel dont la mission est d'assurer l'administration générale ou le management de l'établissement. C'est une mission d'organisation et de direction générale. Il existe des filières spécifiques d'administrateur d'action culturelle. A défaut, les profils d'administrateur général issus de bonne formation s'adaptent relativement aisément. Ainsi, le conservateur collabore avec les autorités administratives, locales et coutumières, et avec la société civile, en vue de définir les priorités d'action.

Le personnel d'appui
Le personnel d'appui est celui nécessaire aux besoins du site. Au nombre du personnel d'appui, nous avons des gestionnaires comptables et administratifs, des personnels de sécurité, etc.
Au titre du personnel au profil de gestion comptable et administrative, il répond au profil de tout établissement gérant des ressources financières.
Il convient de souligner le caractère particulier du personnel de sécurité : sécurité du patrimoine, sécurité des publics. Des compétences complémentaires de spécialisation sont nécessaires aux agents de sécurité ordinaires.

6 Suivi





Indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation

Les indicateurs clés permettant de mesurer l'état de conservation du *Koutammakou* sont les suivants :

Etat de conservation de l'environnement

Indicateur	Périodicité	Emplacement des dossiers
Nombre de Sikien tombés et/ou impactés par des phénomènes naturels soudains (pluies, inondations, vents violents, craquement dû à la chaleur intense,…)	Indicateur vérifié annuellement	Equipe de gestion * Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable
Niveau de boisement et accès aux bois utilisés aussi bien dans la construction de takienta que dans les pratiques religieuses	Indicateur vérifié annuellement par les services des eaux et forêts	Service départemental des eaux et forêts (Atacora)
Respect des interdits concernant la coupe d'arbres utilisés aussi bien dans la construction de takienta que dans les pratiques religieuses	Indicateur annuellement vérifié (fin des récoltes et veille des cérémonies initiatiques) par les communautés en ce qui concerne les bosquets et bois sacrés * Il est vérifié annuellement par les services des eaux et forêts en ce qui concerne le couvert végétal en général	Service départemental des eaux et forêts (Atacora) * Equipe de gestion * Commission Nationale Linguistique Ditammari
Disponibilité des essences d'arbres traditionnellement utilisées, notamment pour la construction des *Sikien* (iroko, paille, ronier, néré, …)	Indicateur vérifié annuellement sur le suivi de la densité des espèces ligneuses traditionnellement utilisées	Equipe de gestion * Service départemental des eaux et forêts (Atacora)
Disponibilité de la diversité des plantes médicinales manipulées quotidiennement et discrètement par les thérapeutes	Indicateur vérifié uniquement sur rapport des thérapeutes interrogés	Commission Nationale Linguistique Ditammari * Equipe de gestion
Propreté des sites (pas de zones polluées par des sacs plastiques ou autres déchets de l'industrie)	Cet indicateur est vérifié au moins tous les 2 ans dans le cadre des rapports sur le cadre de vie	Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable * Mairie, DPC, Equipe de gestion
Suivi via des transects et des drones, des carrières illégales d'orpaillage	Indicateur vérifié annuellement sur rapport d'activité des municipalités et du corps de contrôle des services de l'environnement	Mairies de Natitingou, Boukombé et Toucoutouna * Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable
Etat de la coopération transfrontalière	Indicateur vérifié annuellement à l'heure du bilan des décisions régionales de gestion/gouvernance prises et mises en œuvre	Equipe de gestion/Bénin * Comité régional de gestion Bénin-Togo
Nombre de projets transfrontaliers mis en œuvre avec l'implication effective des communautés, gestionnaires du site et autorités locales et nationales	Indicateur vérifié annuellement à l'heure du bilan des projets transfrontaliers mis en œuvre avec la participation des parties prenantes	Equipe de gestion/Bénin * Comité régional de gestion Bénin-Togo

Etat de conservation des savoir-faire

Indicateur	Périodicité	Emplacement des dossiers
Nombre de *Sikien* détruits / en ruine	Ces indicateurs sont vérifiés au moins tous les 5 ans dans le cadre de l'actualisation des inventaires	Direction du Patrimoine Culturel, Cotonou
Nombre de *Sikien* construits chaque année		
Qualité des *Sikien* construits		
Matériaux utilisés pour leur construction		
Usage et forme des bâtiments		
Détails de construction		
Soin dans l'entretien des *Sikien*		

Respect de la tradition et du patrimoine immatériel		
Indicateur	**Périodicité**	**Emplacement des dossiers**
Respect des codes de conduite et de l'organisation sociale par les *Batammariba*	Indicateur vérifié annuellement	Bureau d'Accueil et d'Information Touristique (Koussoucoingou)
Respect des codes de conduite et de l'organisation sociale par les visiteurs extérieurs		
Fréquence des cérémonies / Festivals	Indicateur vérifié annuellement à la fin de la période récoltes	Commission Nationale Linguistique Ditammari
Respect des phases d'initiation		
Respect des prières, pratiques sacrées et sacrifices lors de la construction ou de l'entretien de *Sikien*		
Sacralité des sites et respect des autels		
Transmission des chants, danses, instruments de musique et tenues vestimentaires qui accompagnant certaines pratiques (obsèques, moissons, préparation du karité, etc.)		

Attractivité culturelle dérivée de l'authenticité et de la bonne conservation du *Koutammakou*		
Indicateur	**Périodicité**	**Emplacement des dossiers**
Qualité des paysages	Indicateur vérifié annuellement à l'occasion de la transmission des rapports d'activité sur le paysage	Bureau d'Accueil et d'Information Touristique (Koussoucoingou) Direction du Développement Touristique (Cotonou)
Nombre de visiteurs		
Nombre de guides touristiques locaux		
Nombre de lieux d'accueil pour les visiteurs (chambres d'hôtes dans les *Sikien*, restauration)	Indicateur vérifié annuellement	Bureau d'Accueil et d'Information Touristique (Koussoucoingou) Commission Nationale Linguistique Ditammari
Nombre d'associations culturelles		
Qualité des manifestations sportives à vocation culturelle (tir à l'arc)		
Nombre de recherches scientifiques menées sur ce paysage	Indicateur vérifié tous les cinq à l'occasion de l'actualisation de l'inventaire documenté	Direction du patrimoine Culturel (Cotonou) Universités

6.b

Dispositions administratives pour le suivi du bien

Le bien est suivi par la Direction du patrimoine culturel basée à Cotonou appuyée par de nombreux relais présentés dans l'organigramme page suivante. Ces relais sont les représentants des communautés comme la Commission Nationale Linguistique *Ditammari* mais ce sont aussi de nombreux partenaires techniques, scientifiques et financiers tant béninois qu'internationaux. Des liens avec la DPC togolaise et ses institutions togolaises sont également entretenus notamment via les travaux de l'Ecole du Patrimoine Africain qui encadre des formations des deux côtés du *Koutammakou*.

6.c

Résultats des précédents exercices de soumission de rapports

Malgré la distance du site avec Cotonou, les visites de la Direction du Patrimoine Culturel sont pluriannuelles et donnent lieu à des rapports ou comptes-rendus de réunions qui sont gardés à la Direction du patrimoine Culturel à Cotonou.

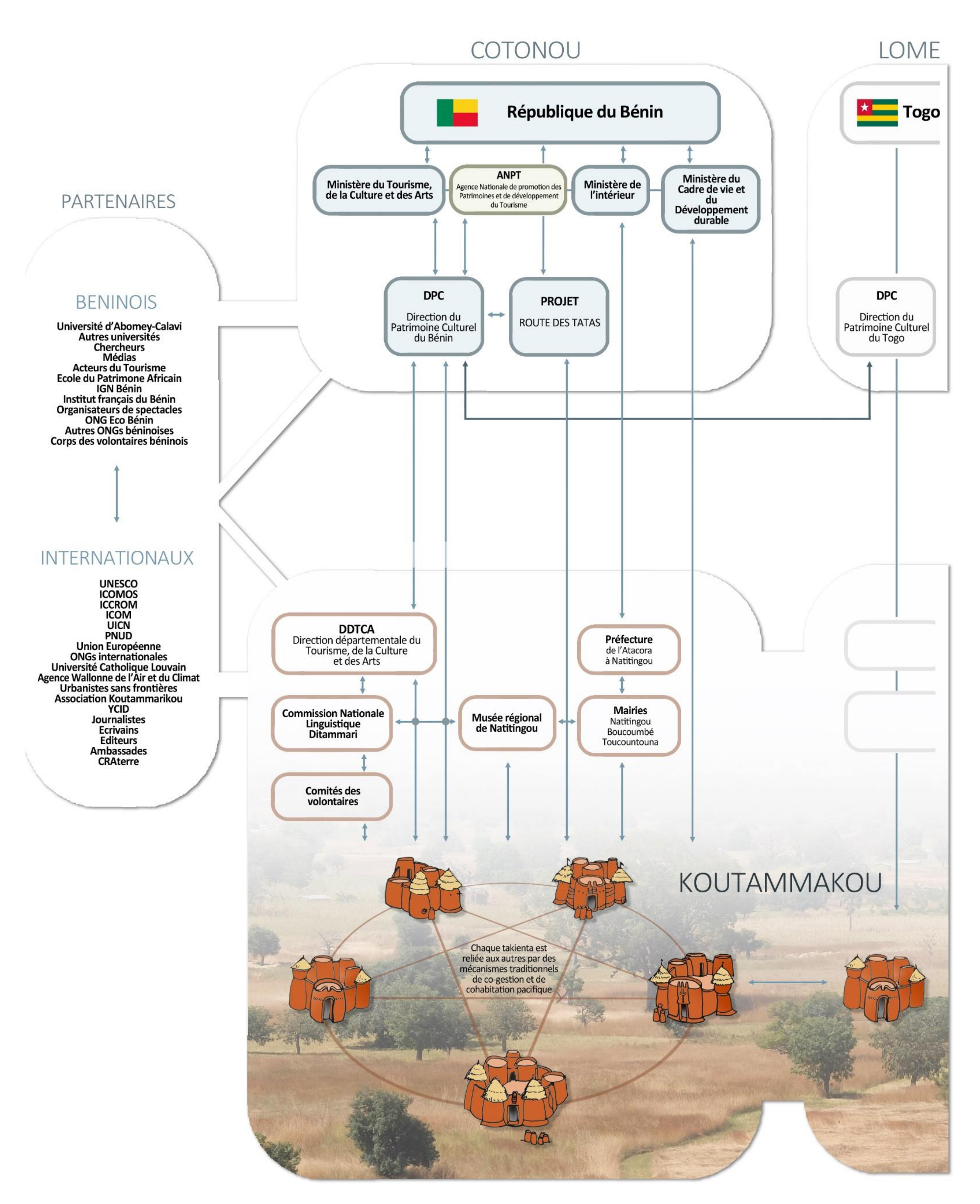


Illustration 265. **Organigramme des principaux acteurs agissant sur le suivi du bien côté Bénin**

7 Documentation





Inventaire des images photographiques / audiovisuelles et formulaire d'autorisation de reproduction

Cession des droits et crédits photographiques

Les photographies insérées dans le tableau ci-dessous sont de Sébastien Moriset, Daniel Aboki et Appolinaire N'Tia, qui cèdent gratuitement les droits et autorisent la diffusion, communication au grand public, publication, reproduction, et exploitation sous quelle que forme ou support que ce soit, y compris numérique, de leurs images. Les photographes cèdent les droits mais demandent à ce que le crédit photographique soit mentionné lorsque l'UNESCO diffusera ces images.

Tableau des photos numériques insérées à la clé USB jointe à la proposition d'inscription

N°	Format	Image	Légende	Date	Photographe	Copyright	Coordonnées	Cession non exclusive des droits
01Kouta Bénin_DanielAboki	jpeg		Paysage près de Boukombé en saison des pluies	2020	Daniel Aboki	Daniel Aboki	Daniel ABOKI Cotonou, Bénin Tel: +229 95 00 88 85 abokidanielnet@gmail.com	OUI
02Kouta Bénin_DanielAboki	jpeg		Paysage près de Boukombé en saison des pluies	2020	Daniel Aboki	Daniel Aboki	Daniel ABOKI Cotonou, Bénin Tel: +229 95 00 88 85 abokidanielnet@gmail.com	OUI
03Kouta Bénin_Sébastien Moriset	jpeg		Paysage près de Boukombé en saison sèche	2020	Daniel Aboki	Daniel Aboki	Daniel ABOKI Cotonou, Bénin Tel: +229 95 00 88 85 abokidanielnet@gmail.com	OUI
04Kouta Bénin_Sébastien Moriset	jpeg		*Takienta* au sommet d'une colline au nord de Boukombé	2020	Sébastien Moriset	Sébastien Moriset	Sébastien Moriset CRAterre, Grenoble, France +33 6 46 52 74 35 moriset.s@grenoble.archi.fr	OUI
05Kouta Bénin_DanielAboki	jpeg		Vue aérienne d'une *Takienta*	2020	Daniel Aboki	Daniel Aboki	Daniel ABOKI Cotonou, Bénin Tel: +229 95 00 88 85 abokidanielnet@gmail.com	OUI
06Kouta Bénin_DanielAboki	jpeg		Vue aérienne d'une *Takienta* et des nouvelles constructions qui l'entourent.	2020	Daniel Aboki	Daniel Aboki	Daniel ABOKI Cotonou, Bénin Tel: +229 95 00 88 85 abokidanielnet@gmail.com	OUI
07Kouta Bénin_Sébastien Moriset	jpeg		*Takienta* au sommet d'une colline au nord de Boukombé	2020	Sébastien Moriset	Sébastien Moriset	Sébastien Moriset CRAterre, Grenoble, France +33 6 46 52 74 35 moriset.s@grenoble.archi.fr	OUI
08Kouta Bénin_Sébastien Moriset	jpeg		*Takienta* au sommet d'une colline à l'Est de Boukombé	2020	Sébastien Moriset	Sébastien Moriset	Sébastien Moriset CRAterre, Grenoble, France +33 6 46 52 74 35 moriset.s@grenoble.archi.fr	OUI
09Kouta Bénin_Sébastien Moriset	jpeg		*Takienta* à Boukombé	2020	Sébastien Moriset	Sébastien Moriset	Sébastien Moriset CRAterre, Grenoble, France +33 6 46 52 74 35 moriset.s@grenoble.archi.fr	OUI

10Kouta Bénin_Sébastien Moriset	jpeg		*Takienta* à Boukombé	2020	Sébastien Moriset	Sébastien Moriset	Sébastien Moriset CRAterre, Grenoble, France +33 6 46 52 74 35 moriset.s@grenoble.archi.fr	OUI
11Kouta Bénin_Sébastien Moriset	jpeg		*Takienta* considérée comme la plus ancienne, lieu vénéré de tous les *Batammariba*, village de Koubentiégou	2020	Sébastien Moriset	Sébastien Moriset	Sébastien Moriset CRAterre, Grenoble, France +33 6 46 52 74 35 moriset.s@grenoble.archi.fr	OUI
12Kouta Bénin_Sébastien Moriset	jpeg		*Takienta* au sud de Boukombé	2020	Sébastien Moriset	Sébastien Moriset	Sébastien Moriset CRAterre, Grenoble, France +33 6 46 52 74 35 moriset.s@grenoble.archi.fr	OUI
13Kouta Bénin_Sébastien Moriset	jpeg		*Takienta* au sommet d'une colline à Nata	2020	Sébastien Moriset	Sébastien Moriset	Sébastien Moriset CRAterre, Grenoble, France +33 6 46 52 74 35 moriset.s@grenoble.archi.fr	OUI
14Kouta Bénin_Sébastien Moriset	jpeg		*Takienta* au sommet d'une colline à Nata	2020	Sébastien Moriset	Sébastien Moriset	Sébastien Moriset CRAterre, Grenoble, France +33 6 46 52 74 35 moriset.s@grenoble.archi.fr	OUI
15Kouta Bénin_Sébastien Moriset	jpeg		*Takienta* à Koubentiégou	2020	Sébastien Moriset	Sébastien Moriset	Sébastien Moriset CRAterre, Grenoble, France +33 6 46 52 74 35 moriset.s@grenoble.archi.fr	OUI
16Kouta Bénin_Sébastien Moriset	jpeg		Détail de l'entrée d'une *Takienta* à Koubentiégou	2020	Sébastien Moriset	Sébastien Moriset	Sébastien Moriset CRAterre, Grenoble, France +33 6 46 52 74 35 moriset.s@grenoble.archi.fr	OUI
17Kouta Bénin_Sébastien Moriset	jpeg		Intérieur de la plus ancienne *Takienta*, village de Koubentiégou	2020	Sébastien Moriset	Sébastien Moriset	Sébastien Moriset CRAterre, Grenoble, France +33 6 46 52 74 35 moriset.s@grenoble.archi.fr	OUI
18Kouta Bénin_Sébastien Moriset	jpeg		Autels des ancètres devant une *Takienta* à Nata	2020	Sébastien Moriset	Sébastien Moriset	Sébastien Moriset CRAterre, Grenoble, France +33 6 46 52 74 35 moriset.s@grenoble.archi.fr	OUI
19Kouta Bénin_Sébastien Moriset	jpeg		Pot de plantes médicinales devant une *Takienta* à Nata	2020	Sébastien Moriset	Sébastien Moriset	Sébastien Moriset CRAterre, Grenoble, France +33 6 46 52 74 35 moriset.s@grenoble.archi.fr	OUI
20Kouta Bénin_Sébastien Moriset	jpeg		Grenier d'une *Takienta* à Nata	2020	Sébastien Moriset	Sébastien Moriset	Sébastien Moriset CRAterre, Grenoble, France +33 6 46 52 74 35 moriset.s@grenoble.archi.fr	OUI
21Kouta Bénin_Sébastien Moriset	jpeg		Terrasse d'une *Takienta* à Nata	2020	Sébastien Moriset	Sébastien Moriset	Sébastien Moriset CRAterre, Grenoble, France +33 6 46 52 74 35 moriset.s@grenoble.archi.fr	OUI
22Kouta Bénin_Sébastien Moriset	jpeg		Terrasse d'une *Takienta* à Tagayé	2020	Sébastien Moriset	Sébastien Moriset	Sébastien Moriset CRAterre, Grenoble, France +33 6 46 52 74 35 moriset.s@grenoble.archi.fr	OUI

23KoutaBénin_SébastienMoriset	jpeg		Terrasse d'une *Takienta* à Boukombé	2020	Sébastien Moriset	Sébastien Moriset	Sébastien Moriset CRAterre, Grenoble, France +33 6 46 52 74 35 moriset.s@grenoble.archi.fr	OUI
24KoutaBénin_DanielAboki	jpeg		Démarrage de la construction d'une *Takienta*	2020	Daniel Aboki	Daniel Aboki	Daniel ABOKI Cotonou, Bénin Tel: +229 95 00 88 85 abokidanielnet@gmail.com	OUI
25KoutaBénin_SébastienMoriset	jpeg		Détail d'une décoration murale	2020	Sébastien Moriset	Sébastien Moriset	Sébastien Moriset CRAterre, Grenoble, France +33 6 46 52 74 35 moriset.s@grenoble.archi.fr	OUI
26KoutaBénin_AppolinaireNdah	jpeg		Cérémonie d'offrande au cours de l'initiation des garçons (*Diffoni*)	2020	Appolinaire N'Tia	Appolinaire N'Tia	Appolinaire N'Tia Cotonou, Bénin Tel +229 96 34 09 67 ntiapoline@gmail.com	OUI



Textes relatifs au classement à des fins de protection, exemplaires des plans de gestion du bien ou des systèmes de gestion documentés et extraits d'autres plans concernant le bien

Plan de gestion 2021-2025

Le plan de gestion, résumé au chapitre 5e, est annexé à cette proposition d'extension sous forme de document séparé.

Plan de gestion 2016-2026 du Togo

La partie togolaise finalise actuellement un plan de gestion 2016-2026.

Texte de protection légale







ARRÊTÉ INTERMINISTERIEL

ANNÉE 2020 N°..271../MTCA/MCVDD/MEF/DC/SGM/CTJ/CTC/DPC/CCJ/SA..058..SGG20
fixant les limites géographiques et déterminant les composantes du Koutammakou au Bénin

LE MINISTRE DU TOURISME, DE LA CULTURE ET DES ARTS,
LE MINISTRE DU CADRE DE VIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE,
LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;

vu la loi n° 91-006 du 25 février 1991 portant Charte culturelle en République du Bénin ;

vu la loi n° 2007-20 du 23 août 2007 portant protection du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel en République du Bénin ;

vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;

vu le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;

vu le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;

vu le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'économie et des finances ;

vu le décret n° 2019-521 du 27 novembre 2019 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du tourisme, de la culture et des arts ;

vu le décret n° 2019-547 du 11 décembre 2019 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du cadre de vie et du développement durable ;

vu le décret n° 2015-010 du 29 janvier 2015 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence nationale du domaine et du foncier ;

1

vu le décret n° 2019-041 du 30 janvier 2019 portant approbation des statuts de l'Institut géographique national ;

vu l'arrêté n° 2018-048/MTCS/DC/SGM/DPC/SA39SGG18 du 06 novembre 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction du patrimoine culturel ;

vu la note de service n° 0173/MTCA/DC/SGM/CTJ/CTC//DPC/SA du 07 septembre 2020 portant mise en place d'une équipe technique nationale chargée de rédiger le dossier de soumission dans le cadre du projet d'extension au Bénin de l'inscription du paysage Koutammakou sur la Liste du patrimoine mondial ;

Considérant les nécessités de service,

ARRÊTENT :

A. DÉLIMITATION

Article premier

Le Koutammakou est un vaste territoire dominé en grande partie par la chaîne montagneuse de l'Atacora et s'étend de part et d'autre de la frontière entre le Togo et le Bénin. Le Koutammakou béninois est situé au Nord-Ouest du Bénin, dans le département de l'Atacora. Il est à cheval sur les communes de Boukoumbé, Natitingou et de Toucountouna. Il est localisé entre 10°00' et 10°31' de latitude Nord et entre 0°59' et 1°35' de longitude Est, et couvre une superficie de 240 658 ha.

Le Koutammakou est limité :

- au Nord, par la commune de Tanguiéta (arrondissement de Cotiakou), la commune de Cobly (arrondissement central de Cobly) et par la commune de Toucountouna (localité de Tchakalakou) ;
- au Sud-Est, par le cours d'eau Sinaïssiré (commune de Natitingou) ;
- au Sud-Ouest par la République togolaise ;
- à l'Ouest, par les localités de Dikoumini et Dipoli, dans l'arrondissement de Korontière (commune de Boukoumbé) ;
- à l'Est par la localité de Wabou dans l'arrondissement de Kouarfa (Commune de Toucountouna) et Tchantangou dans l'arrondissement de Kotopounga (Commune de Natitingou).

B. COMPOSANTES

Article 2

Le site de Koutammakou comporte des éléments tangibles et intangibles.

Les éléments tangibles culturels et naturels comprennent :
- des bosquets, des sources, des rochers sacrés et les constructions traditionnelles appelées Takienta ;
- des forêts ;
- des espèces végétales autochtones et plus particulièrement, toutes les espèces utiles dans la construction de Takienta et pour les activités agricoles et artisanales ;
- des espèces animales locales sauvages et domestiques ;
- les communautés humaines vivant sur le site.

Les éléments intangibles comprennent :
- des croyances, des rites de passage d'âge ;
- le mode de vie du terroir, les arts, l'artisanat, les chants ;
- la langue locale, les danses et les sports traditionnels des Batammariba/Bétammaribè.

ARTICLE 3

Le Koutammakou est un patrimoine culturel national.

ARTICLE 4

Le présent arrêté prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 11 DEC 2020

Le Ministre du tourisme, de la culture et des arts,

Babalola Jean-Michel H. ABIMBOLA

Le Ministre du cadre de vie et du développement durable,

José TONATO

Le Ministre de l'économie et des finances,

Romuald WADAGNI

Ampliations :

PR : 02 ; SGG : 02 ; AN : 01 ; CC : 01 ; HCJ : 01 ; CS : 01 ; CES : 01 ; HAAC : 01 ; MTCA : 01 MEF : 01 ; MCVDD : 01 ; AUTRES MINISTÈRES : 21 ; PREFECTURE ATACORA : 01 ; MAIRIE NATITINGOU : 01 ; MAIRIE BOUKOUMBE : 01 ; MAIRIE TOUCOUNTOUNA : 01 ; CHRONO : 01 ; JORB : 01.

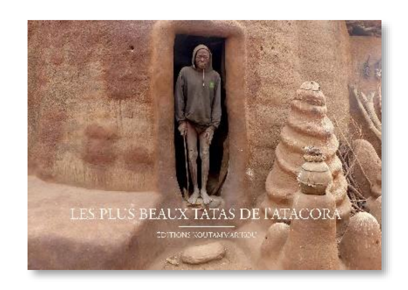
3

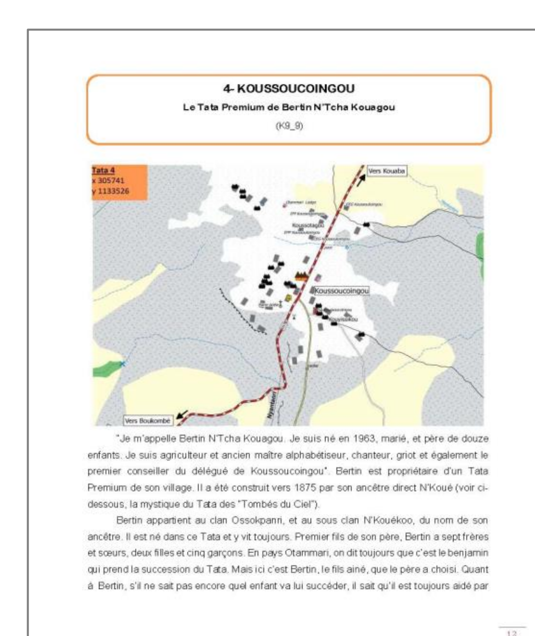
7.c

Forme et date des dossiers ou des inventaires les plus récents concernant le bien

INVENTAIRE IGNFI/PNUD/UE 2017-2018

Un inventaire de grande précision du patrimoine des Tatas du Pays *Otammari* a été effectué en décembre 2017 - janvier 2018 dans le cadre du projet d'appui à la préservation et au développement des forêts galeries et protection de cartographie de base numérique sur financement du PNUD et de l'Union Européenne. Il localise 1545 *Sikien* sur un fond de carte de haute définition de l'IGN Bénin. Les tatas (*Sikien*) les plus impressionnants que l'équipe a inventorié sont décrits dans la publication "Les plus beaux tatas de l'Atacora" des éditions Koutammarikou.





4- KOUSSOUCOINGOU

Le Tata Premium de Bertin N'Tcha Kouagou

(K9_9)

"Je m'appelle Bertin N'Tcha Kouagou. Je suis né en 1963, marié, et père de douze enfants. Je suis agriculteur et ancien maître alphabétiseur, chanteur, griot et également le premier conseiller du délégué de Koussoucoingou". Bertin est propriétaire d'un Tata Premium de son village. Il a été construit vers 1875 par son ancêtre direct N'Koué (voir ci-dessous, la mystique du Tata des "Tombés du Ciel").

Bertin appartient au clan Ossokpanri, et au sous clan N'Kouékoo, du nom de son ancêtre. Il est né dans ce Tata et y vit toujours. Premier fils de son père, Bertin a sept frères et sœurs, deux filles et cinq garçons. En pays Otammari, on dit toujours que c'est le benjamin qui prend la succession du Tata. Mais ici c'est Bertin, le fils ainé, que le père a choisi. Quant à Bertin, s'il ne sait pas encore quel enfant va lui succéder, il sait qu'il est toujours aidé par

12

ses frères pour l'entretien du tètchienta. Depuis une dizaine d'année, les touristes visitent son Tata et peuvent y dormir.

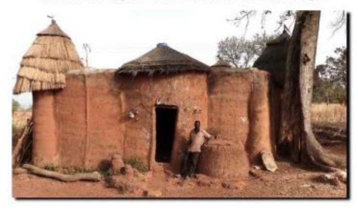
...

La mystique du Tata des "Tombés du Ciel"

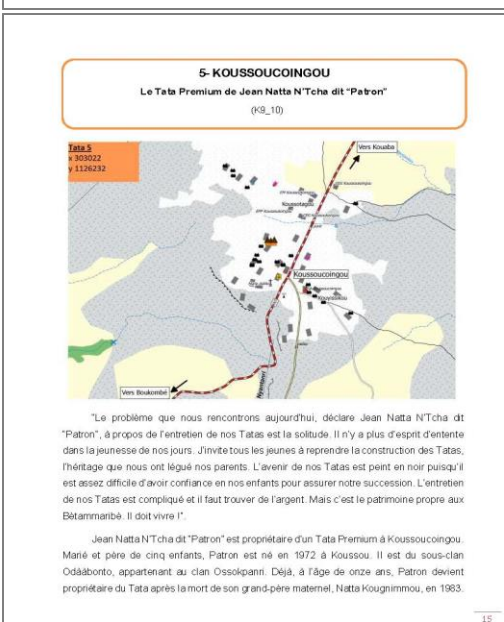
Un matin, il y a très longtemps, un homme du clan Obontoo sort de chez lui et voit un énorme tas de terre, comme une gigantesque termitière tombée du ciel. Cette vision le laisse indifférent. Quelque jours plus tard, un voisin, sorcier Opîntéou, s'approche et dit : "Pourquoi laisses-tu mourir ces gens et ces animaux qui hurlent de douleurs sous ce tas de terre ?". L'autre ne comprend pas. Le sorcier, qui lui les entend, s'en va et revient peu de temps après avec sa famille. Il commence alors à creuser pour libérer ceux qui sont enfermés dans l'immense termitière. A l'intérieur, on craint d'être attaqué et on envoie des flèches. Le sorcier retourne encore une fois chez lui et revient, recouvert d'une peau qui résiste aux flèches. Il ouvre alors la termitière. A l'intérieur, il découvre l'horreur : hommes, femmes, enfants, animaux sont morts, sauf quelques femmes et un homme appelé N'Koué. On donne à boire et à manger aux survivants et on leur propose un endroit pour s'installer. C'est là que N'Koué va bâtir son Tata. Comme il est le seul homme, il se rend au Togo pour acheter un esclave et lui donne sa fille en mariage. Ainsi, N'Koué apporte du sang nouveau pour agrandir sa famille, tombée du ciel.

Aujourd'hui, Bertin N'Tcha Kouagou est le successeur de N'Koué. Il est le chef de famille de la cinquième génération et il vit toujours à Koussoucoingou, dans le Tata d'origine du clan N'Kouékoo, "Tombé du Ciel".

Bertin N'Tcha Kouagou devant son Tata Premium de Koussoucoingou



13



5- KOUSSOUCOINGOU

Le Tata Premium de Jean Natta N'Tcha dit "Patron"

(K9_10)

"Le problème que nous rencontrons aujourd'hui, déclare Jean Natta N'Tcha dit "Patron", à propos de l'entretien de nos Tatas est la solitude. Il n'y a plus d'esprit d'entente dans la jeunesse de nos jours. J'invite tous les jeunes à reprendre la construction des Tatas, l'héritage que nous ont légué nos parents. L'avenir de nos Tatas est peint en noir puisqu'il est assez difficile d'avoir confiance en nos enfants pour assurer notre succession. L'entretien de nos Tatas est compliqué et il faut trouver de l'argent. Mais c'est le patrimoine propre aux Bètammaribè. Il doit vivre !".

Jean Natta N'Tcha dit "Patron" est propriétaire d'un Tata Premium à Koussoucoingou. Marié et père de cinq enfants, Patron est né en 1972 à Koussou. Il est du sous-clan Odààbonto, appartenant au clan Ossokpanri. Déjà, à l'âge de onze ans, Patron devient propriétaire du Tata après la mort de son grand-père maternel, Natta Kougnimmou, en 1983.

15

Le Tata avait été construit par son arrière grand-père, sans doute vers la fin du XIXème siècle. Après la mort de son grand-père Natta Kougnimmou, certains de ses frères étaient partis à la ville pour travailler, d'autres ne se sont pas intéressés au maintien du tètchienta. C'est alors qu'il s'est vu obligé de garder la maison. "J'étais élève, raconte-t-il, mais j'ai dû quitter l'école au cours moyen pour m'occuper de ma famille. J'ai fait le champ et l'élevage, hérités de mon grand père, et je n'ai jamais quitté mon village".

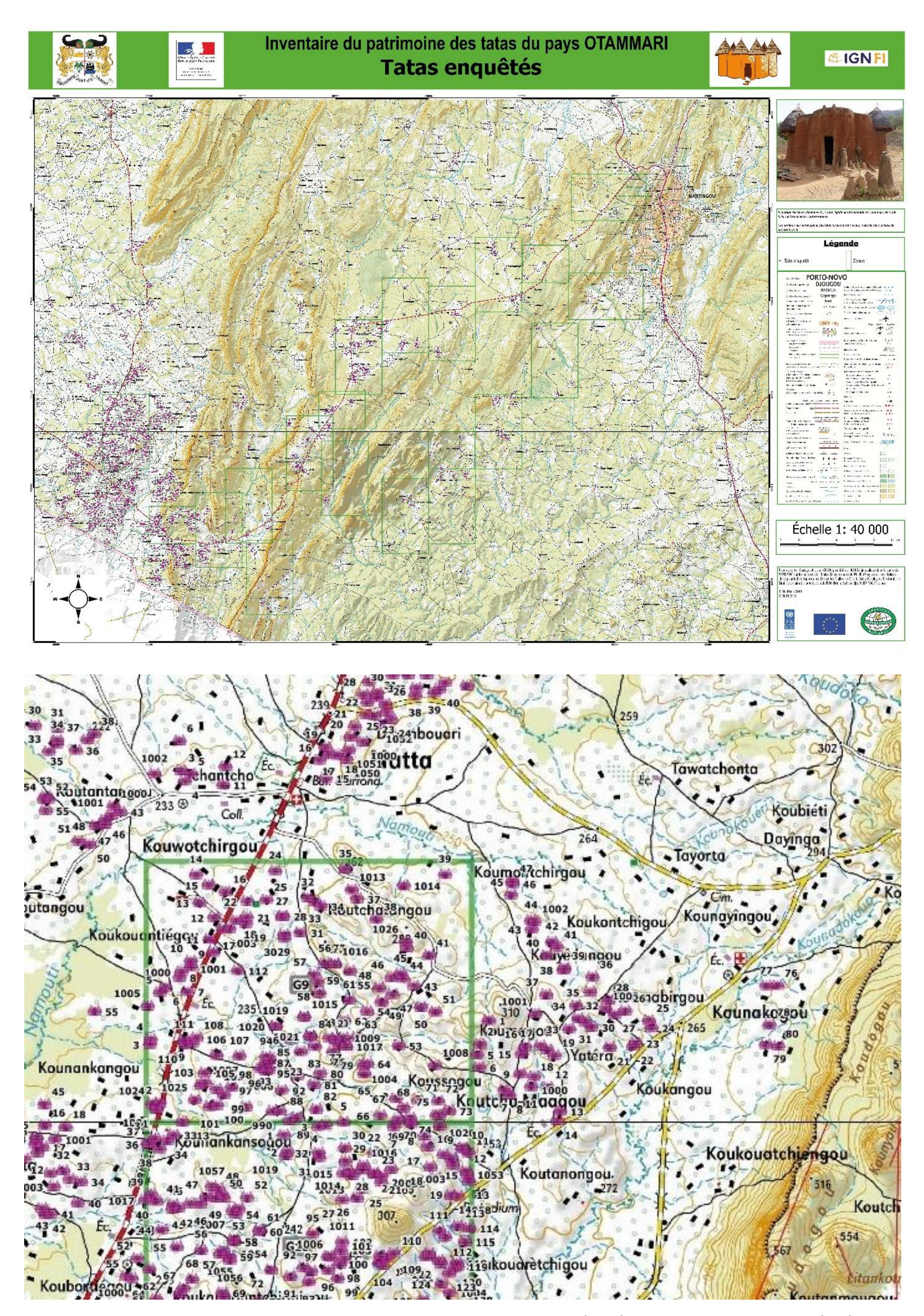
Le Tata de Patron n'a jamais été modifié, ni réduit, malgré le temps. Il est toujours du même modèle que les premiers Tatas de tous les Bèssokpanribè, fondés par ses lointains ancêtres après leur arrivée de Koubéntiégou. Patron n'a pas appris de métier, mais, par ses conseils et son expérience, il est déterminé à assister tous les jeunes qui voudront construire un Tata. Président des propriétaires de Tatas de l'association "La Perle de l'Atacora", Jean, dit "Patron", exhorte tous les Bètammaribè à sauvegarder leur patrimoine. "Les Tatas ne doivent pas disparaître de la vie courante, conclue-t-il, de même que les cérémonies d'initiation, les fêtes mémorables et récréatives du monde Otammari. Les jeunes doivent revenir aux pratiques qui tendent à disparaître. Sans cela, l'Otammari se dirige droit vers l'acculturation, sans avenir pour les générations futures. Il faut vraiment sauvegarder notre patrimoine, commun à tous les Bètammaribè".



Jean Natta N'Tcha dit "Patron", devant la porte de son tata, à Koussoucoingou.

16

Illustrations 266-269. **Exemple de fiches de l'inventaire de 2017-2018**



Carte 13. **Carte extraite de l’inventaire des Tatas de 2018 : carte entière (haut) et détail de la même carte (bas)**

Cet inventaire de 1545 *Sikien* s'accompagne d'une base de données structurée selon les 59 entrées suivantes :

- Longitude
- Latitude
- Code de référence
- Zone
- Numéro de référence
- Commune
- Village
- Localité
- Propriétaire
- Age
- Époque
- Élément de date
- Restauration
- Génération
- Type
- Clan
- État
- Occupation
- Usage
- Environnement
- Composition de l'extérieur
- Matériaux
- Porte
- Autel extérieur
- Dikotori
- Fauteuils
- Détails à l'entrée
- Entrée séparée RDC
- Alcôve
- Mortier
- Autel
- Cuisine
- Meule
- Forge
- Ruche
- Lit en terre
- Bedotifie
- Autre détails au RDC
- Echelle
- Nombre de terasse
- Composition de l'interieur
- Canari
- Foyer
- Tabota
- Autre détails à l'étage
- Occupants
- Premium
- Justification
- Statut du propriétaire
- Environnement du premium
- Numéro premium
- Collecte totale
- Photo porte
- Photo environnement
- Photo Extérieur
- Photo terrasse 1
- Photo terrasse 2
- Occupants
- Premium

X	Y	Code	Zon	Nu	Commune		Propriétaire	Age	Époqu	Élément de date	Restauration	G	Type	Clan	État	Occupation	Usage
292577	1128095	G9_1	G9	1	Boukombé		TAWE Bakounna	76	1982	Le fils aîné est né le en 1982 pendant qu	oui en 2015	1	OTCHAOU	Bekotchoubè	Bon état	permanente	habitat
293587	1127770	G10_2	G10	2	Boukombé		M'PO Antoine	70	1954	Construit par le propriétaire	oui en 2016	0	OSSORI	Ossori	Bon état	permanente	habitat élevage
292529	1128591	G9_3	G9	3	Boukombé		N'TCHA Doko			Tata en ruine	non	1	OTCHAOU		Ruine	abandon	
292798	1130609	G8_4	G8	4	Boukombé		KOUAGOU Jérome	32	2016	Construit par le propriétaire	non	0	OTCHAOU	Otchaou	Bon état	permanente	habitat élevage
292606	1128989	G9_5	G9	5	Boukombé		PANKOU Dawoungou	107	1717	Le père dit qu'il lui a dit que le tata avait	oui en 2016	5	OTCHAOU	Bèpabè	Habité mais abimé	permanente	habitat élevage sacré
292649	1129028	G9_6	G9	6	Boukombé		TAWES N'koue	95	1900	Le grand père qui a construit le tata est	oui en 2015	5	OTCHAOU	Bèpabè	Bon état	saisonnière	habitat élevage sacré forge
292756	1129103	G9_8	G9	8	Boukombé		M'PO M'we	80	1959	Le grand père qui a construit le tata l'a c	oui en 2017	2	OTCHAOU	Bèpabè	Bon état	permanente	habitat élevage forge
294535	1127985	G10_8	G10	8	Boukombé		N'DAH André	31	1980	Construit par le grand père de N'DAH A	oui en 2015	2	OTCHAOU	Opawe	Bon état	permanente	habitat élevage forge
292845	1129186	G9_9	G9	9	Boukombé		M'PO Emanuel	66	1997	Le propriétaire du tata a 66 ans et il ava	oui en 2016	1	OTCHAOU	Bèpabè	Bon état	permanente	habitat élevage sacré forge
292842	1129230	G9_10	G9	10	Boukombé		M'PO Etiene	57	1875	Le grand père avait 85 avant sa mort il a	oui en 2016	2	OTCHAOU	Bèpabè	Habité mais abimé	permanente	habitat élevage forge
294938	1127804	G10_10	G10	10	Boukombé		TIAMOU Émile	45	1931	Construit par l'arrière grand-père du prc	oui en 2015	3	OSSORI	Ossori	Bon état	permanente	habitat élevage
294979	1127758	G10_11	G10	11	Boukombé		KOUAGOU Dogo	71	1975	Construit par le propriétaire	oui en 2015	0	OSSORI	Ossori	Bon état	permanente	habitat élevage
294845	1127720	G10_15	G10	15	Boukombé		NATTE Georges	56	1980	Avant la conférence des forces vives de	non	2	OTCHAOU	Ossori	Bon état	permanente	habitat élevage
294784	1127749	G10_16	G10	16	Boukombé		N'TCHA Nicolas	96	1920	Construit par le grand père du propriéta	oui en 2017	2	OTCHAOU	Otchaou	Bon état	permanente	habitat élevage
294684	1127655	G10_18	G10	18	Boukombé		KOUBERTI N'tcha	88	1950	10 ans avant l'indépendance du Bénin	non	3	OTCHAOU	Ossori	Bon état	permanente	habitat élevage
294728	1127570	G10_19	G10	19	Boukombé		N'TOUA Jean	56	2010	Défini par le propriétaire	non	2	OTCHAOU	Ossori	Bon état	permanente	habitat élevage
294156	1127485	G10_25	G10	25	Boukombé		N'TCHA Raymond	64	2000	Construit par Raymond un an après la n	oui en 2014	0	OTCHAOU	Osotio	Bon état	permanente	habitat élevage
294159	1127634	G10_28	G10	28	Boukombé		M'PO Pascal	70	1923	Premier tata de la sous ethnie ossotio	oui en 2015	8	OTCHAOU	Osotio	Bon état	permanente	habitat élevage sacré
294032	1127698	G10_29	G10	29	Boukombé		KOUAGOU Jean-Paul	34	1978	Construit par le père du propriétaire	oui en 2015	1	OTCHAOU	Osotio	Bon état	permanente	élevage
294027	1127801	G10_30	G10	30	Boukombé		KOUAGOU Adamou	42	1964	Construit par le père de Adamou	oui en 2014	1	OTCHAOU	Osotio	Bon état	permanente	habitat élevage forge
292663	1127856	G10_34	G10	34	Boukombé		M'PO N'tcha Grégoire	45	1941	Construit par le père du propriétaire	oui en 2015	1	OTCHAOU	Otchata	Bon état	permanente	habitat élevage
292565	1127873	G10_35	G10	35	Boukombé		N'DAH Donatien	30	1975	Construit par le père de N'DAH	oui en 2016	1	OTCHAOU	Otchata	Bon état	permanente	habitat
292523	1127831	G10_36	G10	36	Boukombé		N'DAH N'tcha	59	1972	Construit quand le propriétaire était âgé	oui en 2014	0	OTCHAOU	Otchata	Bon état	permanente	habitat élevage
292604	1127793	G10_38	G10	38	Boukombé		M'PO N'koué	57	1940	Construit par le père du propriétaire	oui en 2015	1	OTCHAOU	Otchata	Bon état	permanente	habitat
292748	1127340	G10_43	G10	43	Boukombé		N'KOUE Tawema	42	2012	Construit quand son premier fils faisait l	oui en 2016	0	OTCHAOU	Okontchou	Bon état	permanente	habitat
292840	1127373	G10_45	G10	45	Boukombé		N'DAH Nattè	72	1920	Contruit par son père juste après la prer	non	2	OTCHAOU	Okontchou	Bon état	permanente	habitat élevage
293083	1127435	G10_50	G10	50	Boukombé		N'DAH Ditanpoho	80	1950	Après la seconde guerre mondiale	non	3	OTCHAOU	Okontchou	Bon état	permanente	habitat élevage
293096	1127419	G10_51	G10	51	Boukombé		N'DAH Kouagou	45	1930	Avant la seconde guerre mondiale	non	3	OTCHAOU	Okontchou	Bon état	permanente	habitat élevage
293274	1127420	G10_52	G10	52	Boukombé		N'DAH Yves	20	1927	Construit par l'arrière grand-père de Yve	oui en 2016	2	OTCHAOU	Okontchiri	Bon état	permanente	habitat
293210	1127334	G10_53	G10	53	Boukombé		KADA Benoît	28	1960	Construit par le père de Benoît	oui en 2016	1	OTCHAOU	Okontchou	Bon état	permanente	habitat élevage
293189	1127291	G10_54	G10	54	Boukombé		SINWOUKA Tchimmou	128	1865	Tchimmou à 128 ans et tata est construi	oui en 2017	3	OTCHAOU	Okontchou	Bon état	permanente	habitat élevage
292106	1128844	F9_55	F9	55	Boukombé		N'TCHA Touot	101	1936	Le grand père avait 20 ans avant de cor	oui en 2011	1	OTCHAOU	Bèpabè	Bon état	permanente	habitat élevage sacré
293142	1126973	G10_59	G10	59	Boukombé		N'YOINBE Gilbert	40	1990	Conférence des forces vives de la natio	non	2	OTCHAOU	Okontchou	Bon état	permanente	habitat élevage
293369	1127161	G10_60	G10	60	Boukombé		N'DAH Jean	80	1887	Contruit par son grand père	non	4	OTCHAOU	Okontchou	Bon état	permanente	habitat élevage sacré forge
293372	1127172	G10_61	G10	61	Boukombé		N'DAH Jean	80	1888	Contruit par son grand père	non	4	OTCHAOU	Okontchou	Bon état	permanente	habitat élevage
292524	1126876	G10_62	G10	62	Boukombé		N'DAH Paul	65	1961	Défini par le propriétaire	non	2	OTCHAOU	Okontchou	Bon état	permanente	habitat élevage
292510	1126535	G10_63	G10	63	Boukombé		N'KOUE Santa	42	1899	Construit par l'arrière grand-père de N'K	oui en 2017	6	OTCHAOU	Okontchou	Bon état	permanente	habitat élevage
292551	1126588	G10_64	G10	64	Boukombé		KOUAGOU N'tcha	64	1974	Construit par le frère du propriétaire	oui en 2016	0	OTCHAOU	Okontchou	Bon état	permanente	habitat forge
292576	1126645	G10_65	G10	65	Boukombé		KOUAGOU N'dah	32	1930	Construit par le grand père du propriéta	oui en 2015	2	OTCHAOU	Okotchou	Bon état	permanente	habitat élevage forge
294176	1128365	G9_65	G9	65	Boukombé		N'TCHA Tchofa	86	1901	Le père est mort à l'âge de 86 ans et le	oui en 2016	2	OTCHAOU	Bèpabè	Bon état	permanente	habitat élevage sacré forge
292761	1126685	G10_66	G10	66	Boukombé		KOUAGOU M'po Pascal	56	1917	Construit par son arriere arrière grand p	non	5	OTCHAOU	Okontchou	Bon état	permanente	habitat élevage forge
292788	1126730	G10_67	G10	67	Boukombé		IDOKOU Bernard	33	1960	Indépendance du Bénin	non	2	OTCHAOU	Okontchou	Bon état	permanente	habitat élevage
294420	1128175	G9_67	G9	67	Boukombé		SIWOUNGOU N'tcha	80	1907	Le grand père est mort à l'âge de 80 ans	oui en 2016	2	OTCHAOU	Bèpabè	Bon état	permanente	habitat élevage
292854	1126799	G10_68	G10	68	Boukombé		IDOKOU Janvier	26	1960	Éstimation	non	2	OTCHAOU	Okontchou	Bon état	permanente	habitat élevage
293086	1126695	G10_69	G10	69	Boukombé		TIKPATI N'kpetitchan	52	1951	Construit par le grand père du propriéta	oui en 2015	2	OTCHAOU	Ossokpanri	Bon état	permanente	habitat élevage
293093	1126672	G10_70	G10	70	Boukombé		M'PO N'koua	70	1946	Construit par le grand père du mari déc	oui en 2016	3	OTCHAOU	Ossokpanri	Bon état	permanente	habitat
294731	1128051	G9_75	G9	75	Boukombé		YAMMOU Natta	85	1887	Le fils aîné à 50 ans il est né trouver qu	oui en 2016	1	OTCHAOU	Bèpabè	Bon état	permanente	habitat sacré
293936	1128534	G9_79	G9	79	Boukombé		SIMBIA Benjamin	38	2009	Écrit sur le mur de son tata l'année de c	oui en 2016	0	OTCHAOU	Bèpabè	Bon état	permanente	habitat élevage
293789	1128282	G9_81	G9	81	Boukombé		KOUAGOU Tamouta	90	1897	Le grand père a 90 ans et il a construit l	oui en 2016	1	OTCHAOU	Bèpabè	Habité mais abimé	permanente	habitat élevage sacré
293280	1126183	G10_81	G10	81	Boukombé		OPENKE Raphaël	78	1954	Construit par l'arrière grand-père de Ra	oui en 2014	3	OTCHAOU	Ossokpanri	Bon état	permanente	habitat élevage sacré
293320	1126154	G10_83	G10	83	Boukombé		KOUAGOU Bertin	68	2010	Construit par le propriétaire	oui en 2015	0	OTCHAOU	Ossokpanri	Bon état	permanente	habitat élevage
293213	1126048	G10_84	G10	84	Boukombé		KOUAGOU Tepite	62	1908	Construit par l'arrière grand-père de Te	oui en 2016	3	OTCHAOU	Ossokpanri	Bon état	permanente	habitat élevage
293601	1126061	G10_87	G10	87	Boukombé		N'TCHA Jules	30	1979	Construit 2 ans après la naissance de fr	oui en 2014	1	OTCHAOU	Otatieo	Ruine	abandon	
293645	1126228	G10_88	G10	88	Boukombé		KOUAGOU D. Alphonse	68	1900	Le tata est construit par le grand père d	oui en 2015	3	OTCHAOU	Otatio	Bon état	permanente	habitat élevage sacré
293601	1128010	G9_89	G9	89	Boukombé		N'KOUE Barthélémy	91	1840	Son arrière grand père qui construit en	oui en 2014	3	OTCHAOU	Bèpabè	Bon état	permanente	habitat élevage sacré forge
293611	1126276	G10_89	G10	89	Boukombé		N'KOUE Felicien	29	1880	Plus de six générations ont habités le ta	oui en 2016	6	OTCHAOU	Bètatiebè	Bon état	permanente	habitat élevage sacré
293526	1128083	G9_90	G9	90	Boukombé		M'PO Seidou	50	2017	Tata construit dans l'année	oui en 2016	0	OTCHAOU	Bèpabè	Bon état	saisonnière	habitat élevage
293732	1126408	G10_90	G10	90	Boukombé		SIMBIE Kouagou	70	1953	Construit par son père l'année de céren	oui en 2014	1	OTCHAOU	Otatio	Bon état	permanente	habitat élevage
293472	1128081	G9_91	G9	91	Boukombé		M'PO TAWE Kounta	80	1867	Le fils dit que c'est un son arrière grand	oui en 2016	3	OTCHAOU	Bèpabè	Habité mais abimé	saisonnière	habitat élevage
293606	1126819	G10_91	G10	91	Boukombé		N'DAH Marcellin	54	1960	Construit par le père de Marcellin	oui en 2015	1	OTCHAOU	Ossokpanri	Bon état	permanente	habitat
293543	1128238	G9_92	G9	92	Boukombé		N'DAH Emanuel	60	1957	Le propriétaire à 60 ans et le tata a été	oui en 2016	0	OTCHAOU	Bèpabè	Bon état	permanente	habitat élevage sacré forge
293749	1126777	G10_93	G10	93	Boukombé		M'PO Tchinte	60	1946	Construit par M'po	oui en 2014	0	OTCHAOU	Ossokpanri	Bon état	permanente	habitat élevage
293412	1128437	G9_93	G9	93	Boukombé		Tchinnati	90	1927	Le grand père qui a construit le tata est	oui en 2016	2	OTCHAOU	Bèpabè	Bon état	permanente	habitat élevage
293449	1128473	G9_95	G9	95	Boukombé		N'DAH Kouagou	70	1913	Le père est mort à l'âge de 70 ans depu	oui en 2016	1	OTCHAOU	Bèpabè	Bon état	saisonnière	habitat
293443	1128399	G9_96	G9	96	Boukombé		N'DAH Yata	104	1949	Le père est mort à l'âge de 104 ans il a	oui en 2016	2	OTCHAOU	Bèpabè	Bon état	permanente	habitat élevage sacré forge
293266	1128113	G9_97	G9	97	Boukombé		M'PO Gilbert	80	1990	Le propriétaire retiens l'année de constr	oui en 2016	0	OTCHAOU	Bèpabè	Bon état	permanente	habitat forge
293900	1126975	G10_97	G10	97	Boukombé		NATTA Kanti	31	1998	Construit par le mari de Kanti	oui en 2016	0	OTCHAOU	Ossokpanri	Bon état	permanente	habitat élevage
293097	1128204	G9_99	G9	99	Boukombé		YAMMOU N'na	0	1893	Le père âgé de 103 ans dit dit que c'est	oui en 2016	3	OTCHAOU	Bèpabè	Bon état	permanente	habitat élevage sacré forge
293995	1127019	G10_100	G10	100	Boukombé		N'KOUE Alpha	41	2010	Construit un an avant la naissance de s	oui en 2015	0	OTCHAOU	Ossokpanri	Bon état	permanente	habitat élevage
293042	1128125	G9_100	G9	100	Boukombé		N'TCHA N'touo	70	1917	Le père propriétaire du tata a 100 ans i	oui en 2016	1	OTCHAOU	Bèpabè	Bon état	permanente	habitat élevage sacré forge
294023	1126955	G10_101	G10	101	Boukombé		Inconnu	0	1912	Aucun	non	8	OSSORI		Ruine	abandon	
292990	1128118	G9_101	G9	101	Boukombé		KOUAGOU Kossi	60	1987	Le père a 60 ans et à construit le tata à	oui en 2016	0	OTCHAOU	Bèpabè	Bon état	permanente	habitat
294296	1126980	G10_102	G10	102	Boukombé		KOUAGOU Nadal Antoine	34	2007	Construit par le propriétaire	oui en 2004	0	OTCHAOU	Otatio	Bon état	permanente	habitat
292922	1128277	G9_103	G9	103	Boukombé		BAKA M'po	95	1920	Le grand père avait 30 ans avant de cor	oui en 2016	2	OTCHAOU	Bèpabè	Bon état	permanente	habitat élevage sacré forge
294317	1126905	G10_104	G10	104	Boukombé		M'po	40	2000	Construit l'année de naissance de son d	oui en 2015	0	OTCHAOU	Otatio	Bon état	permanente	habitat élevage
294355	1126961	G10_105	G10	105	Boukombé		N'TCHA Leandre	45	1910	Construit par l'arrière grand-père de Lea	oui en 2012	3	OSSORI	Ossori	Habité mais abimé	permanente	habitat élevage
293040	1128506	G9_106	G9	106	Boukombé		M'PO N'moukonaipo	83	1908	L'arrière grand père avait 20 avant de co	oui en 2017	3	OTCHAOU	Bèpabè	Bon état	saisonnière	élevage sacré forge
294400	1126997	G10_106	G10	106	Boukombé		N'TCHA Georges	31	1957	Construit par le grand père de N'TCHA (	oui en 2015	2	OTCHAOU	Otatio	Bon état	permanente	habitat élevage
292887	1128641	G9_108	G9	108	Boukombé	K	M'PO Tchetikoua	76	1930	Le grand père est mort à l'âge de 104 a	oui en 2017	4	OTCHAOU	Bèpabè	Bon état	permanente	habitat élevage sacré forge
294649	1126970	G10_108	G10	108	Boukombé		N'TCHA Kouagou	34	1967	Construit cinq ans avant la prise de pou	oui en 2017	4	OSSORI	Ossori	Ruine	abandon	
294673	1126981	G10_109	G10	109	Boukombé		KOUAGOU Roger	45	1912	Construit 2 ans avant la première guerre	oui en 2015	6	OSSORI	Ossori	Bon état	permanente	habitat élevage forge
292856	1128601	G9_109	G9	109	Boukombé	K	N'TCHA M'beti	123	1876	Le grand père qui a construit le tata est	oui en 2017	2	OTCHAOU	Bèpabè	Habité mais abimé	permanente	habitat élevage sacré forge
294674	1126994	G10_110	G10	110	Boukombé		KOUAGOU N'dah Mathieu	36	1992	Construit 2 ans après la prise de pouvoi	oui en 2012	2	OSSORI	Ossori	Habité mais abimé	permanente	élevage forge
294796	1127116	G10_112	G10	112	Boukombé		N'DAH Janvier	36	1949	Construit par le père de N'DAH qui a 36	oui en 2016	1	OTCHAOU	Okpatchiri	Bon état	permanente	habitat élevage
294893	1127201	G10_113	G10	113	Boukombé		N'DAH Robert	48	1940	Construit par l'arrière grand-père de Ro	oui en 2009	4	OTCHAOU	Ossori	Bon état	permanente	habitat sacré
294982	1127186	G10_114	G10	114	Boukombé		M'PO André	31	1972	Premier mandat de Kérékou par le père	oui en 2016	1	OSSORI	Ossori	Bon état	permanente	élevage
294949	1127086	G10_115	G10	115	Boukombé		N'TCHA Paul	60	1963	Construit par le propriétaire	oui en 2015	0	OSSORI	Ossori	Habité mais abimé	permanente	habitat
294887	1126923	G10_118	G10	118	Boukombé		NATTA Nekoua	79	1968	Construit par le propriétaire quand il ava	oui en 2014	0	OSSORI	Ossori	Bon état	permanente	habitat élevage

Illustration 270. **Extrait de la base de données détaillant 59 données pour 1545 *Sikien*** (inventaire de 2017-2018)

INVENTAIRE HTC-ATACORA financé par l'AwAC, en cours
Un nouvel inventaire de grande ampleur est en cours de finalisation. Il s'inscrit dans le projet HTC-ATACORA pour la promotion de l'habitat en terre crue en Atacora, financé par le Service Public de Wallonie (ARNE/AwAC). Cet inventaire s'est concentré notamment sur le très riche patrimoine architectural de l'Atacora et permet de l'étudier à grande, moyenne et petite échelle.

Cet inventaire conduit par Yves Baudot, géographe expert de l'université catholique de Louvain et par Éco-Bénin, ONG œuvrant pour le développement d'un tourisme équitable et durable a d'abord permis l'enregistrement de données brutes :

- un inventaire géolocalisé de +/-5000 concessions, classées en trois catégories, exploitable par GIS ;
- un jeu d'orthophotos, lui aussi géolocalisé, représentant 10 villages traditionnels caractéristiques ;
- une collection de relevés de 9 Sikien remarquables en 3D ;
- deux enquêtes, sociologiques et techniques, sur les modes de production traditionnels des Sikien.

Ces données font encore, à l'heure de la préparation de cette proposition d'extension, l'objet de plusieurs analyses.



Adresse où sont conservés l'inventaire, les dossiers et les archives

Toutes les archives sont conservées à la Direction du Patrimoine Culturel.

Direction du Patrimoine Culturel (Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts) du Bénin
01 BP 2037 Cotonou
République du Bénin



Bibliographie

ARCHITECTURE

BERTHO, R.P.J.(1952) **L'habitation des Somba**, Conférencia internacional dos africanistas ocidentals, Vol V, Bilbao, pp. 97-104.
BLIER Suzanne Preston, (1987), **The Anatomy of Architecture. Ontology and Metaphor in Batammaliba** Architectural expression, Cambridge University Press, 332 p.
HABERMANN, A. (1942), **Monographie de la subdivision de Tanguiéta**. Cercle de Natitingou, Archives nationales du Bénin, dactyl.
KOUAGOU Rigobert Kpanipa, (1998) **Stratégie de survie et dispersion de l'Habitat dans Kutamarku** , in Commission Nationale Béninoise de l'Unesco, Bulletin d'information, Porto-Novo, UNESCO
MERCIER Paul, (1949), **Conception d'orientation chez les Bètammaribè** , Notes Africaines, n°41, pp. 9-10
MERCIER, P. 1953, **L'Habitat et l'occupation de la terre chez les Somba** , in Bulletin de l'Institut Français d'Afrique Noire, t. XV, n°2, p. 798 – 817.
MERCIER (P.), 1954, " **L'habitation à étage dans l'Atacora** ", Etudes Dahoméennes, t. XI, pp 32-88
SEWANE Dominique, (1989) **La maison qui s'enfonce sous la terre** (symbolisme de la takiènta chez les Tamberma du Togo) , Pour Jean Malaurie, Paris, Plon, pp. 78-89
SHAW, T. 1977 **The Architecture of the Somba People** , Black Art, Spring : 56-60.

IMMATERIEL

BERTHO (J), 1949, **Langues voltaïques du Togo-Nord et du Dahomey-Nord**, Notes Africaines, n°44, p. 124-126
CHAMBENY, L. T. (1965) **Traditions des Bètammaribè de l'Atakora au Dahomey**, broch. dactyl.
Froelich, J.-C. (1953), **Catalogue des scarifications en usage chez certaines populations du Dahomey et du Nord-Togo**, Dakar, Institut francais d'Afrique noire (Mélanges éthnologiques, Mémoires de l'IFAN, 23).
KOUAGOU, Rigobert Kpanipa, (2003) **Du paricide symbolique par destruciton du carquois comme rituel de succession dans l'univers socio-culturel *tammari*** , in Commission Nationale Béninoise de l'Unesco, Bulletin d'information, Porto-Novo, République du Bénin. UNESCO
MERCIER, P. (1949), **Vocabulaire de quelques langues du Nord-Dahomey** , Études dahoméennes II, pp. 73-83.
MERCIER (P.) 1950a, "**Le consentement au mariage et son évolution chez les Bètammaribè**", Africa, t. XX, n°3, p. 219-227
MERCIER (P.) 1950b "**Un paysan Kouagou Mounantouwè de Tipéti**", Présence Africaine, n°8-9, numéro spécial Le monde Noir, p. 115-122
MERCIER (P.), 1951, "**The social role of circomcision among Bésorubè**", The American Anthopologist, vol. 53, n°3
MERCIER (P.), 1952, "**Marques du statut individuel chez les Somba**", Conferência international des africanistas ocidentais. 2a conferência (Bissau 1947), Lisbonne, t. V, p. 219-240
MERCIER, (P.) & ROUCH, (J.), eds, (1950), Voix de la terre, XIII. Afrique. **Chants du Dahomey et du Niger**, Paris, GLM.
MERCIER, P. (1968) **Tradition, changement, histoire : les Somba du Dahomey septentrional**, Paris, Editions Anthropos.
MERCIER, P. (1971) **Les classes d'âge chez les Somba** in PAULME D. Classes et associations d'âge en Afrique de l'Ouest, Paris, Plon, pp 91-114.
PERSON Yves, (1979), **Le système des classes d'âge chez les Tangba et les Yowa (cercle de Djougou).** Cahiers d'études africaines, Volume 19, Numéro73-76, pp. 25-53
PROST, A. (1973), **les langues de l'Atacora** , Bulletin de l'institut fondamental de l'Afrique noire, série B, XXXV (4), pp. 444-551.
SEDOLO M. (1947) **Contes légendes, croyances et coutumes des somba** , notes africaines n°33, pp. 5-8.
SEWANE Dominique (SMADJA M.), 1999, **La Lance et le Serpent – rituels initiatiques du dikuntri et du difuani chez les Tammariba du Togo**, Thèse, Ecole Pratique des Hautes Etudes, section dessciences religieuses, Sorbonne, 1999, Paris, 2vol. 486 p.
SEWANE Dominique, 2002, **La Nuit des Grands Morts – L'initiée et l'épouse chez les Tamberma du Togo**, Préface de Jean Malaurie, Paris, Economica. Afrique Cultures, 272 p.
SEWANE Dominique, (2002), "**Le premier sorgho et la confrérie des Vrais Hommes chez les Tamberma du Togo**", 2002, in Cuisine et société en Afrique – Histoire, saveurs, savoir-faire, M. CHASTENET, F.X. FAUVELLE-AYMAR, D.JUHE-BEEAULATON (éds), éditions Karthala, Paris,
SEWANE Dominique. , (2005), **La tombe et ses orientations**, in Antigone et le devoir de sépulture, dir. Muriel Gilbert, Lausanne, Labor et Fides, pp. 161-176
TROJANOWSKA, A. (1992), **Scarifications Among the Somba People from Atakora Moutains** , Hémisphères, 7 pp. 115-119.

HISTOIRE & CULTURE OTAMMARI

ALEXANDRE P., CORNEVIN R., FROELICH J.-C.,(1963), **Les populations du Nord Togo**, Presses Universitaires de France, Paris, 199 p.
BAGRI, P. (1988) **L'Atacora avant l'occupation coloniale** in Intégration et culture, Revue de l'ENI-Natitingou, 001 : 15-17.
BALLE, Th. (1988) **Contribution à l'histoire précoloniale des Berba de l'Atakora** (Nord-ouest de la République Populaire du Bénin), mémoire de maîtrise, Université Nationale du Bénin, Faculté des lettres, arts et sciences humaines.
BASSA K. O., (2007), **Populations des montagnes atakoriennes** (Ghana, Togo, Bénin). Discours de l'autochtonie et mise en place du peuplement entre le XVIe et le XIXe siècle, Thèse de doctorat, Université Aix-Marseille I ~ Université de Provence, 520 p.
BERNOLLES,J., (1965) **Note sur les enfants anormaux dans le Nord du Dahomey** , Etudes Dahoméennes, Nouvelle série, 5 octobre 1964, p.64
CORNEVIN R., (1981), **La République Populaire du Bénin, des origines dahoméennes à nos jours**, Paris, Maisonneuve et Larose, 585 p.
DAVIES O., (1956), **Notes sur la préhistoire du Dahomey** , Etudes Dahoméennes n° XVII, Porto-Novo, IFAN, pp.3-8.
DESANTI H., (1945), **Du Dahomé au Bénin-Niger**, Paris, Larose, 262 p.
DOKO (S.), (2010), **Les travaux forcés dans l'Atakora colonial** : l'exploitation de placer de la Perma de 1939 à 1955, mémoire de maîtrise, FLASH UAC, 108 p.
DRAMANI-ISSIFOU I., (1981), "**Routes de commerce et mise en place des populations du Nord du Bénin**" in Le Sol, la Parole et l'Ecrit. Mélanges en hommage à Raymond Mauny, Tome II, Paris, Société Française d'Histoire d'outre Mer, pp. 572-655

DRESCH, J., (1952), **Paysans montagnards du Dahomey et du Cameroun, les vrais paysans noirs** , Bulletin de l'Association de Geographie de France 222/2, pp.1-9.
FROELICH, Jean-Claude, (1964), **Les problèmes posés par les refoulés montagnards de culture paléonigritique** , Cahiers d'Etude africaines, 15, vol IV, 3e cahier, pp. 383-399
FROELICH, Jean-Claude (1964) **Quelques aspects de la vie socio-économique chez les peuples dits "paléonigritiques"** , Cahiers de l'Institut de science économique appliquée n°145 pp. 31-54
FROELICH Jean-Claude, (1968), **Les réfugiés montagnards paléonégritiques,** ORSTOM / Berger- Levrault, Paris, 268 p.
GANI O., (1963), **Varun ou la grotte vénérée des monts " Tanika-koko Dor** , Etudes Dahoméennes n° 1, nouvelles séries, Porto-Novo, IRAD, pp 134-136.
GARCIA, L. (1970) **Les mouvements de résistance au Dahomey** (1914-1917) , Cahiers d'Études africaines, X (1), 37, pp. 144-178.
GRÄTZ, T. (1999) **La muséification sur place** , Cahiers d'Études africaines, XXXIX (3-4), 155-156 , pp. 829-843.
GRÄTZ, T. , (2000), **La rébellion de Kaba** (1916-1917) dans l'imaginaire politique. Au Bénin, Cahiers d'études africaines, n° 160, X-L 4, pp. 675-703.
GRIVOT, R., (1945) **Coniagui, Lobi et Somba sont-ils de même origine**? , Notes
africaines, 26, avril 1945
HOUSSOU S. C., (1998), **Les bioclimats humains de l'Atacora (Nord-Ouest du Bénin) et leurs implications socio-économiques**, Thèse de doctorat, Université de Bourgogne, 332 p.
HUCHET, J. (1948) **Les populations du Haut-Dahomey face à l'islamisme et au catholicisme** , Écho des missions africaines de Lyon, 47 (4) pp. 4-6 ; 47 (5) pp. 13-15.
HUCHET, J. (1949), **Les Sombas en passant** , Écho des missions africaines, 1949 (5) pp. 97-99.
HUCHET, J , (1960), **Datine le Berba. Roman de moeurs dahoméennes**, Lyon, Société des Missions africaines.
HUMMEL, A. (1909), **Extrait de notes de M. l'Administrateur Hummel sur le pays Somba** , Journal officiel du Dahomey.
KOUAGOU, R. K. (1984) **L'identité *tammari***, mémoire de maîtrise, Université Nationale du Bénin, Faculté des lettres, arts et sciences humaines.
KOUNKOUAGA CHABI, T. M. (2003) **Société traditionnelle et démocratie : les formes d'expression de la démocratie chez les Natimba de l'Atakora précolonial**, mémoire de maîtrise, Université d'Abomey-Calavi, Faculté des lettres, arts et sciences humaines.
KOUANDETE (I. M.), 1971, **Kaba. Un aspect de l'insurrection nationaliste au Dahomey**, Cotonou, éd. Silva, 96 p. , ill.
KOUSSEY KOUMBA, N. (1977) **Le peuple *otammari* : essai de synthèse historique des origines à l'invasion coloniale européenne** 1897, mémoire de maîtrise, Université Nationale du Bénin, Faculté des lettres, arts et sciences humaines.
MARCHESSEAU J., (1966), **Sur la découverte d'un gisement à industrie paléolithique dans le Nord-ouest du Dahomey** , Bulletin de l'IFAN, Tome XXVIII, Série B, n° 3-4, pp. 575-594.
MAUNY R., (1950), **Etat de nos connaissances sur la préhistoire du Dahomey et du Togo** , Etudes Dahoméennes n° 10, Porto-Novo, IFAN pp. 5-11.
MAURICE A.-M., (1958), **Vestiges du néolithique et croyances au Nord-Dahomey** , Notes Africaines n° 79, Dakar, IFAN, pp. 67-72.
MAURICE (A.M.), 1986, " **Atakora, Otiau, *Otammari*, Osari**, Peuples du Nord-Bénin (1950)", Paris, Académie des sciences d'Outre-Mer, 481p.
MERCIER (P), 1948a, "**Notes sur les Kwayaribè**", Etudes Dahoméennes, n°1,p. 87-91
MERCIER (P.), 1948b, " **Mouvements de population dans les traditions des Bètammaribè**", in Etudes Dahoméennes, n°1, Porto-Novo,pp 47-55.
N'TCHA, K. J. (1983) **L'anthropologie économique des Bètammaribè dans l'Atacora**, mémoire de maîtrise, Université Nationale du Bénin, Faculté des lettres, Arts et sciences humaines.
N'TCHA, K. J. (1990) **Bases anthropologiques de la dispersion de l'habitat dans le bénin septentrional. Le cas *otammari*des**, mémoire de DEA, Université Cheikh Anta Diop, Faculté des sciences, Institut des sciences de l'environnement, 80 p.
N'TCHA, J. et KOUAGOU, R., 1997, **Les Aspects sociologiques de la métallurgie dans l'Atakora** , in Les technologies métallurgiques dans l'Atakora (Nord-Ouest du Bénin), UNB/CBRST, Campus Universitaire d' Abomey-Calavi, p. 63 – 71
N'TIA, R. (1993) **Géopolitique de l'Atakora précolonial** , Africa Zamani, 1 : 107-124.
N'TIA (R.), 2000, "**Commerce caravanier et installation des communautés zarma-dendi dans l'Atakora précolonial**", in Peuplement et Migrations (Actes du premier colloque international, Parakou, 26-29 Septembre 1995), pp 161-164.
N'TIA R., (2008), **Regard sur l'histoire, les traditions et la culture des peuples de l'Atakora** , in JOUBERT (H.), VITAL (C.) et al. (dir.) Dieux rois et peuples du Bénin. Arts anciens du littoral aux savanes, Paris, Somogy éditions d'art, pp. 88-93.
NORRIS, E. G. (1986), **Atakora Mountain Refugees. System of Exploitation in Northern Togo** , Anthropos, 81 pp. 109-136.

PAYSAGE

AFFATON P., (1973), **Etude géologique et structurale du Nord-Ouest Dahomey, du Nord Togo et du Sud-Est de la Haute Volta**, thèse de doctorat de spécialité en géologie, Université d'Aix-Marseille III, 203 p.
BOKO M., 1988, **Climats et communautés rurales du Bénin. Rythmes climatiques et rythmes de développement**. Thèse d'Etat, Paris IV, 2 volumes, 608p
FAURE P. (1977), **Carte pédologique de reconnaissance de la République Populaire du Bénin** à 1/200 000. Feuille de Natitingou (6), Porga (8), ORSTOM, Paris, 68 p.
IDIETI M. E. 2012, **Les hydro-écorégions du bassin de la Pendjari au Benin** : Analyse des déterminants socio-économiques et environnementaux de la dynamique des écosystèmes naturels. Thèse de Doctorat. Université d'Abomey-Calavi, Bénin, 230 p.
NATTA J. K. N., 2015, **Milieu naturel et dynamique urbaine de Natitingou**. Thèse de Doctorat Unique. EDP/ FLASH/ UAC, 330 p.
TCHIBOZO H.C.F., (1981), **Structure et dynamique des milieux naturels, contribution à l'étude biogéographique de la région de l'Atakora**. Etude typologique des unités de paysage du versant oriental de la chaîne de l'Atakora (à la hauteur de Natitingou, Thèse de doctorat 3ème cycle, Université de Paris 7 - Jussieu , 234 p.
TCHIBOZO, H. C. F., 1997, **Environnement géographique et activités métallurgiques** , in Technologies métallurgiques dans l'Atakora (Nord-Ouest du Bénin), UNB/ CBRST, Campus Universitaire d' Abomey-Calavi, p.11- 21.
TCHIBOZO H. C. F., 2014. **Structure et Dynamique des paysages de la Chaîne de l'Atacora** (Etude biogéographique des mutations du milieu biophysique) Thèse d'Etat de l'Université d'Abomey-Calavi (EDP/FLASH/UAC), 236 p.
TENTE A.B.H. , (2005), **Recherches sur les facteurs de la diversité floristique des versants du massif de l'Atakora** : secteur Perma – Toucountouna (Bénin), Thèse de doctorat unique, Université d'Abomey-Calavi , 200 p.

AGRICULTURE

AL ZOUBI Céline (2008) L'**Agriculture *tammari* dans l' Atakora - Anthropo-histoire des techniques agricoles des Betammaribe de l'Atakora précolonial** (Togo, Bénin). Pistes de recherche. , Mémoire de Master 1 et II d'Histoire des Techniques. Sous la direction de Madame Anne-Françoise Garçon, Université Paris I,

ARCHEOLOGIE

N'DAH D., (1999), **Reconnaissance archéologique de la chaîne de l'Atakora** (secteur de Natitingou-Boukombé-Tanguiéta), mémoire de maîtrise, option archéologie, Abomey-Calavi, FLASH/UNB, 107 p.

N'DAH D., (2000), **Essai d'étude typologique du matériel lithique des sites de la Pendjari, de Tanongou et de la Mékrou** (Nord-Ouest du Bénin), Rapport de DEA, FLASHS, Université de Ouagadougou, 130 P.

N'DAH D., (2006), **Prospection archéologique dans la vallée du Niger et la vallée de la Mékrou en République du Bénin** , Nyame Akuma n° 65, pp. 2-11.

N'DAH D., (2009), **Sites archéologiques et peuplement de la région de l'Atakora (Nord-Ouest du Bénin)**, thèse de doctorat unique, Université de Ouagadougou, 530 p.

PETIT L.P., (2000), **Archaeological reconnaissance in Northwestern Benin** : the 1997/1998 and 1999 seasons, Nyame Akuma n° 53 . pp 2-5

PETIT L.P., (2005), **Archaeology and history in North-Western Benin**, Cambridge monographs in African archaeology n° 62, BAR international series 1398, 171 P.

PETIT L.P., BAGODO O. et alii, (2001), **Archaeological sites of the Gourma and Mékrou plains in Proceedings of the international symposium** 1999/ Les communications du symposium international 1999, Berichte des Sonderforshungsbereichs 268, Band 14, Frankfurt am Main, pp. 229-236

SAGUI T., (2004), **Une approche ethnoarchéologique de la poterie dans l'Atakora**: étude de cas, Chabi Kouma, mémoire de maîtrise, option archéologie, Abomey-Calavi, FLASH/UNB, 106 p.

SALAÜN, R. (1947) **Contribution à l'étude de la race Somba (Nord-Dahomey)** , Comptes rendus mensuels des séances de l'Académie des sciences coloniales, 7 : 218-236, 245-262.

SAMBIENI C., (2005), **Le proto-Oti-Volta-Oriental, essai d'application de la méthode historique comparative**, Monagraphies voltaïques volume 6, Köln, Rüdiger Köppe Verlag

SEWANE (2002) Dominique, **Rapport final en vue de l'inscription du *Koutammakou*, pays des *Batammariba* au Togo**, sur la liste des sites classés du Patrimoine mondial de l'Unesco, décembre 2002, 102 pages, ill., cartes

SEWANE Dominique, (2003), **Le souffle du mort – les *Batammariba* (Togo, Bénin)**, Paris, coll. Terre Humaine, Plon, 660 p. (prix Robert Cornevin),2007, Pocket

SEWANE Dominique, (2004), **Les Batãmmariba - Le Peuple Voyant** – Carnets d'une ethnologue, Paris, éditions de La Martinière, 192 p.

SEWANE Dominique, (2004) **Puissance du nom – Les noms secrets des *Batammariba* du Togo, Bénin**, in La mort et l'immortalité, dir. J.P. de Tonnac et F. Lenoir, Paris, Bayard, 1682 p. , pp. 855-866

SEWANE Dominique, 2009 **le *Koutammakou*, Haut lieu de l'humanité** in Dieux, Rois et peuples du Bénin, Musée Branly, Somogy

SEWANE Dominique, (2009), Manuels pour les élèves du CM2 (Togo) **Rites et pensée des *Batammariba*** (Bénin, Togo), , éditions Haho, Patrimoine culturel immatériel de l'Unesco, Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation (République togolaise), Lomé

SULJ Père Joseph, (1986), **Le paysan de la vallée tamberma** , Mission catholique de Nadoba, Togo.

TCHAM B.K., (2002), **Le bassin de l'Oti du XVIIIème siècle à 1914**, Thèse de doctorat d'Etat, Université de Lomé, 622 p.

TIANDO, E. (1978) **Perspectives d'approche historique des populations de l'Atakora**. L'exemple des Waaba, Tangamba, Daataba, mémoire de maîtrise, Université Nationale du Bénin, Faculté des lettres, arts et sciences humaines.

TIANDO E., (1987) **En souvenir de Bio Tchanyeba dit Kaba, héros de la résistance à l'invasion coloniale dans l'Atakora** 1916-1917, à l'occasion du 70e anniversaire de la fin de la rébellion , Ehuzu, 2917-2918 : 7 et 8 avril.

TIANDO E., (1993), **L'historiographie du Bénin septentrional: l'état de la question** , Afrika Zamani, Nouvelle série N° 1, pp. 95-106.

TIANDO E., (1996), **Les sociétés à structures non centralisées de l'Atakora à l'époque précoloniale** : étude rétrospective des formes d'occupation et d'exploitation économique de l'espace West African Journal of Archaeology, Revue Ouest africaine d'archéologie Volume 26, n° 1, Ibadan, pp. 38-.68

TIANDO E. (1997) **La "pacification" de l'Atakora après la répression de la révolte de Kaba** (1917-1926) , La Nation, 7 avril.

TIANDO E. (dir.), (1997), **Les technologies métallurgiques dans l'Atakora (Nord-Ouest du Bénin)**, étude réalisée par une équipe pluridisciplinaire de l'UNB et du CBRST, Campus d'Abomey-Calavi, 78p.

TIANDO, E. et N'TIA, R., 1997, **Les dimensions historiques des technologies métallurgiques dans l'Atakora**, in Technologies métallurgiques dans l'Atakora (Nord-Ouest du Bénin), UNB/ CBRST, Campus Universitaire d'Abomey-Calavi, p. 53 – 62.

TROESTLER, Lt., 1938, **Etude sur le groupement somba**, Natitingou, broch. dactyl., 26 p.



Coordonnées des autorités responsables



Responsable de la préparation de la proposition

Cette proposition d'inscription a été élaborée sous la responsabilité de **Paul Akogni**.

Paul Akogni, Directeur
Direction du Patrimoine Culturel
Ministère du tourisme, de la culture et des arts (MTCA).
01 BP 2037 Cotonou
✉ pakogni@yahoo.fr
✆ +229 95 41 59 46



Institution / agence officielle locale :

Direction du Patrimoine Culturel (Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts) du Bénin
01 BP 2037 Cotonou
République du Bénin



Autres institutions locales

Agence nationale pour la promotion des patrimoines et le développement du tourisme (ANPT)
Cette Agence créée récemment est chargée de réaliser les projets phares du gouvernement béninois dans le domaine de la promotion des patrimoines et du développement touristique. C'est elle qui finance par exemple l'ONG ECO BENIN en charge de la promotion du label La *Route des Tatas* dont le Bureau d'accueil est installé à Koussoucoingou sur le site.
Adresse : (229) 65 83 01 50/21 30 91 44
BP : 08 BP1134 Tri-Postal – Cotonou
✉ secretariat-anpt@presidence.bj

Université d'Abomey-Calavi
Principale et plus grande université du pays, l'UAC apporte un soutien intellectuel et une caution scientifique importante aux divers projets de développement pour lesquels elle est sollicitée. Le présent projet bénéficie, par exemple directement, la contribution de l'archéologue Didier Ndah et du cartographe Djafarou Abdoulaye, sans compter les ressources des historiens, agronomes et géographes que l'équipe de rédaction a été amenée à consulter et qui restent des contributions indirectes des chercheurs de l'UAC.
BP : 01 BP 526 Abomey-Calavi
✆ (229) 21 36 11 19/31 31 26 82/21 36 00 53
🔍 www.uac.bj

Ecole du Patrimoine Africain (EPA)
L'Ecole du Patrimoine Africain-EPA est un établissement universitaire à vocation internationale, spécialisé dans la conservation et la médiation du patrimoine culturel matériel et immatériel. Elle est sollicitée par exemple pour coordonner un projet d'inventaire dans le *Koutammakou*-Togo et d'entretien des *Sikien*. Elle accueille aussi des formations pour le renforcement des capacités des professionnels du patrimoine.
BP 2205 Porto Novo
✆ (229) 96 04 46 02 / (229) 99 34 53 22
✉ epa@epa-prema.net

Comité des volontaires pour la conservation locale du *Koutammakou*
Il s'agit d'une institution ad'hoc créée grâce à la collaboration entre la Direction du Patrimoine Culturel et la Commission linguistique *Ditammari*. Elle regroupe en son sein des volontaires de l'aire *Koutammakou*, bien avertis et à même d'informer tout visiteur sur les valeurs et la géographie du territoire et d'en défendre localement les limites. Elle sert aussi de lien entre les organes étatiques et les communautés, jusqu'au moment où elle sera remplacée par un comité de gestion plus structuré.

 (229) 96 64 29 31

8.d

Adresse Internet officielle

Il n'existe pas de site Internet officiel dédié au *Koutammakou*. Les meilleures sources Internet sur le site sont les suivantes :

http://www.koutammakou.com

Page de l'IGN Bénin sur l'inventaire des tatas :
https://www.ignfi.fr/fr/portfolio-item/inventaire-tatas-sombas-benin

Page du projet "Route des tatas" :
https://www.routedestata.bj

9
Signature au nom de l'État partie



MINISTERE DE LA CULTURE,
DU TOURISME ET DES LOISIRS

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE PATRIMOINE CULTUREL

N° 182 / MCTL/ SG/DPC



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie

Lomé, le 05 MAI 2020

LE MINISTRE

A

Monsieur le Ministre du Tourisme,
De la Culture et des Arts du Bénin.

Cotonou (Bénin)

Objet : Votre courrier du 18 mars 2020

Réf. : N° 0140/MTCA/DC/SGM/CTC/DPC/SA

Monsieur le Ministre et Cher Homologue,

J'accuse réception de votre courrier cité en référence sollicitant le soutien du Togo à votre projet d'extension de l'inscription du site Koutammakou, pays des Batammariba au Bénin.

Par la présente, je voudrais vous féliciter pour l'initiative qui vise à sauvegarder la totalité du bien reflétant ainsi l'unicité de la culture des Batammariba.

D'ores et déjà, je voudrais vous assurer du soutien du Togo pour l'aboutissement heureux de ce processus d'extension de l'inscription du bien.

Je vous prie d'agréer, ***Monsieur le Ministre et Cher Homologue***, l'expression de ma considération distinguée.



Kossivi EGBETONYO

672, Avenue Sarakawa BP : 3114 Lomé-Tél. (228) 22 21 40 07/22 21 52 85 Fax : (228) 22 21 89 27
E-mail : cabinettourisme@gmail.com

Illustration 271. **Lettre du Ministre Togolais de la Culture assurant le soutien de son pays à cette extension**



M. Babalola Jean-Michel Hervé ABIMBOLA
Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts

